

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
20 mai 2010-25 mai 2011

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2011

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

RAPPORT ANNUEL
20 mai 2010-25 mai 2011

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 2011

SUPPLÉMENT N° 19



NATIONS UNIES
New York, 2011

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Symbole: E/2011/39-E/ESCAP/67/23
ISSN: 0252-2284

Table des matières

[6 juin 2011]

Page

Liste des abréviations	v
Introduction	1
Chapitre	
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
II. Travaux de la Commission depuis la soixante-sixième session.....	2
A. Introduction	2
B. Activités des organes subsidiaires	7
C. Publications	8
D. Relations avec les autres programmes de l'ONU	8
III. Soixante-septième session de la Commission	9
A. Participation et organisation des travaux	9
B. Ordre du jour	11
C. Compte rendu des travaux	12
Point 1 de l'ordre du jour	
Ouverture de la session.....	12
Point 2 de l'ordre du jour	
Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.....	13
a) Réduction des écarts de développement, y compris la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty.....	13
b) Question diverses.....	16
Point 3 de l'ordre du jour	
Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP	17
a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif	17
b) Commerce et investissement	18
c) Transports	20
d) Environnement et développement	23
e) Technologies de l'information et de la communication	26
f) Réduction des risques de catastrophe	28
g) Développement social.....	31
h) Statistiques.....	35
i) Activités sous-régionales pour le développement.....	38
Point 4 de l'ordre du jour	
Question relatives à la gestion	39
a) Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013	39
b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011.....	40
c) Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission	41
d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions	42
Point 5 de l'ordre du jour	
Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.....	46
Point 6 de l'ordre du jour	
Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012)	47

Point 7 de l'ordre du jour	
Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique	48
a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	48
b) Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	54
Point 8 de l'ordre du jour	
Thème de la soixante-septième session : « Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique »	61
Point 9 de l'ordre du jour	
Question diverses	65
Point 10 de l'ordre du jour	
Adoption du rapport de la Commission	65
IV. Résolution et autres décisions adoptées par la Commission à sa soixante-septième session	66
67/1 Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral	66
67/2 Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique.....	68
67/3 Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	70
67/4 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.....	73
67/5 Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	75
67/6 Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP	77
67/7 Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique	79
67/8 Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.....	80
67/9 Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	82
67/10 Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique.....	84
67/11 Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique	85
67/12 Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.....	87
67/13 Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	90
67/14 Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	93
67/15 Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission.....	95
Annexes	
I. État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission	98
II. Réunions d'organes subsidiaires tenues depuis la soixante-sixième session de la Commission	100
III. Publications et documents de la Commission.....	103

Liste des abréviations

ACAP	Accord commercial de l'Asie et du Pacifique
APD	aide publique au développement
ARTNeT	Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
BAsD	Banque asiatique de développement
BIMSTEC	Initiative de la baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle
CAPFTIC	Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement
CAPTT	Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie
CCRP	Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission
CERPEDECS	Voir CRPAD
CRPAD	Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (ancien CERPEDECS)
ISAP	Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique
NEASPEC	Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement
ONUCGMAP	Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
SPECA	Programme spécial pour les économies d'Asie centrale
TIC	technologies de l'information et de la communication
VIH/sida	virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise

Notes: L'unité monétaire utilisée est le dollar des États-Unis d'Amérique, sauf indication contraire.

Introduction

1. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a tenu sa soixante-septième session à Bangkok du 19 au 25 mai 2011. Le présent rapport, qui couvre la période allant du 20 mai 2010 au 25 mai 2011, rend compte de ses débats et de ses conclusions.

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

2. À sa soixante-septième session, la Commission a adopté 15 résolutions.¹ Les résolutions 67/2 et 67/13 nécessitent une décision du Conseil ; les autres sont portées à son attention.²

¹ Après la soixante-septième session de la Commission, la République islamique d'Iran s'est dite très préoccupée par l'emploi de l'expression « les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes » dans la résolution 67/9 sur l'examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida, et a exprimé le souhait de se dissocier de cette résolution.

² Pour le texte des résolutions, voir chap. IV.

Chapitre II

Travaux de la Commission depuis la soixante-sixième session

A. Introduction

3. Depuis mai 2010, la CESAP a continué de renforcer son rôle de centre principal de l'Organisation des Nations Unies pour le développement social et économique en Asie et dans le Pacifique, en s'attachant à promouvoir la coopération régionale et l'action collective afin de favoriser le progrès économique et social au profit des populations de la région. La CESAP a été créée pour que ces populations puissent se rencontrer, chercher des consensus et progresser ensemble en vue de bâtir un avenir plus inclusif et durable – objectif que reflètent les résultats des travaux de l'année précédente et les efforts du secrétariat pour relever les défis immédiats qui se posent dans la région.

4. Les travaux réalisés par le secrétariat au cours de l'année précédente en matière d'analyses et de politiques économiques ont été essentiels pour alimenter les débats mondiaux et régionaux sur le redressement de la région et la reprise de la croissance économique à la suite de la récente crise financière mondiale.

5. Dans la version actualisée de l'*Étude 2010 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*³, publiée en décembre 2010, la CESAP alertait sur la tendance des prix à monter en flèche, en particulier les prix alimentaires et énergétiques, tandis que le redressement se consolidait au second semestre. Lorsque cette tendance s'est amplifiée, la Commission a organisé un dialogue de politique générale, en décembre 2010, au cours duquel d'éminents experts et décideurs ont analysé et examiné plus en profondeur les facteurs responsables de la hausse des prix et les incidences sur la pauvreté, afin de mieux les comprendre et de chercher les mesures qui pourraient être prises à court et moyen terme. Par la suite, le secrétariat a publié d'autres études sur ces questions, notamment dans l'*Asia-Pacific Development Journal*.

6. Le secrétariat de la CESAP a continué de mettre en avant l'importance capitale de rééquilibrer les économies d'Asie et du Pacifique par des politiques inclusives et de renforcer la coopération régionale afin de maintenir le dynamisme de la région à moyen terme. Ces questions ont été examinées au cours d'une table ronde sur les politiques à suivre, qui a été organisée à Bangkok en août 2010 par la CESAP et le Club de Madrid. Les participants étaient des économistes de haut niveau venus de la région et d'éminents anciens chefs d'État ou de gouvernement. Par ailleurs, au cours de la période 2010-2011, neuf séminaires sur les politiques de développement ont réuni des experts de haut niveau, et des conférences ont été données par d'éminentes personnalités telles que M. Amartya Sen, prix Nobel et professeur à l'Université Harvard, et M. Haruhiko Kuroda, président de la Banque asiatique de développement (BAsD).

7. La CESAP s'est employée à aider les pays les moins avancés de la région à adopter une position commune et à cerner leurs sujets de préoccupation les plus urgents, à savoir la dette, la baisse des recettes publiques et les répercussions de la hausse des prix alimentaires et énergétiques sur les pauvres.

8. À sa soixante-sixième session, en mai 2010, la Commission a pris note du Document final de Dhaka,^{4,5} qui avait été approuvé par la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays

³ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010: Year-end Update*, ST/ESCAP/2588.

⁴ E/ESCAP/66/6.

⁵ Voir la résolution 66/3 de la Commission en date du 19 mai 2010 sur l'Application du Document final de Dhaka sur le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés.

les moins avancés, tenue à Dhaka en janvier 2010. Le Document final de Dhaka a été soumis au Comité préparatoire intergouvernemental de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en tant que contribution de la région de l'Asie et du Pacifique.⁶ La CESAP a réalisé des études analytiques des problèmes qui se posent dans les pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique, et consacré une étude spéciale aux difficultés que rencontrent ces pays pour renforcer leurs capacités de production. Cette étude a servi également de document d'information pour une manifestation spéciale organisée par la CESAP au cours de la Conférence, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011. À la soixante-septième session de la Commission, le Programme d'action adopté par la Conférence⁷ a été présenté à l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ; ainsi, l'Organe spécial et la Commission elle-même étaient saisis du document final d'une conférence mondiale reflétant la position de la région.

9. En avril 2011, la CESAP et le Gouvernement mongol ont organisé une réunion entre les représentants de 12 pays en développement sans littoral d'Asie, qui ont examiné à cette occasion les problèmes particuliers de leurs populations et exprimé un message commun dans la Déclaration d'Oulan-Bator.⁸

10. Ainsi que la Commission l'avait demandé à sa soixante-sixième session, la Déclaration finale de Port Vila⁹ a été présentée comme contribution de la région de l'Asie et du Pacifique à l'examen mondial de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.¹⁰

11. La CESAP a poursuivi ses efforts pour fournir une assistance technique directe à tous les pays d'Asie et du Pacifique qui ont des besoins particuliers ; des résultats décisifs ont été obtenus dans ces pays grâce au Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), ainsi qu'ailleurs. Il est important que la reprise économique actuelle se maintienne, pour ces pays comme pour l'ensemble des pays et des populations de la région.

12. La nécessité de surmonter la récente crise financière mondiale et l'émergence de nouveaux défis dus à la flambée des prix alimentaires et énergétiques qui s'est produite dans nombre de pays de la région au cours des six derniers mois, et qui a particulièrement touché les personnes les plus vulnérables, ont amené les gouvernements des pays membres de la CESAP à s'engager plus fermement en faveur du développement social.

13. La nouvelle croissance économique que connaît la région après le choc de la crise financière mondiale, ainsi que l'urbanisation croissante et les mouvements continus de migrants au sein des pays et entre les sous-régions, imposent aux gouvernements une obligation nouvelle, celle de prendre des mesures de protection sociale afin que toutes les populations d'Asie et du Pacifique puissent profiter des bénéfices de la croissance économique.

14. Dans l'étude thématique de la soixante-septième session de la Commission, intitulée *The Promise of Protection : Social Protection and Development in Asia and the Pacific*¹¹ (La promesse de protection: protection sociale et développement en

⁶ Voir A/CONF.219/IPC/4.

⁷ A/CONF.219/3.

⁸ E/ESCAP/67/22, annexe.

⁹ E/ESCAP/66/1.

¹⁰ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, n° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

¹¹ Publication des Nations Unies, n° de vente E.11.II.F.5.

Asie et dans le Pacifique), sont décrites des mesures de politique générale qui permettraient de rendre les systèmes de protection sociale plus efficaces, plus inclusifs et plus durables. L'accent est mis sur la nécessité d'adopter une approche systématique dans la conception des stratégies de protection sociale, de façon que celles-ci soient alignées sur les autres politiques de développement, et sur les mécanismes institutionnels requis pour parvenir à une protection sociale durable et réellement efficace.

15. Parmi les autres initiatives entreprises par le secrétariat de la CESAP au cours de l'année considérée, on peut citer la réalisation de travaux qui pourraient aboutir à la proclamation d'une nouvelle décennie pour la promotion des droits des handicapés au cours de la période 2013-2022, la campagne *Make the Right Real* (Faire du droit une réalité) dont l'objectif est d'accélérer la ratification et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées,¹² la Réunion préparatoire régionale Asie-Pacifique du Forum mondial 2010 sur la migration et le développement, organisée à Bangkok en septembre 2010 sous les auspices du Groupe de travail thématique Asie-Pacifique sur les migrations internationales, y compris la traite des êtres humains, la création du Groupe consultatif régional sur les femmes, la paix et la sécurité, et le lancement en Asie et dans le Pacifique de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

16. La région de l'Asie et du Pacifique est en train de réinvestir au profit d'elle-même et l'amélioration de l'intégration régionale dépend de la connectivité, par les infrastructures non seulement tangibles - autoroutes, ports et voies ferrées -, mais aussi intangibles - échanges de personnes, de biens et d'idées entre les pays. Les activités de la CESAP en faveur de la connectivité consistent à promouvoir l'intégration régionale grâce aux transports, aux communications et au développement économique, et elles sont essentielles pour favoriser une croissance économique équitable. Les ports secs et les partenariats public-privé peuvent favoriser de nouvelles possibilités d'investissement dans des poches géographiques dont le potentiel de richesse et de croissance économique est encore inexploité.

17. Les États membres de la CESAP ont reconnu que les ports secs avaient un rôle important à jouer dans l'intégration des modes de transport, la réduction des délais de transit et de passage des frontières, et la création de nouvelles possibilités de croissance économique, et ils ont donc appuyé l'initiative du secrétariat en faveur de la conclusion d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. En reliant les pays en développement sans littoral et les pays les moins avancés au réseau du développement côtier en Asie, on peut favoriser une prospérité partagée et exploiter davantage le potentiel économique de la région de l'Asie et du Pacifique.

18. La CESAP a été pionnière dans l'élaboration de programmes en faveur de la croissance verte et d'autres programmes économiques respectueux de l'environnement comme solutions spécifiques pour le développement régional. Elle a organisé la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Astana du 27 septembre au 2 octobre 2010. Les participants à la Conférence ont réaffirmé l'importance de la coopération régionale, en particulier pour faire passer la région à un modèle de développement inclusif et durable, en adoptant trois grands documents finals: la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), et l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte ».¹³

¹² Résolution 61/106 de l'Assemblée générale, annexe I.

¹³ Voir E/ESCAP/67/8, chap. I.

19. Un nombre croissant de pays membres cherchent à rendre leurs efforts de développement plus écologiques, et le travail réalisé par la CESAP au cours de l'année considérée était à l'avant-garde de l'avenir vert de la région.

20. Pour réduire les écarts de développement et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faut mobiliser et agir sur la base de données factuelles. Il faut s'appuyer sur des statistiques pour surveiller les progrès accomplis, et, à cet égard, la CESAP montre la voie à suivre pour améliorer notablement la collecte de données. Elle a mis au point des indices de vulnérabilité qui ont été présentés dans le tout dernier rapport régional sur les Objectifs du Millénaire pour le développement,¹⁴ publié conjointement par la CESAP, la BASD et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces indices sont devenus un outil essentiel pour détecter les vulnérabilités dans le cadre du suivi du développement humain, car sans collecte de données précises, un trop grand nombre de gens ne sont pas comptés – ni protégés. La CESAP s'emploie à promouvoir l'utilisation des statistiques pour mesurer les réalisations humaines et pour tracer la voie à suivre dans le processus de développement.

21. Le Comité de statistique, à sa deuxième session en décembre 2010, a approuvé un ensemble de statistiques économiques de base qui doit servir à documenter les analyses économiques à court et long terme et la prise de décisions par les organismes et institutions tant gouvernementaux que non gouvernementaux. L'ensemble de base constitue un objectif clair et réalisable pour la région, puisqu'il définit les statistiques économiques que tous les pays d'Asie et du Pacifique devraient être capables de produire d'ici à 2020 en fonction de leurs propres besoins, et, de ce fait, il sert de cadre de référence pour mieux cibler les autres initiatives connexes visant à renforcer les capacités régionales par, entre autres, la mobilisation des donateurs et la coordination de la formation.

22. Le secrétariat a progressé dans sa conversion en centre régional dont la mission est d'effectuer des analyses rigoureuses, de partager les informations sur les pratiques et politiques innovantes en matière de développement, de bâtir un consensus régional et sous-régional sur tout un éventail de questions économiques, sociales et environnementales, et de promouvoir des normes et des critères dans ces domaines.

23. En 2010, la CESAP a poursuivi avec une énergie renouvelée ses activités en faveur de la facilitation du commerce, qui consistent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques dans ce domaine et à mettre en place l'infrastructure institutionnelle requise. Surtout, elle a joué un rôle décisif dans la promotion de la coopération régionale en servant de centre de partage d'information sur les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques en matière de commerce, d'investissement et de transfert de technologie, en encourageant les initiatives régionales ou sous-régionales, et en offrant une plateforme pour les débats régionaux de politique générale, notamment dans le cadre du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Le nouveau programme que le secrétariat commence à consacrer au développement du secteur privé a été centré sur le renforcement de la capacité des petites et moyennes entreprises à rejoindre les chaînes de valorisation mondiales, à concevoir des modèles d'activités écologiquement durables et à mobiliser les partenariats public-privé.

¹⁴ *Achieving the Millennium Development Goals in an Era of Global Uncertainty: Asia-Pacific Regional Report 2009/10* (Atteindre les OMD dans un contexte d'incertitude mondiale, Rapport 2009/10 pour la région Asie-Pacifique) (publication des Nations Unies, n° de vente E.10.II.F.10).

24. Le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT), qui est reconnu comme le plus complet et le plus réussi des réseaux consacrés au commerce en Asie et dans le Pacifique, propose un programme de renforcement des capacités de recherche très efficace qui couvre toute la région. Il réunit 30 instituts de recherche de premier plan et plusieurs centaines de chercheurs individuels.

25. La CESAP continue d'encourager ses membres à utiliser les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour toutes sortes de finalités, et notamment pour réduire les risques de catastrophe. Elle a inauguré en novembre 2010 le Portail Asie-Pacifique pour la réduction des risques de catastrophe et le développement, qui vise à encourager les pays d'Asie et du Pacifique à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. Pour ce faire, toutes les informations utiles provenant des sources en ligne de la région et, le cas échéant, d'autres parties du monde sont compilées sur le portail, de façon à former une communauté de praticiens en ligne qui permet aux professionnels de travailler en réseau et d'échanger des informations.

26. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC), situé à Incheon (République de Corée), a adopté une approche qui privilégie l'intégration et la participation, et a rapidement étendu son programme phare, intitulé « Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ». Ce programme a été lancé dans 19 pays de la région, dont plusieurs pays ayant des besoins particuliers, grâce à un partenariat stratégique avec les organisations nationales et sous-régionales.

27. Bien que la CESAP ait engrangé nombre de réalisations au cours de l'année considérée, de nouvelles priorités et difficultés exigent qu'elle poursuive ses efforts sans relâche. La reprise économique et le redressement soutenu en Asie s'accompagnent d'enjeux et de perspectives auxquels on ne peut répondre que par une action collective: travailler ensemble à la conception d'un nouveau modèle durable de croissance économique inclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique.

28. L'un des défis que doivent relever les gouvernements d'Asie et du Pacifique est de faire en sorte que la reprise économique en cours dans la région s'accorde avec l'attention nouvelle qui est portée aux dimensions sociales du développement. Plutôt que de traiter certains problèmes et défis spécifiques du développement par des interventions réactives et de portée limitée, les gouvernements sont maintenant prêts à chercher et à appliquer des solutions complètes et de portée universelle, qui permettent de renforcer les capacités d'adaptation et de résilience, en tant qu'élément de leur vision du développement inclusif. Avec la recrudescence de la hausse des prix alimentaires et énergétiques dans de nombreux pays de la région et les répercussions persistantes de la crise financière mondiale, leurs efforts revêtent un nouveau caractère d'urgence.

29. Le secrétariat de la CESAP s'est efforcé d'aider tous les États membres à assurer à leur population un niveau de développement plus élevé et conforme à la forte croissance économique actuellement observée en Asie, mais une transformation économique n'est possible que si elle va de pair avec une transformation sociale.

30. En outre, la croissance économique continue que devraient connaître les pays d'Asie et du Pacifique au cours de la prochaine décennie est une occasion sans précédent pour les gouvernements d'affronter et de surmonter les problèmes de la sécurité alimentaire, de la sécurité de l'eau et de la réduction de la pauvreté qui pèsent sur la région – autrement dit, accorder une priorité accrue à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à la réduction des écarts de développement dont témoignent tous les indicateurs du développement humain.

31. Il n'est pas nécessaire que les États membres relèvent ces défis seuls. Il est temps de passer des forces nationales individuelles aux forces régionales collectives, d'équilibrer l'ordre économique et social, de définir des positions régionales communes sur les problèmes mondiaux et de concevoir des solutions régionales conjointes pour y remédier, d'éliminer les disparités dans la région et de valoriser les dons de la Terre.

32. Il importe de réaliser la croissance économique et le progrès social auxquels les populations d'Asie et du Pacifique ont droit, tout en tenant compte des limites de la capacité de charge de la planète.

33. Face à ces enjeux et à ces perspectives, la région de l'Asie et du Pacifique aura besoin d'une solide plateforme pour agir en conséquence. En collaboration avec les États membres, le secrétariat peut assurer la direction collective dont la région a besoin en matière de politique générale. En tant que centre principal de l'Organisation des Nations Unies pour le développement social et économique en Asie et dans le Pacifique, la CESAP est une plateforme pour chaque État membre et sert d'assemblée régionale de l'Organisation pour tous.

34. Au niveau sous-régional, le Bureau de la CESAP pour le Pacifique aide les populations et les collectivités des petits États insulaires de cette sous-région à défendre une position commune, en améliorant leur représentation dans les réunions mondiales et régionales importantes et en renforçant continuellement leur capacité de parvenir au développement durable et à l'intégration régionale, par la recherche et la promotion de politiques générales, l'analyse et la diffusion d'informations, et le dialogue avec les décideurs et autres parties prenantes.

35. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, situé à Incheon (République de Corée), a multiplié les programmes de coopération technique Sud-Sud conduits avec des représentants des administrations centrales et locales. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, situé à Almaty (Kazakhstan), est en bonne voie de devenir un centre d'innovation et de coopération pour les sept pays de cette sous-région. Le secrétariat de la CESAP s'est efforcé de progresser dans cette voie tout au long de l'année et continuera de le faire à l'avenir, afin d'améliorer son action au niveau sous-régional à travers l'Asie et le Pacifique. Ce sont là des avancées positives vers les résultats dont cette vaste région a besoin, et la CESAP se rapproche ainsi des populations qu'elle sert.

36. S'ils y travaillent ensemble, les pays d'Asie et du Pacifique peuvent modeler les forces de la reprise économique en investissant dans leurs populations – leur capital humain –, au moyen d'engagements sociaux plus importants et de mesures de protection sociale placées au cœur du développement national. L'occasion s'offre à la région de l'Asie et du Pacifique d'assumer un nouveau rôle de chef de file, non seulement dans l'économie mondiale, mais aussi dans le progrès social et la protection de l'environnement mondial.

37. La région de l'Asie et du Pacifique doit prouver qu'elle peut équilibrer son développement, en privilégiant les trois piliers qui vont de pair : richesse économique partagée, acquis sociaux garantis et dons de la Terre protégés. La CESAP continuera d'apporter son soutien aux pays membres, car c'est par une action collective qu'un avenir inclusif et durable deviendra une réalité en Asie et dans le Pacifique.

B. Activités des organes subsidiaires

38. Au cours de la période considérée, les organes intergouvernementaux et subsidiaires suivants ont tenu des réunions :

Comités

- a) Comité du développement social;
- b) Comité des transports;
- c) Comité des technologies de l'information et de la communication;
- d) Comité de statistique.

Conseils d'administration

- a) Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC);
- b) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT);
- c) Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP);
- d) Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CERPAD);
- e) Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP).

Autres organes intergouvernementaux

Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

39. Les dates de ces réunions, la composition de leur bureau et la cote du rapport correspondant sont indiquées à l'annexe II du présent rapport. Les rapports de ces réunions rendent compte des débats des organes ainsi que de leurs conclusions et décisions.

40. En application de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de son appareil de conférence, l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral s'est réuni dans le cadre de la présente session en tant que comité plénier. Il a tenu sa session le 19 mai 2011, pendant le segment hauts responsables.

C. Publications

41. La liste des publications parues au cours de la période 2010/2011 couverte par le rapport et des documents de pré-session soumis à la Commission à sa soixante-septième session figure à l'annexe III.

D. Relations avec les autres programmes de l'ONU

42. Le secrétariat a maintenu des contacts étroits et réguliers avec les départements du Siège et avec les secrétariats des autres commissions régionales au sujet de projets d'intérêt commun.

Chapitre III

Soixante-septième session de la Commission

A. Participation et organisation des travaux

43. La soixante-septième session de la Commission s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies, à Bangkok, du 19 au 25 mai 2011. Elle se composait de deux segments : le segment hauts responsables, du 19 au 21 mai 2011, et le segment ministériel, du 23 au 25 mai 2011.

44. Les membres et membres associés suivants étaient représentés à la session :

Membres

Afghanistan
Arménie
Australie
Bangladesh
Bhoutan
Brunéi Darussalam
Cambodge
Chine
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Fidji
France
Îles Marshall
Îles Salomon
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Japon
Kazakhstan
Kiribati
Kirghizistan
Malaisie
Mongolie
Myanmar
Nauru
Népal
Nouvelle-Zélande
Ouzbékistan

Pakistan
Palaos
Papouasie-Nouvelle Guinée
Pays-Bas
Philippines
République de Corée
République démocratique
populaire lao
République populaire démocratique
de Corée
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Samoa
Singapour
Sri Lanka
Thaïlande
Timor-Leste
Tonga
Turquie
Tuvalu
Vanuatu
Viet Nam

Membres associés

Hong Kong (Chine)
Macao (Chine)

45. Les représentants des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 3 du règlement intérieur de la Commission : Afrique du Sud, Belgique, Maroc et Roumanie. Des représentants du Saint-Siège y ont également participé.

46. Les entités suivantes du Secrétariat de l'ONU étaient représentées : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Bureau des commissions régionales à New York,

47. Les organismes des Nations Unies énumérés ci-après étaient également représentés : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme commun des Nations Unies sur le

VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

48. Des représentants des institutions spécialisées suivantes ont participé aux travaux à titre consultatif : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Organisation maritime internationale, Organisation mondiale de la Santé, Union internationale des télécommunications et Union postale universelle.

49. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées à titre d'observateurs : Association de coopération Asie-Pacifique, Banque asiatique de développement, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Comité des typhons, Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique, Communauté internationale du poivre, Groupe d'étude international du jute, Organisation de coopération économique, Organisation internationale pour les migrations, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Secrétariat de la Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

50. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient également représentées à titre d'observateurs : Assemblée mondiale des petites et moyennes entreprises, Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, Communauté Internationale Bahá'íe, Franciscains International, Confédération syndicale internationale, Disabled People's International Asia-Pacific Region, HelpAge International et Mouvement international ATD quart monde.

51. Des représentants du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés et de l'Ordre souverain militaire de Malte étaient aussi présents.

52. La liste des participants est publiée sous la cote E/ESCAP/67/INF.2.

53. Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission a élu M. Sarath Amunugama (Sri Lanka) à la présidence.

54. Suivant la pratique établie, les chefs de délégation suivants ont été élus vice-présidents :

S.E. M. Abdul Hadi Arghandehwal (Afghanistan)
S.E. M. Gowher Rizvi (Bangladesh)
S.E. M. Daw Penjo (Bhoutan)
S.E. M. Ly Thuch (Cambodge)
S.E. M. Wu Hailong (Chine)
M. Elijah Doro Muala (Îles Salomon)
S.E. M. Ratu Inoke Kubuabola (Fidji)
S.E. M^{me} Makiko Kikuta (Japon)
S.E. M. Timur Suleimenov (Kazakhstan)
S.E. M. Amberoti Nikora (Kiribati)
S.E. M. Nurlan Aitmurzaev (Kirghizistan)
S.E. M. Miyegombo Enkhbold (Mongolie)
S.E. M. Kan Zaw (Myanmar)
S.E. M. Kieren Keke (Nauru)
M. Jackson R. Ngiraingas (Palaos)
M. Sali Subam (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
S.E. M. Mateo Montaña (Philippines)
S.E. M. Lee Si-Hyung (République de Corée)

S.E. M Hiem Phommachanh (République démocratique populaire lao)
S.E. M. Ebrahim Azizi (République islamique d'Iran)
S.E. M. Kasit Piromya (Thaïlande)
M. Lotoala Metia (Tuvalu)
S.E. M. Le Hoai Trung (Viet Nam).

55. Le segment hauts responsables s'est réuni en deux comités pléniers qui ont chacun élu le Bureau suivant :

a) *Comité plénier I :*

Président

M. Makmur Sanusi (Indonésie)

Vice-présidents

M. Minute Taupo (Tuvalu)

M. Damdin Tsogtbaatar (Mongolie)

b) *Comité plénier II :*

Président

M. Igor Shcherbak (Fédération de Russie)

Vice-présidents

M^{me} Carmelita N. Erieta (Philippines)

M. Solo Mara (Fidji)

56. La Commission a aussi constitué un Groupe de travail sur les projets de résolution, sous la présidence de M. Sohail Mahmood (Pakistan), pour examiner les projets de résolution soumis durant la session. M. Kurtulus Aykan (Turquie) a été élu vice-président du Groupe de travail.

B. Ordre du jour

57. La Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

Segment hauts responsables

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral :
 - a) Réduction des écarts de développement, y compris la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty ;
 - b) Questions diverses.
3. Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP :
 - a) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif ;
 - b) Commerce et investissement ;
 - c) Transports ;

- d) Environnement et développement ;
 - e) Technologies de l'information et de la communication ;
 - f) Réduction des risques de catastrophe ;
 - g) Développement social ;
 - h) Statistiques ;
 - i) Activités sous-régionales pour le développement.
4. Questions relatives à la gestion :
- a) Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013 ;
 - b) Modifications apportées au programme pour la période biennale 2010-2011 ;
 - c) Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission ;
 - d) Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions.
5. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
6. Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012).

Segment ministériel

7. Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique :
- a) Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique ;
 - b) Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique.
8. Thème de la soixante-septième session : « Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique ».
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

C. Compte rendu des travaux

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la session

Segment hauts responsables

58. Le segment hauts responsables de la soixante-septième session a été ouvert par la Secrétaire exécutive de la CESAP le 19 mai 2011. La Secrétaire exécutive a prononcé une allocution de bienvenue.

Segment ministériel

59. Le Président par intérim de la soixante-sixième session, M. Lotoala Metia (Tuvalu), a déclaré ouvert le segment ministériel de la soixante-septième session le 23 mai 2011. La Secrétaire exécutive de la CESAP a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a prononcé une allocution de bienvenue.

60. Des discours liminaires ont été prononcés par M. Jigmi Y. Thinley, Premier Ministre du Bhoutan, et M. Enkhbold Miyegombo, Vice-Premier Ministre de la Mongolie. M. Abhisit Vejjajiva, Premier Ministre de la Thaïlande, a prononcé l'allocution d'ouverture.

Point 2 de l'ordre du jour

Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral

Alinéa a)

Réduction des écarts de développement, y compris la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty

61. La Commission était saisie d'une note du secrétariat (E/ESCAP/67/1), d'une note verbale de la Mongolie (E/ESCAP/67/22), et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020⁷ comme document d'information.

62. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Bhoutan, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Mongolie et Tuvalu.

63. La Secrétaire exécutive de la CESAP a fait une déclaration, et le président du Comité plénier I a dirigé un dialogue de haut niveau sur les défis et les perspectives qui se posent en matière de développement aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral dans une ère de transformation et d'évolution rapides, auquel participaient M. Lotoala Metia, Ministre des finances, de la planification économique et de l'industrie de Tuvalu, et M. Damdin Tsogbaatar, Ministre des affaires étrangères et du commerce de la Mongolie. L'objectif principal de cet échange était de débattre des éléments essentiels du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, qui avait été adopté à l'issue de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, et de chercher des moyens de renforcer la coopération régionale pour améliorer la connectivité, conformément à la Déclaration d'Oulan-Bator, qui avait été adoptée à l'issue de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, tenue à Oulan-Bator du 12 au 14 avril 2011.

64. La Commission a salué le rôle de l'Organe spécial en tant que forum important pour les échanges de vues ainsi que pour la synchronisation et la coordination des activités de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Ce rôle avait été encore renforcé par le Programme d'action d'Istanbul nouvellement adopté,⁷ dans lequel était défini comme suit l'un des rôles des commissions régionales : procéder à un examen biennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du nouveau programme d'action.

65. La Commission a remercié le Gouvernement bangladais et le secrétariat d'avoir entrepris un examen efficace de l'application du Programme d'action de Bruxelles au niveau régional, ce qui l'avait amenée à approuver le Document final de Dhaka⁴ en tant que contribution de la région de l'Asie et du Pacifique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La Commission a reconnu que le Document final de Dhaka avait permis aux pays les moins avancés de

la région de l'Asie et du Pacifique de contribuer efficacement à la Conférence et avait fourni une base solide au Programme d'action d'Istanbul.

66. La Commission a remercié le Gouvernement mongol et le secrétariat d'avoir organisé la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, à Oulan-Bator, du 12 au 14 avril 2011. Elle a relevé que cette réunion avait été l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis jusqu'alors par les pays en développement sans littoral et de consolider la position de ces derniers sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, lequel avait servi de force motrice pour promouvoir la facilitation des transports et du commerce à travers les pays en développement sans littoral. À ce propos, la Commission a noté l'importance des décisions prises lors de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau tenue en Mongolie, ainsi que du projet de résolution présenté par le Gouvernement mongol (E/ESCAP/67/L.4) dont elle était à présent saisie pour examen. Elle a accueilli avec satisfaction la Déclaration d'Oulan-Bator, qui représentait un résultat important de la promotion de la coopération régionale pour la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

67. La Commission a exprimé son appui à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action d'Istanbul, qui deviendrait une force motrice pour créer des conditions propices au développement durable dans les pays les moins avancés. À cet égard, elle était consciente de sa mission, qui était d'assurer le suivi des accords mondiaux au niveau régional et de veiller à ce que les stratégies sous-régionales et nationales de mise en œuvre bénéficient d'un appui efficace en matière de politique générale et d'une coopération technique. Elle a relevé que les examens par les pairs et les analyses des écarts de développement étaient essentiels pour suivre efficacement l'application des accords.

68. La Commission a constaté que, malgré des progrès notables, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral continuaient d'avoir de grandes difficultés à réduire leurs écarts de développement. Elle a noté avec préoccupation que les pénuries alimentaires et la hausse des prix du carburant, conjuguées à la crise économique, avaient eu des conséquences négatives importantes pour la plupart des pays de la région, mais que les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral avaient été les plus fortement touchés à cause de leur capacité insuffisante à gérer de telles crises. La Commission a noté en outre que ces crises menaçaient d'anéantir les progrès réalisés jusqu'alors par ces pays dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

69. La Commission a fait observer que, compte tenu de la hausse continue des prix des denrées alimentaires et du carburant, les pays les moins avancés qui étaient des importateurs nets de produits alimentaires avaient d'autant plus besoin d'étendre leur capacité de production agricole et d'assurer la sécurité alimentaire. Elle a relevé en outre que pour les pays les moins avancés du Pacifique la pêche et les ressources océaniques – l'économie « bleue » – représentaient une priorité clé, tout comme l'agriculture et la sécurité alimentaire.

70. La Commission a relevé que les pays en développement sans littoral rencontraient des difficultés particulières dans leur développement du fait de leur isolement géographique. À ce propos, elle a noté que le développement et l'entretien des infrastructures étaient essentiels pour le développement socioéconomique de ces pays. Elle a été informée de diverses initiatives, notamment la création de liaisons ferroviaires et routières, que de nombreux pays en développement sans littoral avaient prises pour améliorer leurs systèmes de transport en transit. Elle s'est félicitée que des organisations sous-régionales comme l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) et l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC) soient en train de donner à nombre de pays en développement sans littoral de nouvelles possibilités de renforcer la connectivité et l'intégration régionales. Elle a pris note avec satisfaction

de la coopération entre la CESAP et la Commission économique pour l'Europe aux fins de l'exécution du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

71. La Commission a salué l'initiative visant à intégrer les réseaux routiers et ferroviaires par le développement de ports secs, ce qui faciliterait considérablement la mise en place de services efficaces de transport intermodal et de logistique dans les pays en développement sans littoral. Elle a noté cependant qu'il manquait encore de nombreux maillons dans les infrastructures physiques.

72. La Commission a relevé que la région avait été témoin de catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, ce qui constituait un obstacle majeur aux efforts engagés par les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pour réduire la pauvreté. Elle a constaté en outre que les groupes les plus pauvres et les plus faibles de la société avaient été les principales victimes des catastrophes naturelles, ce qui avait aggravé leur vulnérabilité. Elle a noté avec préoccupation qu'avec le chômage et la pauvreté les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral étaient davantage exposés aux catastrophes écologiques et se trouvaient ainsi piégés dans un cercle vicieux qui continuait de réduire leur capacité à faire face aux chocs externes. La Commission a mis l'accent sur les conséquences économiques et sociales des catastrophes dans ces pays, qui entravaient sérieusement la réalisation des progrès requis pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

73. La Commission a souligné l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, éléments essentiels au développement humain et social dans les pays les moins avancés. Tout en rappelant la vulnérabilité particulière des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, des délégations ont insisté sur la nécessité de mettre en place une protection sociale, investissement capital pour accroître la résistance aux chocs extérieurs et réduire la pauvreté.

74. La Commission a noté que pour les pays de basse altitude du Pacifique, notamment pour les cinq pays les moins avancés de cette sous-région, il était particulièrement important d'être en mesure de résister aux crises, de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les conséquences, et de faire face aux catastrophes naturelles. Pour ces pays, il restait très difficile d'affronter les catastrophes naturelles. La Commission a insisté sur le fait qu'ils devaient adopter une stratégie de développement qui favorise leur croissance économique sans compromettre leur avenir. C'est pourquoi tous les pays les moins avancés devaient accorder la priorité au renforcement de leur capacité à faire face aux catastrophes, à tous les niveaux, comme souligné dans le Programme d'action d'Istanbul.

75. La Commission a fait observer que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012, serait pour les pays les moins avancés du Pacifique une excellente occasion de faire avancer le Programme d'action d'Istanbul, en particulier dans les domaines des changements climatiques et de la durabilité environnementale. Elle a ajouté qu'ils avaient également la possibilité de promouvoir des formes de croissance économique – « bleue » et « verte » – écologiquement durable et propre à minimiser les causes et les effets des changements climatiques. Elle a souligné que la coopération Sud-Sud pouvait jouer un rôle important en complément de la coopération Nord-Sud et faciliter le transfert de connaissances et de technologies dans la région.

76. La Commission a constaté que la pauvreté et le chômage constituaient un défi majeur pour les pays en développement sans littoral. S'ils ne réduisaient pas la pauvreté et le chômage, ces pays auraient du mal à combler leurs lacunes en matière d'infrastructure. Leur capacité de revenus était insuffisante pour leur permettre de financer des investissements dans l'infrastructure, ce qui les empêchait de profiter du commerce.

77. La Commission a souligné l'importance des infrastructures immatérielles et de la facilitation du commerce pour relier les pays sans littoral de la région. Une délégation a expliqué que, du fait de leur isolement géographique, les pays en développement sans littoral ne pouvaient pas profiter pleinement des bénéfices que le commerce international générerait pour le développement économique, en raison, en particulier, des attentes aux frontières, de la lourdeur des procédures et des coûts de transaction plus élevés. Une étude réalisée par la CESAP sur les coûts moyens du commerce avait montré que les délais nécessaires aux activités commerciales dans les pays en développement sans littoral étaient désespérément longs. Afin de promouvoir les infrastructures immatérielles, il était possible que ces pays soient amenés à faire eux-mêmes des efforts supplémentaires pour faciliter le commerce, y compris en réduisant leurs propres obstacles bureaucratiques. Il fallait également qu'ils apprécient eux-mêmes quelles stratégies étaient appropriées pour obtenir les ressources nécessaires à leur développement.

78. La Commission a constaté que les pays en développement sans littoral qui disposaient de ressources se trouvaient face à de nombreux dilemmes en matière de développement. En Mongolie, par exemple, l'afflux d'investissements étrangers avait été très concentré sur le secteur minier, empêchant toute diversification significative de l'économie ou le développement d'autres secteurs. Il était nécessaire de mieux comprendre les besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, de manière à améliorer la facilitation du commerce et des transports et à mieux traiter les questions liées à la réduction de la pauvreté.

79. La Commission a relevé que le Programme d'action d'Istanbul contenait un grand nombre d'éléments pratiques et axés sur l'action. Par exemple, un des objectifs était de faire en sorte que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020. Une autre priorité était l'augmentation des ressources financières allouées aux pays les moins avancés et un accès plus facile à ces ressources. Ces mesures de soutien n'existaient pas pour les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il était donc important que les pays les moins avancés qui étaient aussi des pays en développement sans littoral ou des petits États insulaires en développement tirent le meilleur parti possible de ces ressources pour combler leurs écarts de développement.

80. La Commission a relevé que si certains des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral avaient régulièrement progressé dans leur développement économique et social, avec l'aide des partenaires du développement, ils continueraient néanmoins à avoir besoin de ressources financières; augmenter ces ressources et les rendre plus accessibles étaient des priorités définies aussi bien dans le Programme d'action d'Istanbul que dans le Programme d'action d'Almaty. La Commission a pris note avec satisfaction de l'appui fourni par l'Inde, en sa qualité de pays partenaire du développement et dans le cadre de son programme de coopération technique et économique, pour aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral dans des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures, la télémédecine, l'énergie, les services bancaires et les technologies de l'information, ainsi que d'autres initiatives nouvelles ou en cours.

Alinéa b) Questions diverses

81. Aucune question n'a été soulevée par la Commission au titre du présent alinéa.

82. La Commission a adopté la résolution 67/1 sur la Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral.

Point 3 de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP

83. La Commission était saisie des documents suivants : « Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/67/2, sections I à IX), « Bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission (E/ESCAP/67/3) » et « Report on the activities of the Commission 2010-2011 » (Rapport sur les activités de la Commission 2010-2011) (E/ESCAP/67/INF/3/Rev.1).

Alinéa a)

Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif

84. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (E/ESCAP/67/4).

85. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Afghanistan, Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Malaisie, Népal, Pakistan et Thaïlande.

86. La Commission s'est félicitée du travail effectué au titre du sous-programme et de la grande qualité des documents, ainsi que de l'*Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*.¹⁵ Elle a demandé que l'on poursuive le travail de recherche et de sensibilisation mené en profondeur dans le domaine des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif.

87. La Commission a été informée de l'expérience de plusieurs pays en matière de croissance, de réduction de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que de la façon dont diverses différentes politiques et stratégies étaient mises en œuvre pour accélérer les progrès dans ces domaines et faire face aux nouveaux défis.

88. La Commission a pris note des analyses du secrétariat concernant les nouveaux défis auxquels la région était confrontée, notamment les prix élevés des produits alimentaires et des combustibles, ainsi que les déséquilibres résultant des mesures adoptées par les grandes économies mondiales pour faire face à la crise, telles que les politiques d'argent à bon marché. La Commission s'est dite préoccupée par l'impact de ces problèmes sur les efforts des pays de la région pour réduire la pauvreté et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

89. La Commission a salué les efforts du secrétariat pour promouvoir une plus grande intégration économique régionale grâce aux recommandations figurant dans des publications telles que la *Survey* et a pris note de la demande faite au secrétariat d'effectuer une analyse plus détaillée des obstacles qui empêchent les pays de la région de tirer parti des possibilités de renforcer l'intégration économique régionale.

90. Réaffirmant son rôle en tant que forum intergouvernemental le plus représentatif de la région, la Commission s'est félicitée des efforts du secrétariat pour faire en sorte que la région s'exprime d'une même voix en organisant la concertation de haut niveau sur le Sommet du G20 de Séoul qui avait facilité les consultations

¹⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific, 2011: Sustaining Dynamism and Inclusive Development: Connectivity in the Region and Productive Capacity in Least Developed Countries* (ST/ESCAP/2586) (Publication des Nations Unies, N° de vente E.11.II.F.2)

entre pays membres et non membres du G20 de la région Asie-Pacifique. Certains ont émis l'opinion que la Commission était le meilleur lieu pour assurer le transfert de connaissances entre pays de la région et pour promouvoir un modèle de développement innovant pour l'Asie et le Pacifique.

91. La Commission a souligné l'impact des prix élevés des produits alimentaires et des combustibles, ainsi que de la lenteur du redressement économique mondial sur le développement, notamment celui des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. Elle a noté avec satisfaction les efforts déployés par le secrétariat pour que le Document final de Dhaka⁴ soit effectivement la contribution régionale à l'examen mondial effectué lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui avait eu lieu à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011.

92. La Commission a salué l'action du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) et s'est félicitée de l'appui du secrétariat à la mise en œuvre de la résolution 65/4 en vue de la revitalisation et du renforcement du Centre. Le changement de nom du Centre a été jugé approprié étant donné les défis auxquels était confrontée la région en matière de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement agricole durable. Il a été suggéré que le CRPAD poursuive ses activités orientées vers l'action, et qu'il s'intéresse de nouveau aux études interpays tout en élargissant le champ desdites études au plus grand nombre possible de pays membres.

93. La Commission a noté la demande faite au secrétariat de promouvoir des investissements durables dans l'agriculture et d'œuvrer au transfert des meilleures technologies en vue d'accroître la production agricole. La Commission a convenu que l'augmentation du prix des produits alimentaires continuerait d'avoir un impact sur les pauvres et a pris note de la demande qui était faite d'intégrer dans le programme de travail du CRPAD des travaux analytiques sur les effets de l'augmentation du prix des produits alimentaires sur les pauvres, avec le concours du secrétariat, et d'analyser les effets de la libéralisation du commerce sur la sécurité alimentaire, et ceux des catastrophes naturelles sur l'agriculture, en vue de protéger les plus pauvres et les plus vulnérables.

94. Plusieurs pays membres ont exprimé leur volonté de soutenir le Centre à travers une assistance financière et en nature, et de faire en sorte qu'il y ait coordination entre eux pour tirer le meilleur parti possible du Centre. Tenant compte des vues exprimées, la Commission a dans l'ensemble approuvé le Plan stratégique pour 2011-2020 établi par le CRPAD, ainsi que les recommandations contenues dans le rapport du Centre (E/ESCAP/67/4).

Alinéa b)

Commerce et investissement

95. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (E/ESCAP/67/5) et du rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/67/6).

96. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Inde, Pakistan et Thaïlande.

97. La Commission a salué le travail accompli par le secrétariat et les institutions régionales dans le domaine du renforcement des capacités aux fins du commerce et de l'investissement et a exprimé le souhait qu'il se poursuive. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du renforcement des capacités dans le secteur agricole ainsi que pour le développement des petites et moyennes entreprises et leur intégration dans l'économie régionale. Il a été pris note de la nécessité de renforcer

les moyens de stimuler l'investissement étranger direct, notamment par l'analyse du climat des affaires et des investissements et le partage des connaissances sur les bonnes pratiques existantes.

98. La Commission a réaffirmé l'importance du système commercial multilatéral et la nécessité de mettre en place un régime multilatéral équilibré, équitable et fondé sur des règles pour assurer un développement inclusif et durable. Plusieurs délégations ont fait part de leur déception devant l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations de Doha. Une délégation a émis l'avis qu'il ne fallait pas abandonner les négociations et que l'on pourrait parvenir à un accord si l'on faisait preuve de la volonté politique nécessaire et si l'on mettait clairement l'accent sur le développement plutôt que sur l'accès aux marchés. La Commission a fait observer que tout accord conclu devrait permettre aux pays en développement de s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale. Elle a fait observer également qu'il fallait s'abstenir de prendre des mesures protectionnistes qui feraient obstacle à la reprise économique mondiale.

99. La Commission a souligné l'importance d'une coopération régionale plus étroite dans le domaine du commerce et de l'investissement, tout en constatant également la prolifération des accords commerciaux régionaux et bilatéraux. La nécessité de promouvoir la consolidation des accords commerciaux régionaux, éléments constitutifs du régime commercial multilatéral, a été mise en lumière en tant que moyen de développer davantage les possibilités de commerce et d'investissement.

100. Certaines délégations ont relevé l'utilité de l'Accord commercial de l'Asie et du Pacifique (ACAP) pour promouvoir une intégration régionale accrue et ont fait part de leur appui constant au secrétariat qu'elles ont remercié de revitaliser et de promouvoir activement l'Accord. Un membre de l'ACAP a insisté sur l'importance d'une participation active de tous les membres pour tirer le meilleur parti possible de l'Accord.

101. La Commission a souligné l'importance de la facilitation du commerce et des investissements en tant que facteur de promotion du commerce intrarégional et moyen de renforcer la connectivité régionale. Il a été pris note du travail considérable et efficace mené dans ce domaine par le secrétariat, qui a été encouragé à continuer à servir de cadre régional de discussion et d'échange de connaissances sur des questions connexes. Une délégation a noté que certains des accords commerciaux régionaux existants n'apportaient pas de réponse appropriée aux problèmes de facilitation du commerce et a suggéré que le secrétariat envisage d'établir un accord de libre échange type qui pourrait être utilisé par les pays en développement pour négocier de tels accords.

102. Une autre délégation a encouragé le secrétariat à mener des recherches sur la façon de promouvoir le commerce et les investissements en tenant compte des conséquences potentielles des changements climatiques pour la région. Il a été fait en particulier mention de l'effet possible des droits de propriété intellectuelle en tant qu'obstacle à l'adoption de technologies se rapportant aux changements climatiques ainsi que de la nécessité de préciser la définition des biens et services environnementaux. La délégation a proposé que le secrétariat mène une étude ou organise un atelier sur cette dernière question.

103. La Commission a indiqué qu'elle continuerait à appuyer le programme de travail du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP), en particulier la coopération Sud-Sud pour le transfert de technologie dans le secteur agricole. Elle a salué le travail accompli par le Centre dans le domaine des technologies de production rizicole et s'est déclarée favorable au partage des résultats et à la promotion de l'agriculture durable dans les pays de l'Asie et du Pacifique. La Commission a approuvé en général les recommandations du Conseil d'administration de l'ONUCGMAP, en particulier la

recommandation tendant à ce que les activités du Centre continuent d'être axées sur le génie et la machine agricoles et portent sur les domaines suivants : a) la machine agricole ; b) la gestion des sols et de l'eau ; c) le développement agro-industriel ; d) l'application des TIC dans le secteur agricole ; e) les technologies d'après récolte et le contrôle de la qualité de la chaîne alimentaire ; f) les bio-ressources, y compris la biomasse et la bioénergie ; et g) les technologies résistantes au climat.¹⁶ Un appui a été exprimé en faveur de la création d'un réseau asiatique pour les essais de machines agricoles dans le cadre d'un projet phare pour mettre en évidence le rôle distinct de l'ONUCGMAP. Il a également été pris note de la nécessité de tirer profit des synergies possibles entre les travaux de l'ONUCGMAP, du CRPAD et du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT).

104. Le CAPTT a été remercié pour le travail accompli en vue de renforcer les capacités des pays membres en matière de transfert de technologie et de gestion de l'innovation. Une délégation a suggéré qu'outre son programme de travail actuel, le Centre entreprenne des travaux sur la commercialisation des innovations locales pour favoriser un développement inclusif. Certaines délégations ont demandé instamment que les pays membres envisagent de renforcer leur appui institutionnel au Centre suivant les recommandations formulées par le Conseil d'administration du CAPTT à sa sixième session.¹⁷ La délégation thaïlandaise a indiqué que la proposition d'augmentation de la contribution de la Thaïlande avait déjà été envoyée à son gouvernement pour approbation. La délégation indienne a engagé le secrétariat à aider le CAPTT à obtenir des fonds de sources non traditionnelles comme les fondations, les fonds d'affectation spéciale et le secteur privé. Elle a également invité instamment le Centre à envisager d'intégrer les dépenses de personnel dans les propositions de financement des programmes.

105. La Commission a été informée que la deuxième session du Comité du commerce et de l'investissement, qui serait axée sur les moyens de tirer profit des possibilités nouvelles de commerce et d'investissement, se tiendrait à Bangkok du 27 au 29 juillet 2011. La Commission s'est dite favorable à l'organisation d'une semaine du commerce et de l'investissement, y compris du Forum Asie-Pacifique des entreprises, à l'occasion de la session du Comité.

106. Tenant compte des vues exprimées, la Commission a approuvé en général les recommandations figurant dans le rapport du CAPTT et le rapport de l'ONUCGMAP.

107. La Commission a élu, avec le pays hôte, l'Inde, les pays ci-après membres du Conseil d'administration du CAPTT pour la période 2011-2014 : Bangladesh, Chine, Fidji, Indonésie, Iran (République islamique d'), Malaisie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Samoa, Sri Lanka et Thaïlande.

Alinéa c) Transports

108. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité des transports sur sa deuxième session (E/ESCAP/67/7).

109. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Fédération de Russie, Fidji, Îles Marshall, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Nauru, Pakistan, République de Corée, Thaïlande, Turquie et Tuvalu. Le représentant de l'Organisation maritime internationale est intervenu également.

¹⁶ Voir E/ESCAP/67/6, annexe III, par.13.

¹⁷ Voir E/ESCAP/67/5, annexe III, par. 4.

110. La Commission a salué l'action de la CESAP en faveur du développement de l'infrastructure des transports dans la région Asie-Pacifique. Elle a constaté que la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique avaient été déterminants pour établir la connectivité régionale. Elle a noté également que les cadres de développement sous-régionaux comme la sous-région Bassin du Mékong et l'ASEAN fondaient leurs politiques et leurs stratégies des transports sur ces initiatives. Elle a encouragé le secrétariat à poursuivre ses activités d'encouragement d'une meilleure connectivité des transports entre les pays membres pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales.

111. Un certain nombre de délégations ont informé la Commission des initiatives prises et des programmes établis par leurs gouvernements pour améliorer et développer les tronçons de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique traversant leur pays. La Commission a estimé que ces projets contribuaient fortement à promouvoir la connectivité régionale des transports, à améliorer l'accès à l'infrastructure et aux services sociaux, à favoriser la croissance économique et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. À ce propos, la Commission a pris note de la demande de la Mongolie tendant à modifier l'annexe I de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique¹⁸ afin d'inclure les lignes nouvelles à construire en Mongolie.

112. La Commission a noté que le Plan directeur pour la connectivité de l'ASEAN¹⁹ présentait les mesures et les mécanismes institutionnels destinés à améliorer la connectivité dans la région de l'ASEAN et qu'il marquait une étape nécessaire dans la mise en place de la Communauté de l'ASEAN en 2015.

113. Plusieurs délégations ont constaté l'importance des liaisons de transport euro-asiatique et noté que les itinéraires traversant le Bosphore et empruntant les couloirs Nord-Sud et transsibérien pourraient offrir une bonne connectivité des transports entre l'Asie et l'Europe.

114. La Commission a noté que le développement des ports secs était un moyen d'avancer vers la création d'un système international de logistique et de transport intermodal intégré. Elle a noté aussi que le développement des ports secs contribuerait à la croissance économique régionale par la formation de groupements commerciaux et la facilitation de la circulation des marchandises des lieux de production aux lieux de destination.

115. La Commission a remercié le secrétariat pour son travail de rédaction d'un accord intergouvernemental sur les ports secs conformément à la demande du Comité des transports à sa deuxième session tenue à Bangkok en novembre 2010. Elle a noté qu'un certain nombre de pays avaient déjà communiqué au secrétariat des informations sur les ports secs situés sur leur territoire qui devraient être mentionnés dans une annexe au projet d'accord.

116. Une délégation a demandé une aide pour déterminer les emplacements possibles de projets pour des ports secs. La Commission a relevé à cet égard que le secrétariat aidait certains pays membres de l'ASEAN à faire des études de pré-faisabilité de ports secs avec l'appui de la République de Corée.

117. La Commission a noté aussi la création de villages et de parcs logistiques pour assurer la manutention, la distribution, le traitement et le conditionnement des marchandises en dehors des grandes villes afin de réduire l'encombrement de la circulation urbaine et les coûts de distribution. La Turquie s'est déclarée prête à partager son expérience en matière de création de ces villages et parcs.

¹⁸ Nations Unies, *Recueil des traités*, N° 46171.

¹⁹ Association des nations de l'Asie du Sud-Est, *Master Plan on ASEAN Connectivity* (Jakarta : Secrétariat de l'ASEAN, 2010). Disponible à l'adresse www.aseansec.org/MPAC.pdf.

118. La Commission a pris note de l'importance accordée par les pays membres de l'ASEAN au renforcement des capacités du secteur de la logistique et en matière de logistique verte. Elle a constaté que les initiatives dans cette direction permettraient d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions.

119. La Commission a observé que l'existence d'obstacles immatériels entravait toujours le déroulement du transport transfrontalier et en transit. Elle a relevé un certain nombre d'exemples de ces obstacles, comme les formalités et les procédures incohérentes et complexes de franchissement des frontières; la multiplication des inspections par des autorités différentes; l'incompatibilité des horaires de travail aux postes-frontières; les normes variables pour les véhicules et les conducteurs; et le manque de coordination entre les différents intervenants. La Commission a jugé important d'éliminer ou, du moins, de réduire ces obstacles au transport, de rationaliser et de simplifier les formalités douanières et de réduire les délais d'attente au passage des frontières dans la région. Dans ce contexte, elle a pris note de la recommandation tendant à ce que le secrétariat aide les pays membres à étudier les moyens de réduire le coût du transport, notamment par la facilitation des procédures au passage des frontières.

120. La Commission a pris note des mesures adoptées par un certain nombre de pays pour faciliter le transport en transit en développant leur infrastructure de transport.

121. La Commission a pris note avec satisfaction de l'aide procurée par le secrétariat pour la rédaction de l'Accord entre les gouvernements des États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation du transport routier international et de ses annexes. Elle a invité les États membres concernés à s'efforcer de finaliser les annexes dans l'avenir le plus proche.

122. La Commission a noté que la formule du partenariat public-privé était devenue un moyen important de financement des projets d'infrastructure dans beaucoup de pays membres. Elle a noté aussi à cet égard les efforts faits par plusieurs pays membres pour promouvoir les investissements privés dans l'infrastructure, y compris les projets relatifs aux transports.

123. La Commission a noté qu'en raison des longues distances qui séparent les îles du Pacifique, les services de transport maritime à destination, en provenance et à l'intérieur de ces pays posaient des problèmes spécifiques: les volumes de trafic étaient faibles et souvent irréguliers, les distances à parcourir étaient considérables et certaines contraintes physiques s'imposaient à l'infrastructure, aux superstructures et à l'équipement des ports maritimes. À cet égard, la Commission a accueilli favorablement et entériné l'inclusion d'un domaine thématique sur les transports maritimes interinsulaires dans le projet du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/63/13, chap. V). Elle a par ailleurs suggéré que les activités dans ce domaine thématique soient exécutées en collaboration avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique selon qu'il conviendrait. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) a fait part à la Commission de l'expérience de son organisation dans l'exécution des activités liées au transport maritime interinsulaire et indiqué que l'OMI était disposée à explorer les possibilités de coopération avec le secrétariat dans ce domaine.

124. La Commission a remercié le secrétariat pour ses travaux au sujet de la sécurité routière et l'a encouragé à poursuivre son activité dans ce domaine. Elle a également exprimé son engagement total au service de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/255 adoptée le 2 mars 2010 sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale et lancée le 11 mai 2011. La Commission a été informée qu'une affiche portant le slogan « Safe Roads, Safe Rides, Save Lives » était à la disposition des représentants

qui souhaitent y opposer leur signature durant la session en cours pour manifester leur engagement personnel en faveur de la Décennie d'action.

125. La Commission a exprimé le souhait que la Conférence ministérielle de la CESAP sur les transports, qui se tiendrait à Bangkok en novembre 2011, favorise la possibilité d'une vaste coopération pour le développement des transports dans la région. Un certain nombre de délégations ont déclaré qu'elles attendaient avec intérêt les débats et les résultats positifs de la conférence. À cet égard, la Commission a prié le secrétariat de faciliter les préparatifs de la Conférence et d'obtenir la présence de toutes les parties intéressées à la réunion préparatoire. Elle a également noté avec satisfaction que le Gouvernement de la République de Corée envisageait la possibilité de fournir un appui financier pour la Conférence ministérielle.

126. La Commission a noté avec satisfaction l'appui fourni par le Gouvernement japonais au développement de la Route d'Asie, notamment par le détachement d'experts à la CESAP depuis 1963.

127. La Commission a remercié les pays donateurs et les autres partenaires de développement qui apportaient un soutien financier et technique au secrétariat dans l'exécution de son programme de travail.

128. Tenant compte des vues exprimées, la Commission a fait siennes en général les recommandations figurant dans le rapport du Comité du transport sur sa deuxième session. Elle a invité instamment le secrétariat à appliquer les recommandations du Comité, y compris les domaines thématiques qu'il était proposé d'inclure dans le projet du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016), la formulation d'un projet d'accord intergouvernemental sur les ports secs et la réunion de la Conférence ministérielle sur les transports en novembre 2011.

Alinéa d)

Environnement et développement

129. La Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement sur sa sixième session (E/ESCAP/67/8), outre les autres documents examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour.

130. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Kazakhstan, Pakistan, République de Corée, Samoa, Thaïlande, Tuvalu et Vanuatu.

131. Un représentant du Comité de coordination des programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est a aussi fait une déclaration.

132. Plusieurs délégations ont relevé qu'il fallait harmoniser la croissance économique avec l'inclusion sociale et la durabilité environnementale dans le cadre plus large du développement durable. Elles ont aussi fait part de cas de réussite liés à des programmes nationaux économiques et de développement verts tels que le programme « Green India Mission » et le Plan national indien Mahatma Gandhi de garantie de l'emploi rural pour la restauration du capital naturel ainsi que les projets pilotes de conservation de la biodiversité transfrontalière et d'utilisation de biogaz au niveau local dans le Pacifique.

133. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'action du secrétariat pour promouvoir une croissance verte. Certaines délégations ont souligné qu'il était important que le secrétariat continue de fournir un appui aux États membres afin qu'ils puissent accroître leur capacité nationale de conception et de mise en œuvre de politiques de croissance verte. À titre d'exemple récent de développement réussi des capacités, une délégation a fait état du premier séminaire national sur les moyens d'action nécessaires pour assurer un développement à faible intensité de carbone

dans le cadre d'une politique de croissance verte en Thaïlande, qui s'était tenu à Bangkok les 23 et 24 février 2011.

134. Plusieurs délégations ont remercié le secrétariat et le Gouvernement kazakh de leurs efforts pour organiser et gérer avec succès en septembre 2010 la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement qui avait abouti à l'adoption d'un certain nombre de documents finaux importants. La Commission a pris note de l'adoption de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) dans laquelle il est reconnu que la croissance verte, « lorsqu'elle est dûment adaptée aux particularités de chaque pays et considérée dans une perspective de développement durable, est l'un des moyens permettant d'appuyer une croissance économique rapide, la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la durabilité environnementale ».²⁰ Certaines délégations ont fait observer que l'action du secrétariat devrait être guidée par cette déclaration ministérielle et par le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) et qu'une assistance devrait être fournie aux États membres à leur demande. Une délégation a reconnu l'importance de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte » et a dit attendre avec impatience qu'elle soit concrètement mise en œuvre. Plusieurs délégations ont indiqué que les documents issus de la Conférence ministérielle pourraient servir de base à une contribution de la région de l'Asie et du Pacifique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendrait à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012.

135. Plusieurs délégations ont mis en lumière l'importance du processus préparatoire en cours de cette Conférence et se sont dites prêtes à participer activement au processus préparatoire régional. Une délégation a remercié le Gouvernement de la République de Corée d'avoir offert d'accueillir la Réunion préparatoire régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, qui devait se tenir à Séoul les 19 et 20 octobre 2011. La Commission a été informée qu'outre cette réunion préparatoire à la Conférence, une réunion préparatoire sous-régionale devait avoir lieu dans le Pacifique. Plusieurs délégations ont informé la Commission que, dans la mesure où elle était axée sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable présentait un grand intérêt pour la région de l'Asie et du Pacifique.

136. Lors de l'examen des questions liées au développement urbain durable, la Commission a relevé les efforts de certains pays pour promouvoir un développement urbain durable, notamment par l'amélioration des transports publics, la mise en place d'infrastructures liées à l'eau et aux eaux usées, l'amélioration des taudis et la gestion des déchets solides. La délégation pakistanaise a fait observer que son pays avait fait du développement urbain durable un élément clef de sa stratégie nationale de développement. Certaines délégations ont relevé l'importance du mécanisme pour un développement propre et de l'accès aux crédits carbone comme moyens de réduire la pollution et les déchets.

137. Certaines délégations ont félicité le secrétariat pour son action en vue de promouvoir un développement urbain durable, notamment pour la publication du rapport intitulé « *State of Asian Cities 2010/11* »²¹, l'achèvement de l'initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, le projet régional sur le financement de logements en faveur des pauvres et le programme d'assistance technique en cours sur les centres de récupération intégrée des ressources dans les zones urbaines. Le représentant du Pakistan a demandé que le secrétariat lance un projet pilote sur de tels centres dans ce pays.

²⁰ Voir E/ESCAP/64/8, chap. I, sect. A, para. 1b)

²¹ Disponible à l'adresse: www.unhabitat.org/pmss/listItemDetails.aspx?publicationID=3078.

138. Certaines délégations ont noté l'importance du partage des meilleures pratiques et ont engagé le secrétariat à renforcer ses activités de documentation et de diffusion des meilleures pratiques. À cet égard, la délégation thaïlandaise a informé la Commission qu'elle ferait part des meilleures pratiques appliquées dans son pays lors du cinquième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui devait se tenir à Bangkok en juin 2011.

139. Lors de l'examen des questions liées à la sécurité énergétique et aux ressources en eau, certaines délégations ont fait part des expériences et des plans de leur pays visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en reconnaissant leur importance dans le contexte de la sécurité énergétique et du développement durable.

140. La Commission a estimé que les États membres avaient de bonnes possibilités de promouvoir plus avant la coopération énergétique, notamment en mettant en place une infrastructure énergétique fiable et bien développée dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il a été demandé à cet égard d'appuyer l'adoption du projet de résolution intitulé « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/67/L.5).

141. La Commission a pris note des progrès réalisés dans l'application de sa résolution 64/3 intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique » et a demandé au secrétariat de jouer un rôle encore plus grand dans la promotion des énergies renouvelables dans le contexte de la sécurité énergétique et du développement durable. Elle a également souligné l'importance que revêtait l'établissement d'une coopération étroite entre la CESAP et la Commission économique pour l'Europe dans le domaine d'une gestion efficace de l'eau et des ressources énergétiques.

142. La Commission a recommandé que le secrétariat de la CESAP continue à œuvrer au renforcement des flux financiers et technologiques en faveur du développement et à la mise en place de technologies des énergies nouvelles et renouvelables dans les pays en développement et s'efforce de faire appel à d'autres sources de financement à cet effet.

143. La Commission a été informée que le Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques de l'Asie de l'Est et du Sud-Est menait une initiative axée sur le changement climatique et la sécurité énergétique. Cette initiative visait à renforcer la capacité des membres à promouvoir le rôle des sciences de la terre dans la mise en valeur des ressources non conventionnelles en pétrole et en gaz et l'établissement du cadre juridique dans lequel s'inscrivent le piégeage et le stockage du carbone.

144. La Commission a pris note de l'importance du développement des infrastructures hydrauliques telles que les réservoirs et les systèmes d'irrigation et d'une gestion intégrée des ressources en eau en vue d'encourager la participation des entreprises et de préserver les ressources en eau.

145. La Commission a adopté la résolution 67/2 sur la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique et la résolution 67/3 sur la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

146. À la suite de l'adoption de la résolution 67/2, le représentant du Japon a dit que son pays s'était associé au consensus sur la résolution bien qu'il soit très attentif aux incidences supplémentaires sur le budget-programme, mais il tenait à remercier sincèrement la Fédération de Russie d'avoir présenté un projet de résolution sur une

question aussi importante. S'agissant des incidences de la résolution²² sur le budget-programme, le Japon acceptait l'idée que la question du financement du Forum Asie-Pacifique de l'énergie qu'il était proposé d'organiser en 2013 soit examinée dans le cadre des processus menant à l'approbation par l'Assemblée générale du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013 mais que cela ne devait pas créer un précédent permettant de renvoyer toutes les questions de financement au Siège, à New York. Le Japon estimait que les décisions d'organiser ou non des réunions intergouvernementales devaient être prises par les membres de la CESAP conformément aux priorités qu'ils avaient établies dans le programme de travail pour l'exercice biennal correspondant. Il était d'avis, à cet égard, que le CCRP devait consacrer plus de temps à l'élaboration du programme de travail en général et à l'établissement des priorités pour les divers produits en particulier, de manière à indiquer plus clairement au Siège quelles activités les membres de la Commission souhaitaient voir mener pendant l'exercice biennal concerné.

Alinéa e)

Technologies de l'information et de la communication

147. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa deuxième session (E/ESCAP/67/9) et du rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (E/ESCAP/67/10).

148. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Philippines, République de Corée et Thaïlande.

149. La Commission a reconnu l'importance du secteur des TIC pour la région Asie-Pacifique et le rôle de plus en plus grand de ces technologies aux fins de la réduction des risques de catastrophe et du développement socioéconomique.

150. La Commission a relevé l'importance de la coopération régionale pour traiter des problèmes et des écarts concernant l'accès aux TIC et la connectivité dans ce domaine, la construction de l'infrastructure des TIC et l'élargissement de la connectivité à large bande dans la région. Elle a relevé également qu'il fallait trouver des solutions pour rendre les services disponibles, abordables et fiables. Elle a noté aussi que la population devrait avoir un accès universel et équitable à l'éducation, à la santé publique, au suivi des risques de catastrophe et à l'alerte rapide, ainsi qu'aux autres services publics et aux connaissances. Le secrétariat devrait donc promouvoir la coopération régionale pour améliorer l'accès à l'information et aux services ainsi qu'à l'équipement des TIC, particulièrement pour les groupes vulnérables comme les pauvres, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées et les habitants des régions rurales et éloignées.

151. La Commission a constaté que les progrès rapides des TIC avaient été bénéfiques pour la réduction des risques de catastrophe ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Elle a noté également que l'utilisation de ces technologies dans les pays en développement nécessiterait un renforcement des capacités techniques et institutionnelles aux niveaux régional, national et local. À cet égard, la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, des systèmes d'information géographique et des communications d'urgence était essentielle pour le partage des données et des technologies et pour améliorer les capacités des pays en développement. Il a été noté qu'il fallait donner l'importance voulue au développement de technologies d'un coût raisonnable et mettre ces technologies à la disposition des pays et des collectivités pour la réduction des risques de catastrophe.

²² Voir annexe I, par. 3 et 4.

152. La Commission a souligné qu'il fallait que les États membres apportent des réponses collectives aux problèmes liés aux réglementations et à la législation régissant les télécommunications, à la gouvernance de l'Internet et à la cybersécurité. Une délégation a relevé à cet égard que le mandat de l'Union internationale des télécommunications englobait les questions de cybersécurité et que cette organisation devait poursuivre son action dans ce domaine.

153. La Commission a reconnu qu'il était important de développer des contenus et des applications pour assurer une meilleure prestation des services d'enseignement, et de santé publique, la protection des informations et des biens personnels, la préservation de la culture et des valeurs morales, la protection de l'environnement, le suivi des situations de catastrophe et la promotion de modes de vie modernes, moyennant un accès universel et équitable, par des réseaux à large bande, aux services publics et aux connaissances.

154. La Commission a remercié la République de Corée pour son appui continu au CAPFTIC, la CESAP pour ses activités dans le secteur des TIC de la région, et l'Inde pour son offre d'appui aux États membres de la CESAP en matière de formation, de renforcement des capacités, de consultance et d'exécution de projets dans les domaines de l'administration en ligne, de la prolifération des réseaux à large bande, des applications mobiles, de la cybersécurité et de la connectivité régionale.

155. La Commission s'est félicitée de l'action menée par le secrétariat pour assurer la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information.²³ Elle a noté qu'un élargissement notable des réseaux à large bande et des réseaux mobiles dans la région ouvrirait, pour la CESAP, des possibilités nouvelles de favoriser le développement socioéconomique pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information²⁴ et les Objectifs du Millénaire pour le développement. En conséquence, la Commission a pris note d'une recommandation tendant à ce que le secrétariat étudie plus avant des modèles efficaces et pointus d'utilisation des TIC pour le développement social, notamment l'administration en ligne, les services bancaires en ligne et l'enseignement en ligne.

156. La Commission a pris note d'une proposition de transférer l'examen des applications des TIC pour la réduction des risques de catastrophe du mandat du Comité des technologies de l'information et de la communication à celui du Comité de la réduction des risques de catastrophe, afin que le premier puisse concentrer son attention sur ses domaines de compétence essentiels.

157. La Commission a noté avec satisfaction les travaux du secrétariat en faveur de la promotion des mécanismes de coopération régionale pour l'utilisation efficace des technologies spatiales, le partage des données et des connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine des TIC. Elle a insisté sur l'importance d'un élargissement de la coopération avec d'autres organisations à cet égard.

158. La Commission s'est déclarée favorable à l'intention manifestée par le secrétariat de promouvoir et d'élaborer des projets novateurs utilisant efficacement les TIC et les technologies spatiales dans le domaine des transports, notamment les systèmes de navigation et de positionnement à l'aide des satellites, et de promouvoir aussi l'utilisation des TIC dans le domaine du commerce. Elle a demandé au secrétariat de faire des études et de formuler des propositions spécifiques sur ces sujets et de les présenter au Comité des technologies de l'information et de la communication à sa troisième session en 2012.

²³ Voir A/C.2/59/3 et A/60/687.

²⁴ Voir A/C.2/59/3.

159. La Commission a exprimé son ferme appui aux travaux de développement des capacités accomplis par le CAPFTIC en matière d'utilisation des TIC pour atteindre les objectifs de développement nationaux, en particulier au moyen du programme phare du Centre, l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics, destiné aux décideurs publics, aux gestionnaires de projets et aux formateurs.

160. Ayant noté les réalisations du programme de l'Académie, notamment l'adaptation des modules de formation dans des langues différentes et la création de nouveaux partenariats stratégiques avec des établissements nationaux de formation aux fins d'un élargissement du programme, certaines délégations se sont déclarées favorables à l'expansion des activités de formation de l'Académie, une délégation appuyant l'inclusion des fonctionnaires responsables de l'information et une autre à celle des universités et des collèges. La Commission a relevé l'intérêt du programme en rapport avec l'action menée par les pays pour enrichir les capacités des ressources humaines en matière de TIC.

161. La Commission a souligné qu'il fallait continuer à élargir les initiatives de renforcement des capacités en matière de TIC prises par le CAPFTIC, y compris le programme de l'Académie, pour contribuer à réduire la fracture numérique et aider les membres et membres associés à utiliser les TIC pour le développement socioéconomique.

162. La Commission a remercié le Gouvernement de la République de Corée pour les contributions financières et en nature qu'il avait apportées afin d'assurer le fonctionnement continu du CAPFTIC; elle s'est félicitée des efforts des membres du Conseil d'administration du CAPFTIC et d'autres États membres pour diversifier les sources de financement du Centre.

163. La Commission a pris note avec satisfaction de l'offre faite par l'Inde d'accueillir la prochaine session du Conseil d'administration du CAPFTIC en 2011.

164. La Commission, ayant tenu compte des vues qui avaient été exprimées, a fait siennes en général les recommandations figurant dans les documents E/ESCAP/67/9 et E/ESCAP/67/10.

Alinéa f)

Réduction des risques de catastrophe

165. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie d'une note verbale en date du 18 avril 2011 adressée à la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran (E/ESCAP/67/21), et de deux documents d'information: le rapport du Comité des typhons (E/ESCAP/67/INF/6) et le rapport du Groupe d'experts des cyclones tropicaux (E/ESCAP/67/INF/7).

166. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Pakistan et Thaïlande.

167. La Commission a exprimé ses profondes condoléances aux pays qui avaient été récemment frappés par des catastrophes de grande ampleur, à savoir les États-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan.

168. Compte tenu de la fréquence des catastrophes et de leur impact considérable sur la société, la Commission a salué les efforts déployés par le secrétariat pour promouvoir la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en collaboration avec les organisations internationales et les parties prenantes pertinentes dans la région Asie-Pacifique.

169. La Commission a aussi salué l'action du secrétariat pour faciliter l'application du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes²⁵ et les importantes initiatives prises en la matière, notamment la publication de l'*Asia-Pacific Disaster Report 2010*,²⁶ rendu public à la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, et la création du Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement présenté à la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication.

170. La délégation japonaise a exprimé sa profonde gratitude aux membres et membres associés de la Commission et au secrétariat pour la solidarité et le ferme soutien qu'ils avaient manifestés à l'égard du Japon à la suite du tremblement de terre et du tsunami dévastateurs qui avaient récemment frappé le nord-est de ce pays.

171. La Commission a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la résilience des communautés face aux catastrophes, en établissant des liens entre les politiques de développement socioéconomique et les stratégies de réduction des risques de catastrophe. La Commission a pris note d'une demande visant à ce que le secrétariat déploie encore des efforts afin de mettre la réduction des risques de catastrophe ainsi que l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements au rang des grands objectifs de développement tels que la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et le développement rural.

172. La Commission a été informée de la création récente du Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes de l'ASEAN, destiné notamment à faciliter les partenariats et la coordination entre les États membres de l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies en vue de l'aide humanitaire à apporter dans le cadre de la gestion des catastrophes.

173. Rappelant l'impact dévastateur des inondations de 2010, la délégation pakistanaise a exprimé sa profonde gratitude pour la solidarité et le soutien fermement manifestés par les membres et membres associés de la CESAP ainsi que le reste de la communauté internationale. Elle a aussi salué le rôle moteur joué par la Secrétaire exécutive pour galvaniser ce soutien par l'organisation de deux réunions, l'une en Chine et l'autre au Pakistan, afin d'améliorer la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans le cadre du processus de relèvement et de reconstruction. La délégation a par ailleurs informé la Commission que ces efforts faisaient l'objet d'un suivi par les institutions nationales, y compris le Bureau national de gestion des catastrophes.

174. Prenant note des principaux résultats de la troisième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe organisée par le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et tenue à Genève (Suisse) du 8 au 13 mai 2011, la Commission a rappelé qu'à la session, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait préconisé un élargissement de la coalition pour l'action en vue de la réduction des risques de catastrophe²⁷.

175. La Commission a pris note de la proposition de la République islamique d'Iran de créer un centre régional pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, telle qu'elle figurait dans le document

²⁵ A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2.

²⁶ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *The Asia-Pacific Disaster Report, 2010: Protecting Development Gains – Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific*.

²⁷ Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, *Remarks to the Third Session of the Global Platform for Disaster Risk Reduction*, Genève (Suisse), 10 mai 2011. Disponible à l'adresse www.preventionwebnet/globalplatform/2011/programme/statements.

E/ESCAP/67/21. La délégation iranienne a rappelé les observations et les recommandations formulées par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa première session, ainsi qu'il ressortait du document E/ESCAP/65/9. La Commission a été informée que le principal objectif du centre proposé était d'aider les membres et membres associés ainsi que les institutions régionales, nationales et communautaires à développer leurs capacités dans le domaine de la gestion de l'information sur les catastrophes afin de réduire les pertes humaines et les dommages socioéconomiques liés aux catastrophes. La Commission a noté également qu'un projet de résolution sur la proposition figurant dans le document E/ESCAP/67/21 était en cours d'examen par le Groupe de travail sur les projets de résolution (voir E/ESCAP/67/L.7).

176. La Commission s'est félicitée de l'ensemble des activités sur l'utilisation efficace des technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe, qui avaient été menées dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et la CESAP en décembre 2008 et de la prolongation du mémorandum qui avait été signée en décembre 2010. Au rang des activités à mener dans le cadre du mémorandum figurait la promotion de la coopération régionale pour la surveillance des catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique par l'intermédiaire du programme de coopération régionale Sentinel Asia.

177. Une délégation a prié le secrétariat d'apporter des précisions sur ses activités de coopération avec l'Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale et l'état des activités du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

178. La Commission a salué les efforts déployés par le secrétariat pour élaborer le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement en vue du partage des connaissances et des bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe; elle considérait le Portail comme une initiative et un domaine présentant un intérêt majeur pour l'action du secrétariat. La Commission a demandé de poursuivre les efforts visant à promouvoir le partage et la collecte des données sur les catastrophes.

179. La Commission a exprimé son soutien au lancement du Mécanisme de coopération régionale pour la surveillance des catastrophes et l'alerte rapide, en particulier les sécheresses, et a insisté sur la nécessité d'établir des procédures opérationnelles communes pour la surveillance des sécheresses dans les pays qui sont sujets à ces phénomènes, et de partager les informations permettant de surveiller les sécheresses et d'y faire face. La Commission a demandé au secrétariat de mener des actions concertées pour promouvoir la coopération dans le domaine de la surveillance des sécheresses avec d'autres partenaires, dont la FAO et l'Organisation météorologique mondiale, et a accueilli favorablement l'offre faite par un certain nombre de pays de mettre leurs services techniques par satellite et d'autres formes d'aide à la disposition des pays sujets aux sécheresses.

180. La Commission a salué les efforts déployés par le CAPFTIC pour élaborer deux nouveaux modules pour le programme de son Académie, l'un sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe et l'autre sur l'adaptation aux changements climatiques, et les a présentés comme de bonnes initiatives en la matière. La Commission a pris acte d'une demande tendant à ce que davantage d'initiatives de coopération régionale soient prises en matière de partage de données, d'échange de connaissances, de systèmes d'intervention d'urgence, et à ce que la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques soient intégrées dans la planification du développement.

181. La Commission a noté que l'Inde avait rejoint le Système régional intégré d'alerte avancée multirisque, créé avec l'aide de la CESAP, et qu'elle serait disposée à partager son expérience non négligeable en matière d'alerte rapide avec les membres du Système.

182. La Commission a adopté la résolution 67/4 sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.

183. À la suite de cette adoption, la représentante des États-Unis a déclaré qu'après un examen approfondi, la délégation n'avait pas été en mesure d'appuyer la résolution sur la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les États-Unis s'interrogeaient véritablement sur la faisabilité et la viabilité financière du centre proposé, mais ils ne voulaient pas être un obstacle à l'adoption, traditionnelle à la CESAP, des résolutions par consensus. La délégation a indiqué qu'elle souhaitait se dissocier de l'adoption de la résolution par consensus, expliquant que c'était le procédé employé par les États-Unis pour ne pas entraver le consensus tout en faisant en sorte que le texte en cause ne soit pas juridiquement contraignant pour eux.

Alinéa g)

Développement social

184. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité du développement social sur sa deuxième session (E/ESCAP/67/11).

185. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, République de Corée et Thaïlande.

186. La Commission a félicité le secrétariat pour la bonne organisation de la deuxième session du Comité du développement social.

187. La Commission a souligné le rôle vital du développement social dans les efforts régionaux pour lutter contre la pauvreté, promouvoir le développement inclusif et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a félicité le secrétariat pour l'exécution efficace de son programme de travail dans le domaine du développement social. La Commission a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts pour améliorer encore l'image des activités de la Commission en matière de développement social et pour renforcer la coopération régionale, notamment par l'analyse, la documentation et le partage des bonnes pratiques, et pour promouvoir l'enrichissement des capacités dans divers domaines des politiques et des programmes de développement social.

188. La Commission a noté qu'à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à sa soixante-cinquième session, en septembre 2010),²⁸ les dirigeants mondiaux se sont engagés à tout faire pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015, notamment en promouvant des systèmes complets de protection sociale offrant un accès universel aux services sociaux et un niveau minimum de sécurité sociale et de santé pour tous.

189. La Commission a souligné le rôle joué par la protection sociale pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables de la région, spécialement les personnes handicapées, les personnes âgées, les femmes économiquement dépendantes, les personnes vivant avec le VIH et le sida et celles qui habitent dans des communautés éloignées et rurales. Plusieurs délégations ont décrit les divers programmes de protection sociale qui fonctionnent dans leur pays, notamment l'élargissement des services aux communautés pauvres et marginalisées, particulièrement dans les régions rurales et éloignées; le soutien fourni aux retraités, aux femmes et aux enfants handicapés et à leur famille; l'extension des versements d'allocations conditionnelles au profit des ménages pauvres pour subventionner les

²⁸ L'Assemblée générale a adopté un document final intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement » par sa résolution 65/1.

soins de santé et l'éducation; l'aide financière aux personnes handicapées ou malades pour des raisons liées au travail, et à leur famille; et les étapes de l'extension progressive de la couverture de protection sociale pour englober la vieillesse, la maladie, la maternité et le chômage. Le secrétariat a été prié de continuer à soutenir l'élaboration de politiques et de programmes nationaux de protection sociale dans la région, notamment pour développer les capacités d'intégrer les programmes de protection sociale dans les cadres nationaux de développement.

190. La délégation chinoise a déclaré qu'elle appréciait grandement l'action du secrétariat pour la promotion du développement social inclusif et a informé la Commission qu'elle travaillait avec le secrétariat à l'établissement d'un projet pour faire progresser l'égalité des sexes et donner une formation approfondie dans ce domaine.

191. Plusieurs délégations ont dit apprécier l'accent mis par la deuxième session du Comité du développement social sur l'intégration du handicap dans le développement. Elles ont exprimé leur appui à la recommandation du Comité tendant à ce que la Commission, à sa soixante-huitième session, proclame une nouvelle décennie de la promotion des droits des personnes handicapées, 2013-2022. Une délégation a estimé que les préparatifs de la nouvelle décennie devraient conduire à définir des objectifs et des stratégies concrets, comportant, en particulier, des mécanismes de suivi et d'examen, de mobilisation des ressources et de coopération internationale pour assurer l'application concrète du programme de la décennie. Certaines délégations se sont déclarées favorables à la création d'un fonds régional multidonateurs d'affectation spéciale afin d'élargir l'appui en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle décennie proposée.

192. La Commission a souligné l'importance de la convocation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2003-2012) qui serait accueillie par la République de Corée à Incheon en octobre 2012. La délégation de la République de Corée a informé la Commission que son pays ne négligeait aucun effort pour assurer le bon déroulement de la réunion. À cette fin, il coopérerait étroitement avec les représentants des organisations de personnes handicapées et les autres principales parties prenantes. La Commission a aussi accueilli favorablement les déclarations des délégations japonaise et thaïlandaise qui ont indiqué que le gouvernement de leurs pays respectifs contribuerait activement aux préparatifs de la Réunion intergouvernementale de haut niveau. La Commission a félicité le secrétariat pour les activités préparatoires initiales, notamment pour ses contacts étroits avec les gouvernements, les organisations de personnes handicapées et les autres principales parties prenantes, conformément à la résolution 66/11 de la Commission.

193. La Commission a pris note avec satisfaction de l'engagement continu et de l'activité du secrétariat en faveur de l'application du Cadre d'action de Biwako,²⁹ de Biwako plus cinq³⁰ et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.¹² Elle a également pris note avec satisfaction des progrès réalisés par la Fédération de Russie et par le Pakistan dans l'adoption des mesures nécessaires à la ratification de la Convention. Plusieurs délégations ont rendu compte des politiques, des programmes et des activités en cours dans leur pays pour concrétiser les droits des personnes handicapées, notamment par l'adoption d'une législation pertinente et

²⁹ Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect du droit au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique durant la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (E/ESCAP/APDD/4/Rev.1) (voir aussi la résolution 59/3 de la Commission).

³⁰ Biwako plus cinq pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des personnes handicapées de l'Asie et du Pacifique durant la décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (E/ESCAP/APDD(2)/2) (voir aussi la résolution 64/8 de la Commission).

par l'harmonisation du droit et des politiques internes avec la Convention; par l'application de mesures pour promouvoir un environnement, des locaux, des moyens de transport et d'autres services accessibles et sans obstacles; par la fourniture d'un enseignement inclusif et gratuit jusqu'au niveau universitaire; par la mise en place de divers programmes de protection sociale et services de réadaptation; par la promotion de l'emploi de personnes handicapées et par l'institution d'incitations fiscales pour encourager le secteur privé à aider les personnes handicapées.

194. La Commission a félicité le secrétariat pour la réussite du lancement régional de la campagne « *Make the Right Real* » d'encouragement à la ratification et à l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a noté avec satisfaction le lancement national et le suivi de la campagne au Pakistan, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République de Corée et en République démocratique populaire lao. Le secrétariat a été prié d'apporter son soutien, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des organisations de personnes handicapées, à d'autres campagnes nationales dans différentes parties de la région.

195. Le secrétariat a été invité à donner la priorité au développement intégrant le handicap dans l'application du programme de travail de la CESAP pour le prochain exercice biennal. Il a été invité aussi à continuer de promouvoir la coopération régionale et à apporter son soutien sous forme d'analyses, de documentation et d'appui technique pour améliorer l'accessibilité de l'environnement bâti, des transports, de l'information et des services pour les personnes handicapées de la région; pour harmoniser les législations et les politiques nationales avec les dispositions de la Convention; pour promouvoir la participation des personnes handicapées aux processus nationaux de prise des décisions concernant le handicap; pour améliorer la disponibilité et la qualité des données sur le handicap; et pour remédier aux problèmes rencontrés par les femmes et les enfants handicapés ainsi que par les personnes handicapées vivant dans les régions rurales et éloignées. S'agissant des problèmes de l'accessibilité pour les personnes handicapées, le secrétariat a été invité également à poursuivre ses efforts en vue de favoriser un environnement de travail sensibilisé au problème du handicap et d'améliorer l'accessibilité de ses propres locaux et services afin qu'il devienne un modèle dans le système des Nations Unies.

196. Rappelant la résolution 65/182 de l'Assemblée générale sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et la résolution 2010/14 du Conseil économique et social sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002), la Commission s'est félicitée du lancement des préparatifs régionaux des deuxième examen et évaluation mondiaux du Plan d'action de Madrid,³¹ prévus en 2013.

197. La Commission a noté que les préparatifs régionaux comprendraient des examens nationaux faits par les gouvernements, la rédaction par le secrétariat d'un rapport régional à partir des données provenant des gouvernements au sujet des progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Madrid en Asie et dans le Pacifique, la tenue d'une réunion préparatoire régionale à la fin de 2011 pour fixer les priorités et l'ordre du jour de la Réunion intergouvernementale Asie-Pacifique sur les deuxième examen et évaluation du Plan d'action international de Madrid qui aurait lieu en 2012, conformément à la décision du Conseil économique et social dans sa résolution 2010/14.

³¹ Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002, (publication des Nations Unies, numéro de vente E.02.IV.4), chap. I, résolution 1, annexe II.

198. La Commission a constaté que le rythme spectaculaire et sans précédent du vieillissement de la population en Asie et dans le Pacifique aurait de profondes répercussions sociales, économiques et politiques. La région avait à résoudre des problèmes comme l'absence de couverture de protection sociale au profit des personnes âgées, c'est-à-dire de mécanismes d'assurance maladie et de régimes de retraite; les capacités limitées des systèmes de santé existants pour répondre aux besoins de soins gériatriques; le manque d'environnements accueillants pour les personnes âgées et dépourvus d'obstacles; la contraction de l'effectif de main-d'œuvre qui pourrait avoir des conséquences négatives pour le dynamisme économique; et la féminisation de la population âgée en raison de l'espérance de vie généralement plus longue des femmes. La Commission a demandé au secrétariat de promouvoir la coopération régionale pour remédier aux problèmes posés par le vieillissement de la population et protéger les droits des personnes âgées.

199. Un certain nombre de délégations ont fait part des expériences et des bonnes pratiques de leur pays en matière d'élaboration et d'application de mesures d'intervention concernant le vieillissement. Elles ont mentionné notamment l'accès universel aux soins de santé, les pensions de retraite et les services de soins pour les personnes âgées, ainsi que la promotion du vieillissement actif. Les autres mesures citées comprenaient l'aide sociale aux personnes âgées vulnérables et négligées; l'éducation permanente, notamment les universités du troisième âge et d'autres services apparentés; et les fonds spéciaux pour les personnes âgées. Une délégation a insisté sur la nécessité de protéger les personnes âgées, spécialement celles qui sont pauvres ou handicapées et les femmes âgées, contre les conséquences des phénomènes comme les crises économiques, la migration, les catastrophes écologiques et les changements climatiques. La même délégation a souligné aussi qu'il fallait améliorer la capacité de la famille et de la collectivité de prendre soin des personnes âgées.

200. La délégation chinoise a informé la Commission qu'elle coopérait avec la CESAP pour le traitement des problèmes du vieillissement. Elle a mentionné l'organisation du Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique tenu en janvier 2011 à Nanjing (Chine) et exprimé son appui aux activités futures connexes du secrétariat concernant le développement des capacités dans la région.

201. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui au processus préparatoire régional des deuxièmes examen et évaluation mondiaux du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, y compris à l'organisation en 2012 d'une Réunion intergouvernementale de haut niveau dont le résultat constituerait la contribution de la région de la CESAP à l'examen mondial.

202. La Commission a pris note de la résolution 65/180 de l'Assemblée générale, sur l'organisation de l'examen approfondi, prévu en 2011, des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida. L'Assemblée générale procéderait à cet examen à sa Réunion de haut niveau sur le sida qui se tiendrait à New York du 8 au 10 juin 2011.

203. Examinant les progrès de la région dans l'exécution des engagements mentionnés plus haut, la Commission a noté que la tendance générale dans la région était positive dans l'ensemble, la plupart des épidémies nationales de VIH s'étant stabilisées durant les cinq années écoulées. Le nombre de personnes vivant avec le VIH, soit environ 4,9 millions d'individus dans la région, restait constant par rapport au chiffre d'il y avait cinq ans. La Commission a constaté cependant que les principales populations touchées, à savoir les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, les populations transsexuelles, les travailleurs sexuels et les consommateurs de drogues étaient toujours vulnérables au VIH, 75 % du total des infections se produisant parmi ces groupes.

204. La Commission a noté aussi la convocation conjointe, en mars 2011, par la CESAP et ONUSIDA, de la Consultation régionale Asie-Pacifique sur l'accès universel à la prévention, aux traitements et aux soins du VIH qui produirait la contribution régionale à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le sida qui aurait lieu en juin 2011.

205. Certaines délégations ont rendu compte des mesures prises par leur pays au sujet du VIH et mentionné les avantages associés notamment à l'intégration du VIH dans leur programme pour le développement, à l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH et le sida et à l'intervention active des pouvoirs publics au plus haut niveau politique. L'utilisation efficace des ressources et le renforcement de la coopération à tous les niveaux, y compris les administrations publiques, les organisations associatives et le secteur privé, ont été mises en évidence. On a appelé également l'attention sur des stratégies comme les interventions ciblées sur les nouveaux groupes à risque, notamment les adolescents.

206. Le représentant d'ONUSIDA a informé la Commission que les mesures nationales efficaces contre le VIH portaient sur les questions en rapport avec les législations répressives, la discrimination et la stigmatisation à l'égard des personnes vivant avec le VIH, des hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes, des transsexuels, des usagers de drogues, des travailleurs sexuels et des migrants. Il a souligné qu'il fallait donner accès à des traitements d'un coût raisonnable, informer correctement les responsables publics et promouvoir les interventions les plus efficaces et la planification à partir de données probantes, et qu'il fallait disposer de moyens plus robustes pour mesurer l'effet produit et surveiller l'utilisation des ressources humaines et financières.

207. La Commission a pris note avec satisfaction des contributions financières généreuses de la Chine, de la Fédération de Russie, du Japon et de la République de Corée aux activités du secrétariat dans le domaine du développement social.

208. Tenant compte des vues exprimées, la Commission a fait siennes en général les recommandations figurant dans le rapport du Comité du développement social sur sa deuxième session (E/ESCAP/67/11).

209. La Commission a adopté les résolutions suivantes dans le domaine du développement social :

- a) Résolution 67/5 sur l'application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique ;
- b) Résolution 67/6 sur l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP ;
- c) Résolution 67/7 sur le rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique ;
- d) Résolution 67/8 sur le renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique ;³²
- e) Résolution 67/9 sur l'examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida.

Alinéa h) Statistiques

210. Outre les documents communs examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session (E/ESCAP/67/12) et du rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (E/ESCAP/67/13).

³² Pour d'autres informations concernant la résolution, voir plus loin para. 359 et 383.

211. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Australie, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Mongolie, Népal, Philippines et Thaïlande. Un représentant du FNUAP a également fait une déclaration.

212. La Commission a insisté sur l'importance de promouvoir le développement des statistiques officielles à l'appui du développement inclusif et durable, y compris la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en Asie et dans le Pacifique. À ce propos, elle s'est félicitée du rôle unique de la CESAP dans la promotion du développement des statistiques.

213. La Commission a accueilli avec satisfaction les réalisations du Comité de statistique et les travaux efficaces de son bureau, ainsi que la contribution du secrétariat.

214. La Commission a fait siennes les décisions et recommandations contenues dans le rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session. En particulier, elle a approuvé les objectifs stratégiques à long terme du Comité, qui se proposait de donner à tous les membres et membres associés de la CESAP, d'ici à 2020, la capacité de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales, et de créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux de statistique nationaux grâce à une collaboration régionale plus étroite.

215. La Commission a approuvé l'orientation des travaux du Comité de statistique, telle qu'elle ressortait des projets de résolution sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/67/L.14), sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/67/L.15) et sur l'utilisation d'un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/67/L.13).

216. La Commission a appuyé la création d'un groupe directeur chargé des statistiques économiques qui aurait pour mission de superviser la mise en œuvre d'un programme régional visant à améliorer la capacité des membres et membres associés de la CESAP à produire un ensemble de statistiques économiques de base, ainsi que la création d'un groupe technique consultatif sur les statistiques sociales, qui serait chargé d'élaborer un programme régional pour l'amélioration de cette catégorie de statistiques, et d'un groupe de travail sur la formation, qui serait chargé d'élaborer une stratégie pour renforcer la coordination, la pertinence et l'incidence de la formation, statistique. La Commission a accueilli avec satisfaction la décision du Comité de statistique d'élaborer un plan régional d'application pour la Stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales; à cet égard, le secrétariat a été invité à collaborer étroitement avec la FAO et à faire avancer sans tarder cette initiative.

217. La Commission a pris note des propositions précises faites par les délégations de l'Inde et de la Fédération de Russie concernant le mandat du groupe directeur et du groupe technique consultatif, et a confirmé que les questions soulevées continueraient d'être prises en considération.

218. La Commission s'est félicitée que plusieurs délégations aient manifesté la volonté de soutenir activement le programme de travail du Comité de statistique et d'y participer, en particulier en faisant partie des divers groupes créés par le Comité, en contribuant au partage des pratiques les plus efficaces pour gérer l'information de manière adaptative et rentable, et en apportant une expertise technique.

219. La Commission a exprimé sa satisfaction et son soutien au secrétariat pour le travail accompli, notamment la contribution de la CESAP au Système statistique mondial, aux travaux de la Commission de statistique des Nations Unies, au suivi

régional de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et au développement des statistiques officielles dans la région. Elle a demandé au secrétariat de continuer à promouvoir la production de statistiques sur le handicap, d'aider les pays à créer et à tenir à jour des registres d'entreprises, et de s'employer à renforcer la capacité des cadres institutionnels pour la collecte de données sur le commerce des services.

220. La Commission a pris note de l'importante contribution de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP), qui appuyait depuis quatre décennies le renforcement des capacités statistiques des pays de la région en dispensant des formations en matière de statistiques officielles. Elle a également exprimé sa vive gratitude au Gouvernement japonais, qui contribuait au développement des statistiques dans la région en fournissant un soutien à l'ISAP (sous la forme à la fois d'une aide financière et de contributions en nature), compte tenu en particulier des grandes contraintes financières auxquelles ce gouvernement avait dû faire face récemment et de l'énorme fardeau financier causé par le séisme et le tsunami.

221. Des membres de la Commission ont indiqué qu'il existait un besoin permanent de formations statistiques comme celles de l'ISAP, notamment les cours dispensés à Tokyo, dans les pays, à distance et en ligne. Soulignant les avantages, pour les statisticiens nationaux, de la formation sur les statistiques officielles proposée par l'ISAP, des membres de la Commission ont encouragé les autres États membres à participer à ces cours. Une délégation a relevé également l'utilité du cadre de compétences essentielles pour cerner les besoins de formation et concevoir des modules de formation. Le représentant de l'Inde a déclaré que son pays était intéressé par un partenariat entre son École nationale d'administration statistique et l'ISAP. Le représentant du FNUAP a lui aussi souligné la valeur de l'ISAP et indiqué que le Fonds attachait une grande importance à sa collaboration avec l'Institut. La Commission s'est félicitée que l'Inde et la Thaïlande aient augmenté récemment leur contribution volontaire à l'ISAP ; en particulier, celle de l'Inde était passée à 25 000 dollars des États-Unis en 2010, et la Thaïlande envisageait de verser 30 000 dollars des États-Unis pour l'exercice fiscal thaïlandais 2012 (octobre 2011 à septembre 2012). La Commission a accueilli avec satisfaction la déclaration du Japon, qui a annoncé qu'une contribution à l'ISAP de 1 676 400 dollars des États-Unis avait déjà été décidée pour l'année 2011. La Commission a encouragé les États membres à accroître leurs contributions volontaires à l'ISAP.

222. La Commission a accueilli avec satisfaction l'engagement du Gouvernement chinois à appuyer le renforcement des capacités statistiques aux niveaux mondial et régional, et notamment la récente création par la Chine du Centre international de formation statistique, en collaboration avec la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies concernés par les statistiques, qui pourrait favoriser le renforcement des capacités statistiques dans la région de l'Asie et du Pacifique.

223. La Commission a adopté les résolutions suivantes dans le domaine des statistiques :

- a) Résolution 67/10 sur un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique ;
- b) Résolution 67/11 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique ;
- c) Résolution 67/12 sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique ;
- d) Résolution 67/13 sur la révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

Alinéa i)
Activités sous-régionales pour le développement

224. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Mongolie, Nauru, République de Corée et Tonga.

Bureau de la CESAP pour le Pacifique

225. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui résolu et leurs remerciements pour le travail effectué par la CESAP dans le Pacifique, à travers le Bureau de la CESAP pour le Pacifique, afin de résoudre les problèmes de développement propres aux petits États insulaires en développement du Pacifique. Des félicitations ont été adressées au secrétariat pour le travail effectué par le Bureau du Pacifique en matière de renforcement de la planification nationale et d'élaboration de politiques, y compris dans le cadre du processus offert par la Stratégie nationale de développement durable.

226. Le secrétariat a été incité à mener, à travers son Bureau du Pacifique, une action de sensibilisation aux besoins particuliers et uniques des petits États insulaires en développement du Pacifique dans les instances mondiales. Cela passait par la facilitation de l'accès aux marchés des pays développés de la région de la CESAP pour aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à sortir de la catégorie des pays les moins avancés, et par l'aide apportée pour la préparation du processus Rio+20.

Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

227. La Commission a noté que le principal objectif du Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est était de parvenir à un développement économique et social durable et inclusif dans la sous-région. Elle a noté en outre que l'action du Bureau sous-régional était centrée sur des groupes de problèmes propres à la sous-région: les questions environnementales à travers l'action du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement (NEASPEC); la promotion du partage des connaissances; et le renforcement des partenariats avec la société civile et les autres grands partenaires de développement.

228. La Commission a noté que le Bureau sous régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est était devenu pleinement opérationnel au cours de sa première année de fonctionnement, avait mis en œuvre diverses activités liées aux priorités de développement de la sous-région, avait renforcé les partenariats de la CESAP avec différentes parties prenantes sous-régionales et avait mis en place les modalités du partage de connaissances.

229. La Commission a noté que les bureaux sous-régionaux de la CESAP pouvaient devenir des plateformes importantes pour le développement et la coopération économiques étant donné que la région de l'Asie et du Pacifique couvrait un vaste territoire et des réalités socioéconomiques très variées.

230. La Commission a adressé ses remerciements au directeur du Bureau sous-régional pour ses qualités de chef et le travail efficace qui avait permis que le Bureau soit très tôt pleinement opérationnel, et a confirmé l'appui apporté par les États membres au travail actuellement réalisé par le Bureau sous-régional conformément à la mission qui lui avait été fixée par les États membres.

231. La Commission s'est félicitée de la publication du bulletin périodique du Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est qui était un outil efficace de partage des connaissances. Ainsi, le dernier numéro montrait de façon opportune la signification et l'importance d'une économie verte.

232. La Commission a souligné la nécessité pour les bureaux sous-régionaux d'éviter les doubles emplois avec les divisions organiques de la CESAP et les autres organes des Nations Unies, d'assurer la transparence et le respect du principe de responsabilité à travers des contacts étroits avec les États membres, et de promouvoir les intérêts communs et des relations équilibrées avec tous les États membres.

233. La Commission a noté qu'il était important d'assurer un consensus entre les États membres quant à la nature des activités mises en œuvre au titre du NEASPEC, tout en encourageant celui-ci à tirer le meilleur parti des possibilités qu'il offrait pour ce qui était de résoudre les problèmes environnementaux transfrontières, d'élargir le champ géographique de la coopération environnementale et de jouer le rôle de centre sous-régional pour la coopération Sud-Sud entre l'Asie de l'Est et du Nord-Est et les autres sous-régions.

234. La Commission a décidé de mettre fin au rôle de la CESAP en tant que secrétariat provisoire du NEASPEC et a approuvé la proposition tendant à ce que le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est exerce les fonctions de secrétariat du NEASPEC.

Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale

235. La Commission a pris note avec satisfaction des progrès qui avaient été accomplis en ce qui concerne : a) la mise en place du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, y compris la signature récente de l'accord de siège conclu entre l'organisation des Nations Unies et le Gouvernement kazakh ; b) le recrutement du personnel ; et c) la rénovation des locaux du Bureau.

236. Plusieurs pays ont exprimé leur plein appui à la réalisation des activités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale conformément à la mission qui lui avait été confiée par la Commission.

237. La Commission a été informée sur les progrès les plus récents réalisés dans la mise en place du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, et du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, y compris les progrès vers un consensus entre le secrétariat et le Gouvernement indien sur le texte final de l'accord de siège, le recrutement du personnel de direction et la rénovation des locaux du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

Point 4 de l'ordre du jour Questions relatives à la gestion

Alinéa a)

Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013

238. La Commission était saisie du projet de programme de travail de la CESAP pour la période biennale 2012-2013 (E/ESCAP/67/14) et d'une note du secrétariat contenant le bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission (E/ESCAP/67/3), en particulier des progrès faits dans l'application de la résolution 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission, y compris les évaluations prévues pour la période biennale 2012-2013.

239. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d') et Pakistan.

240. Présentant le projet de programme de travail, la Secrétaire exécutive a indiqué que le cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013³³ adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244 du 24 décembre 2010 visait à la réalisation des résultats de développement suivants : a) les gouvernements des États membres auraient des politiques de développement plus efficaces, plus inclusives et plus durables pour traiter du développement dans une perspective pluridisciplinaire afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la résilience ; b) les processus mondiaux seraient modelés par des contributions régionales coordonnées plus robustes et les pays recevraient un appui pour l'exécution des engagements internationaux ; et c) des mécanismes et des cadres institutionnels de coopération régionale seraient en place pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif. Le programme de travail était conçu pour atteindre les résultats escomptés et les produits correspondraient aux priorités des États membres, particulièrement celles qui se rapportent aux mandats prévoyant de renforcer l'activité des bureaux sous-régionaux de la CESAP.

241. La Secrétaire exécutive a brièvement exposé le processus d'examen qui avait eu lieu préalablement à la soumission du projet de programme de travail à la Commission, notamment l'examen par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP). Elle a déclaré que le secrétariat pourrait difficilement incorporer d'autres produits recommandés par le CCRP car le Secrétaire général avait demandé une réduction de 3 % en dessous du chiffre indicatif de planification adopté dans le budget-cadre.

242. La Commission a fait siennes les recommandations du CCRP au sujet de produits supplémentaires, énoncées dans l'annexe au projet de programme de travail. Le secrétariat a fait savoir qu'en raison des contraintes budgétaires s'appliquant aux ressources du budget ordinaire, l'inclusion de ces produits supplémentaires serait possible en utilisant des ressources extrabudgétaires.

243. La Commission a pris note du plan d'évaluation pour la période 2012-2013 figurant dans la note du secrétariat (voir E/ESCAP/67/3, par. 74). Elle a noté aussi que les plans d'évaluation pour les exercices biennaux ultérieurs seraient intégrés dans le cycle du programme de travail et qu'il serait rendu compte à la Commission au moyen du rapport biennal d'évaluation.

244. La Commission a exprimé son appui aux activités du secrétariat et a entériné généralement le projet de programme de travail, y compris les recommandations du CCRP figurant dans l'annexe au projet de programme de travail.³⁴

Alinéa b)

Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2010-2011

245. La Commission a noté qu'aucune modification n'avait été apportée au programme pour la période biennale 2010-2011 postérieurement à la dernière révision du programme de travail approuvé par la Commission à sa soixante-sixième session.³⁵

³³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément N° 6 (A/65/6/Rev.1).

³⁴ Voir aussi par. 146.

³⁵ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément No.19 (E/2010/39-E/ESCAP/66/27), par. 175-178.

Alinéa c)

Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission

246. La Commission était saisie du document E/ESCAP/67/15 contenant un rapport à mi-parcours sur le fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, qui expliquait dans quelle mesure la nouvelle structure adoptée par suite de la résolution 64/1 avait répondu à son objet qui était d'améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus élevée et plus large des membres et membres associés.

247. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Pakistan et Thaïlande.

248. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire exécutive a indiqué que ces dernières années la Commission avait assumé, avec plus d'énergie et de conviction que jamais, son rôle unique d'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que son mandat global de principal centre de développement économique et social du système des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. Elle a noté que l'examen à mi-parcours constituait la première étape vers l'examen final de l'appareil de conférence qu'effectuerait la Commission à sa soixante-neuvième session; elle a formulé l'espoir que des mesures immédiates puissent être prises pour améliorer encore le fonctionnement de la Commission et le rendre aussi efficace et efficient que possible.

249. La Commission a estimé qu'il importait de procéder périodiquement à l'examen de son appareil de conférence pour s'assurer qu'il fonctionne de façon efficace et efficiente et réponde à l'évolution des besoins et des priorités des membres et membres associés. Elle était aussi d'avis que l'appareil de conférence avait bénéficié aux membres et membres associés en permettant d'élaborer des politiques de développement dans une perspective pluridisciplinaire, de faire entendre une voix plus cohérente au nom de la région, de renforcer la coopération régionale et d'honorer les engagements internationaux.

250. La Commission a également noté que, dans la mesure où il s'agissait de l'examen à mi-parcours de l'application de la résolution 64/1, il était encore trop tôt pour évaluer pleinement l'impact des changements déjà appliqués et qu'il fallait davantage de temps pour affiner les mécanismes de l'appareil de conférence. À propos du rapport sur l'examen à mi-parcours, un soutien a été exprimé pour l'amélioration des méthodes de travail, une meilleure gestion du temps pendant les sessions de la Commission, des déclarations de politique générale plus concises et portant sur le thème de la session, ainsi que des sessions sans documents sur papier et avec des documents moins nombreux et de meilleure qualité.

251. La Commission a insisté sur la nécessité d'éviter les doubles emplois, d'améliorer l'efficacité et l'efficience et de maintenir l'accent sur les principaux points forts de l'action de la Commission. Elle a en outre estimé qu'il importait d'assurer: a) qu'un bon équilibre existe entre les activités normatives, analytiques et opérationnelles du secrétariat; b) que toutes les grandes décisions soient prises par la Commission; et c) que soit renforcé le rôle du CCRP dans le traitement des questions programmatiques et administratives, notamment en dotant le Comité de son propre règlement intérieur. La Commission a estimé que les projets de résolution devaient être mûrement réfléchis et plus précis, soumis en temps utile pour pouvoir être débattus dans un esprit constructif, et une fois adoptés, faire l'objet d'un suivi pour mesurer les progrès de leur application.

252. En vue de l'examen final de l'appareil de conférence lors de la soixante-neuvième session, la Commission a demandé au secrétariat de réaliser de nouvelles études concernant: a) la structure de gouvernance des institutions régionales, y compris le rôle et les mandats respectifs de la Commission, des comités et des

conseils d'administration; b) un examen de la pertinence de chaque institution par rapport à chaque sous-programme, des budgets attribués aux institutions régionales et, éventuellement, de la participation du personnel permanent de la CESAP aux projets communs des institutions régionales à titre de soutien.

253. Une délégation préférait que l'on conserve la durée et la fréquence actuelles des sessions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Elle a suggéré qu'à l'avenir, la Commission pourrait envisager de faire du CCRP un comité exécutif chargé de guider l'action de la Commission dans l'intervalle des sessions.

254. La Commission a noté que les questions soulevées dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de son appareil de conférence seraient débattues plus avant au cours de l'examen du projet de résolution consacré à ce sujet.

255. La Commission a adopté la résolution 67/14 sur la coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique et la résolution 67/15 sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission.

256. À la suite de l'adoption de la résolution, le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que son pays s'était associé au compromis de bonne foi et avec l'intention de remplacer la coopération régionale et la confiance parmi les membres et membres associés de la Commission et pour soutenir plus encore les activités de la Secrétaire exécutive. Toutefois, la République islamique d'Iran continuait à considérer que comme la résolution 67/14 de même que les questions concernant le fonctionnement et les mandats des autres organismes des Nations Unies et organismes régionaux et sous-régionaux qui desservent l'Asie et le Pacifique relevaient de la compétence de l'Assemblée générale.

Alinéa d)

Activités de coopération technique de la CESAP et annonces de contributions

257. La Commission était saisie du document E/ESCAP/67/16, qui donnait un aperçu général des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat et des contributions extrabudgétaires en 2010.

258. Les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations : Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Pakistan, République de Corée, Sri Lanka et Thaïlande.

259. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire exécutive a informé la Commission que le secrétariat avait orienté son activité de coopération technique vers une approche programmatique fondée sur le développement des capacités, qui était l'un des principaux éléments de l'initiative pour l'efficacité organisationnelle. Cette approche s'était caractérisée essentiellement par l'élaboration d'un nombre limité de descriptifs de projets concernant le développement des capacités pour chaque sous-programme au cours de la période 2011-2013. La Secrétaire exécutive a également souligné les principales réalisations des activités de développement des capacités menées par le secrétariat en 2010.

260. La Commission a noté que le montant total des contributions que la CESAP avait reçues en 2010 pour les activités de coopération technique, provenant tant du budget ordinaire que des contributions volontaires, s'était élevé à environ 16,8 millions de dollars des États-Unis, et que, la même année, l'exécution des activités de coopération technique avait représenté au total environ 13,9 millions de dollars.

261. Plusieurs délégations ont exprimé leur appréciation et leur soutien pour les activités de coopération technique du secrétariat, y compris les activités des cinq institutions régionales de la CESAP. Certaines ont mis l'accent sur la nécessité pour

le secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les États membres, les organisations régionales et les autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'exécution du programme de travail de la CESAP.

262. La délégation russe a déclaré qu'il fallait renforcer le statut du CCRP et son rôle dans la résolution des problèmes liés aux activités programmatiques et administratives, y compris les stratégies de coopération technique et la mobilisation des ressources, ainsi que l'approbation des projets devant être financés à partir des ressources ordinaires et extrabudgétaires. La délégation a estimé que l'orientation de la CESAP vers une nouvelle approche programmatique devrait être examinée et approuvée par les États membres. Elle a exprimé des réserves au sujet du versement des contributions à un fonds commun général dès lors qu'il réduirait sa capacité de suivre l'utilisation de ses contributions extrabudgétaires.

263. La délégation chinoise a souligné l'importance des activités de coopération technique de la CESAP et s'est félicitée des efforts faits par le secrétariat pour améliorer son travail dans ce domaine. La délégation a toutefois fait part de certaines de ses préoccupations concernant l'orientation vers une approche programmatique. Elle a suggéré que les avis des États membres en la matière soient pris en considération et que des consultations préalables aient lieu avec les États membres sur la meilleure manière d'atteindre les objectifs de coopération technique de la Commission et sur la façon d'envisager d'autres sources innovantes de financement et de renforcer la gestion interne du secrétariat.

264. La Commission a noté que le secrétariat devrait éviter tout chevauchement d'activités avec les autres organismes et se concentrer sur les domaines dans lesquels il avait acquis une compétence particulière ou un avantage comparatif. L'amélioration de la connectivité régionale aurait l'exemple d'un domaine où la CESAP avait réalisé un travail digne d'éloges et accompli des progrès considérables.

265. La délégation sri-lankaise a informé la Commission que son Gouvernement se proposait d'organiser des ateliers de renforcement des capacités en matière de TIC par le biais des universités et des centres de formation nationaux dans le cadre du programme de l'Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics, et a évoqué la formation qui avait été assurée jusque-là dans le cadre du programme. La délégation a également fait part de sa volonté de partager les très nombreuses études de cas qui avaient été compilées à Sri Lanka avec les autres États membres par le biais des moyens de diffusion du savoir du CAPFTIC.

266. La Commission a pris note des annonces de contributions ci-dessous faites par les membres et membres associés de la CESAP pour 2011.

267. *Brunéi Darussalam.* Le Gouvernement du Brunéi Darussalam avait avisé le secrétariat par écrit qu'il verserait les contributions ci-après:

ISAP	\$ 15 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$ 1 000

268. *Chine.* La délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

Programme de coopération	¥ 1 500 000
Chine-CESAP	plus \$ 150 000
ONUCGMAP	\$ 20 000
CAPTT	\$ 30 000
ISAP	\$ 40 000

269. De plus, la délégation chinoise a indiqué que son Gouvernement appuierait aussi des projets particuliers par des contributions supplémentaires et qu'il envisageait d'examiner une augmentation de sa contribution à l'ISAP à l'avenir.

270. *Hong Kong (Chine)*. Le secrétariat avait reçu une notification écrite l'informant que les autorités de Hong Kong (Chine) verseraient la contribution annuelle ci-après de 2010 jusqu'en 2015 inclus:

ISAP	\$ 30 000
------	-----------

271. *Inde*. La délégation indienne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPTT	\$ 200 000
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	\$ 154 000
ISAP	\$ 25 000
CAPFTIC	\$ 10 000

272. La délégation indienne a indiqué que sa contribution à l'ONUCGMAP était en cours d'examen. Elle a ajouté que, par l'intermédiaire du Ministère indien des énergies nouvelles et renouvelables, un montant de 250 000 dollars des États-Unis avait été approuvé pour l'application de la résolution 64/3 de la Commission, intitulée « Promouvoir les énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique » par le biais du CAPTT, dont le reliquat de 87 500 dollars serait débloqué durant l'exercice financier courant. La délégation a aussi confirmé son soutien au projet triennal exécuté par le CAPTT et le Département indien de la recherche scientifique et industrielle, d'un coût estimatif de 321 750 dollars des États-Unis, dont 121 750 dollars avaient déjà été versés.

273. *Indonésie*. La délégation indonésienne a annoncé que son Gouvernement verserait au CAPFTIC une contribution en nature équivalant à 350 000 dollars des États-Unis. Elle a en outre indiqué que ses contributions aux autres institutions régionales étaient en cours d'examen et a renvoyé aux contributions de l'année précédente à titre indicatif.

274. *Iran (République islamique d')*. Le Gouvernement iranien avait avisé le secrétariat par écrit qu'il procurerait les contributions ci-après:

Programme de travail de la CESAP	\$ 18 000
CAPTT	\$ 15 000
ISAP	\$ 12 000
ONUCGMAP	\$ 15 000

275. *Japon*. La délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après pour la période allant d'avril 2011 à mars 2012:

Fonds de coopération Japon-CESAP	\$ 85 000
ISAP	\$ 1 676 400

276. De plus, la délégation japonaise a annoncé que son Gouvernement avait l'intention de verser à l'ISAP une contribution en nature équivalant à 1 167 517 dollars des États-Unis pour la période allant d'avril 2011 à mars 2012 inclus. En outre, dans le cadre de son programme de coopération technique par le biais de l'Agence japonaise de coopération internationale, en coopération avec l'ISAP, la délégation a annoncé que son Gouvernement envisageait d'octroyer des bourses à 66 participants à certains stages de formation sur les statistiques officielles.

277. *Macao (Chine)*. Le secrétariat a reçu une notification écrite l'informant que les autorités de Macao (Chine) verseraient les contributions ci-après:

CAPFTIC	\$ 5 000
CAPTT	\$ 5 000
CRPAD	\$ 3 000
ISAP	\$ 20 000

278. *Mongolie*. Le secrétariat a reçu une notification écrite l'informant que le Gouvernement mongol verserait les contributions ci-après:

Programme de travail de la CESAP	\$ 5 000
ISAP	\$ 10 000

279. *Myanmar*. Le Gouvernement de la République du Myanmar avait avisé le secrétariat par écrit qu'il verserait les contributions ci-après:

Programme de travail de la CESAP	\$ 2 000
ISAP	\$ 1 000

280. *République de Corée*. La délégation coréenne a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

Fonds de coopération Corée-CESAP	\$ 300 000
CAPFTIC	(environ) \$ 2 000 000
Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est	\$ 1 426 000

281. De plus, la délégation de la République de Corée a indiqué que son Gouvernement se proposait de verser au Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est une contribution en nature équivalant à 461 000 dollars et au CAPFTIC une contribution en nature d'environ 500 000 dollars. Il a été précisé que les montants en dollars des États-Unis des contributions au CAPFTIC et au bureau sous-régional varieraient d'après les taux de change. Le Gouvernement coréen a également exprimé sa gratitude pour le travail réalisé par le CAPFTIC concernant le renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres et membres associés de la CESAP sous la direction de son directeur actuel, en particulier par la mise en place de l'Académie du CAPFTIC pour l'initiation aux TIC des responsables publics dans 19 pays, l'intégration de l'Académie dans les cadres de formation publics nationaux et son extension au-delà de la région Asie-Pacifique, par exemple jusqu'en Afrique. La délégation a également remercié tous les États membres qui avaient réalisé des initiatives de développement des capacités du CAPFTIC et les a encouragés à fournir des ressources au CAPFTIC pour renforcer les activités du Centre.

282. *Fédération de Russie*. La délégation russe a annoncé que son Gouvernement avait l'intention de verser une contribution volontaire de 1 200 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale Fédération de Russie-CESAP pour l'exécution des projets de coopération technique agréés d'un commun accord.

283. *Thaïlande.* La délégation thaïlandaise a annoncé que son Gouvernement verserait les contributions ci-après:

CAPTT	\$ 15 000
ONUCCGMAP	\$ 15 000
CRPAD	\$ 10 000
ISAP	\$ 30 000
CCPM	\$ 40 000
Comité des typhons	\$ 12 000
Fonds d'affectation spéciale pour les cyclones tropicaux	\$ 2 000
Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique	\$ 1 000
Fonds d'affectation spéciale pour la participation des économies en transition défavorisées et de la Mongolie	\$ 2 000

284. Pour conclure, le secrétariat a remercié la Commission pour les observations qu'elle avait formulées et les préoccupations qu'elle avait manifestées. À propos des questions soulevées par l'approche programmatique de la CESAP, il a souligné: 1) que toutes les activités de coopération technique de la CESAP étaient conformes aux mandats qui lui avaient été confiés par les États membres; 2) que les contributions des donateurs seraient concentrées sur certains projets de développement des capacités de la CESAP dont les produits attendus figuraient dans le programme de travail entériné par la Commission et approuvé par l'Assemblée générale; 3) que la transition vers les fonds d'affectation spéciale multidonateurs allait dans le sens de la recommandation du Corps commun d'inspection faite à l'Assemblée générale et des pratiques actuelles des autres commissions régionales, telles que la Commission économique pour l'Afrique.

Point 5 de l'ordre du jour

Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

285. La Commission était saisie du rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (E/ESCAP/67/17). En qualité de rapporteur du Comité consultatif, le Représentant permanent du Bangladesh auprès de la CESAP a présenté dans leurs grandes lignes les activités du Comité au cours de l'année écoulée.

286. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Fédération de Russie, Indonésie et Pakistan.

287. Depuis la soixante-sixième session de la Commission, le CCRP avait tenu cinq sessions ordinaires et une retraite, et le Groupe de travail informel sur les projets de résolution s'était réuni huit fois.

288. L'une des principales activités du CCRP durant la période considérée avait consisté à examiner les résultats de la soixante-sixième session de la Commission, notamment l'adoption de 15 résolutions, en particulier de la résolution 66/1, connue sous le nom de Déclaration d'Incheon.

289. Le Comité consultatif avait également examiné d'autres aspects de la soixante-sixième session, notamment la convocation de l'Organe spécial des pays insulaires en développement du Pacifique qui faisait désormais partie intégrante de la session de la Commission.

290. Le Comité consultatif avait formulé des observations au sujet du projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013 et des propositions de modification qui avaient été soumises à la Commission (voir E/ESCAP/67/14, annexe).

291. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, le CCRP avait examiné des documents d'information, notamment un document de travail, relatifs à l'application de la résolution 64/1 de la Commission sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, et fait part au secrétariat de sa réaction et de ses observations. Des membres du CCRP avaient formulé des avis supplémentaires au cours de la retraite du CCRP, durant laquelle 39 participants de 23 États membres avaient pris part à de nouvelles discussions informelles; ces avis étaient résumés dans le document E/ESCAP/67/15.

292. Tenant compte des recommandations formulées au cours des discussions sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence, la Commission a pris note de l'importance du CCRP en tant que canal par lequel les membres de la Commission peuvent participer effectivement et contribuer à l'application par le secrétariat des décisions de la Commission.

293. La Commission a également noté que le CCRP avait continué à remplir efficacement son rôle consistant à fournir des avis à la Secrétaire exécutive et à maintenir une coopération et un dialogue étroits entre les membres et le secrétariat; à cet égard, la retraite du CCRP avait joué un rôle important dans le renforcement du partenariat entre les membres du CCRP. La Secrétaire exécutive a été encouragée à continuer à organiser de telles activités à l'appui de l'action menée par le secrétariat pour répondre aux problèmes rencontrés par la région.

Point 6 de l'ordre du jour

Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012)

294. La Commission était saisie de la note du secrétariat sur la date, le lieu et le thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012) (E/ESCAP/67/18).

295. Les représentants des pays suivants ont fait une déclaration : Bangladesh, Chine, Inde, Pakistan, Thaïlande et Turquie.

296. La Commission a décidé de tenir sa soixante-huitième session à Bangkok en avril ou mai 2012. Les dates exactes seraient fixées en consultation avec le CCRP.

297. Deux thèmes au choix avaient été proposés pour la soixante-huitième session, à savoir :

a) Relever le défi de l'urbanisation : vers un développement urbain inclusif et durable ;

b) Renforcer l'intégration économique régionale dans la région Asie-Pacifique.

298. Compte tenu de la préférence indiquée par la plupart des pays, la Commission a adopté « Renforcer l'intégration économique régionale dans la région Asie-Pacifique » comme thème de sa soixante-huitième session.

Point 7 de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région Asie-Pacifique

Alinéa a)

Principaux enjeux pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Déclaration de politique générale de la Secrétaire exécutive

299 La Secrétaire exécutive a d'abord informé la Commission que l'économie des pays de la région Asie-Pacifique s'était fortement redressée après la grande récession de 2008-2009 grâce aux mesures prises promptement par les gouvernements sous forme de plans de relance budgétaire et d'assouplissements de la politique monétaire. Un taux de croissance impressionnant de 8,8 % avait été constaté en 2010 dans les pays en développement de la région. En 2011, ce taux de croissance devrait atteindre 9,5 % en Chine et 8,7 % en Inde et se situer en moyenne à 7,3 %. Malgré un ralentissement, la région Asie-Pacifique resterait la région ayant la croissance la plus dynamique du monde.

300. La Secrétaire exécutive a appelé l'attention de la Commission sur un certain nombre de risques de détérioration causés par la hausse des prix, en particulier des prix des produits alimentaires et du pétrole et par le gonflement des flux de capitaux à court terme. En outre, le tremblement de terre et le tsunami qui avaient eu lieu récemment au Japon auraient aussi de vastes répercussions sur les économies de la région. Surtout, le tremblement de terre rappelait une nouvelle fois combien la région était exposée aux catastrophes naturelles, l'Asie et le Pacifique comptant près de 90 % des victimes de catastrophes naturelles dans le monde.

301. La hausse des prix des produits alimentaires avait des effets terribles sur les pauvres et réduisait à néant les acquis de développement durement obtenus. Selon des estimations de la CESAP, jusqu'à 42 millions de personnes de plus pourraient continuer à vivre dans la pauvreté en 2011, outre les 19 millions victimes, en 2010 des augmentations des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Dans le pire des cas, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la pauvreté serait reportée de cinq ans environ dans un certain nombre de pays en développement. La hausse des prix des produits alimentaires était donc une question de politique d'une urgence particulière.

302. Au niveau national, les gouvernements devraient envisager de diminuer les taxes et les droits de douane sur les produits alimentaires pour faire baisser les prix. Il fallait protéger les couches vulnérables de la population par la mise en place de systèmes publics de distribution alimentaire plus efficaces, de bons d'alimentation et de programmes de transfert de revenu ciblés et par une meilleure utilisation des stocks régulateurs pour réduire l'instabilité des cours des produits alimentaires de base. La Secrétaire exécutive a ajouté qu'à moyen terme, il faudrait chercher particulièrement à remédier à l'oubli de l'agriculture dans les politiques publiques en appuyant davantage la recherche et le développement dans le domaine agricole, les services de vulgarisation agricole et le crédit rural pour favoriser l'avènement d'une nouvelle révolution verte fondée sur l'agriculture durable. La productivité agricole pourrait également bénéficier d'une plus grande coopération Sud-Sud et triangulaire, comme l'avait démontré l'accord sur la réserve de riz d'urgence de l'ASEAN+3 et la Banque alimentaire de la SAARC.

303. Au niveau international, la coopération était nécessaire pour réagir à la montée des prix des produits alimentaires et du pétrole. La CESAP estimait que le G20 devrait agir résolument pour atténuer l'instabilité des prix des produits alimentaires et du pétrole, par exemple en réglementant les activités spéculatives sur les produits alimentaires de base et en contrôlant la transformation des céréales en biocarburants. En ce qui concerne l'instabilité des cours du pétrole, le G20 pourrait engager l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à établir un prix de référence

du pétrole «juste» et à chercher à restreindre la fluctuation des cours du pétrole à l'intérieur d'une fourchette déterminée. En outre, le G20 pourrait constituer une réserve stratégique mondiale de pétrole et la mettre à disposition à contre-cycle afin de modérer l'instabilité des cours du pétrole.

304 Dans l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010*,³⁶ l'attention avait été appelée sur les nouvelles menaces créées par le gonflement des flux de capitaux à court terme vers la région sous l'effet des politiques d'argent facile adoptées dans le monde occidental. Le Fonds monétaire international avait approuvé les mesures de contrôle des mouvements de capitaux appliquées par un certain nombre de gouvernements comme ceux de l'Indonésie, de la République de Corée et de la Thaïlande. Ces contrôles pourraient être facilités si les pays développés imposaient une taxe sur les sorties de capitaux à court terme et réglementaient les opérations sur les produits dérivés.

305. La Secrétaire exécutive a fait observer qu'à moyen terme, il faudrait que les pays exportateurs de l'Asie et du Pacifique suscitent une plus grande demande globale dans la région pour maintenir leur dynamisme afin de compenser en partie la baisse de la demande des pays développés. Ces pays pourraient trouver là l'occasion de promouvoir un développement inclusif et durable dans la région. La Secrétaire exécutive a ensuite exposé les principaux éléments d'un programme d'action publique en cinq points à cette fin:

a) Premièrement, il serait possible d'augmenter les taux de consommation en élevant les revenus des ménages, en comblant les retards pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en relevant le salaire minimum, en développant l'emploi ou en élargissant les programmes de protection sociale. Selon les estimations de la CESAP il faudrait, pour combler les retards pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un supplément de dépenses de l'ordre de 636 milliards de dollars sur les cinq prochaines années. En outre, la politique macroéconomique de l'après-crise devrait viser à instaurer le plein emploi pour les hommes et les femmes, tout en s'attaquant aux problèmes des objectifs de croissance économique, de l'inflation et de la durabilité des finances publiques. À cet égard, la protection sociale offrait un moyen essentiel de régler les problèmes persistants de la pauvreté, de l'inégalité des revenus et de l'exclusion sociale. L'étude de la CESAP sur le sujet avait esquissé les éléments fondamentaux d'une protection sociale minimale universelle et fondée sur les droits, qui assurerait un niveau minimum d'accès aux services essentiels et la sécurité du revenu pour tous. L'étude mettrait en évidence les avantages d'un renforcement des systèmes de protection sociale et indiquait que même les pays à bas revenu devraient chercher à assurer un certain niveau de protection sociale à tous, compte tenu particulièrement des changements démographiques qui s'annonçaient pour la région dans les décennies à venir;

b) Deuxièmement, l'indice des infrastructures de la CESAP montrait que de larges écarts existaient entre les pays de la région dans le domaine du développement des infrastructures, les pays les moins avancés étant particulièrement en retard sur ce plan. Selon certaines estimations il faudrait des investissements annuels d'environ 800 milliards de dollars dans les dix prochaines années pour combler ces écarts. Il était possible que la création d'une architecture financière régionale permette à la région de mobiliser une partie de son épargne à cette fin, y compris ses 5 billions de dollars de réserves de devises pour répondre à ses besoins croissants d'investissement dans les infrastructures;

c) Troisièmement, la Secrétaire exécutive a insisté sur la mise en place de nouvelles industries plus vertes. Le dynamisme de la région de l'Asie et du Pacifique était sérieusement menacé par la pénurie croissante de ressources naturelles. La région devrait exploiter les possibilités de commerce et

³⁶ Publication des Nations Unies, n° de vente E.10.II.F.2

d'investissement dans le domaine des technologies vertes et se placer dans la position avantageuse de précurseur. Pour sa part, la CESAP avait été à la pointe de la coopération régionale pour une croissance verte, dont l'importance avait été réaffirmée à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue au Kazakhstan en 2010;

d) Quatrièmement, alors que la région Asie-Pacifique s'affirmaient comme le pôle de croissance de l'économie mondiale, il fallait mettre résolument en évidence l'importance que présentait l'exploitation du potentiel d'intégration économique régionale pour soutenir le dynamisme de la région. Les conclusions de l'*Economic and Social Survey 2011* montraient que les échanges commerciaux intrarégionaux des pays de la CESAP avaient augmenté plus vite que leurs échanges mondiaux mais que le potentiel était loin d'être épuisé. L'analyse avait fait apparaître de larges complémentarités à l'intérieur des sous-régions et de plus larges encore entre les sous-régions. L'étude avait donc recommandé de se concentrer non pas simplement sur l'approfondissement de l'intégration à l'intérieur des sous-régions mais aussi sur la promotion des relations commerciales dans toutes les sous-régions pour créer un espace économique continu d'un bout à l'autre de la région de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, l'exploitation du potentiel de commerce intrarégional dépendait fortement du renforcement de la connectivité régionale. La CESAP avait également appuyé l'établissement du Schéma directeur sur la connectivité au sein de l'ASEAN qui avait été adopté au dix-septième Sommet de l'ASEAN à Hanoi en octobre 2010. Il fallait renforcer les infrastructures physiques et améliorer la connectivité non matérielle pour la facilitation du commerce, y compris par l'introduction du commerce sans documents sur papier, étant donné que le coût caché des formalités administratives pouvait s'élever jusqu'à 300 milliards de dollars, soit 15 % de la valeur des biens exportés;

e) Cinquièmement, l'examen régional fait par la CESAP de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010³⁷ par les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique montrait que ces derniers n'avaient pas pu tirer parti des possibilités offertes par l'expansion du commerce mondial et régional. Ils n'avaient pas pu diversifier leur structure de production en faveur de produits modernes plus complexes et plus différenciés, créant davantage de plus-value. Il était donc indispensable de les aider à renforcer leurs capacités de production, comme l'avait souligné aussi le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020.⁷

306. En conclusion, la Secrétaire exécutive a constaté que la région Asie-Pacifique était apparue à l'issue de la crise financière mondiale comme un moteur de croissance et un point d'ancrage de la stabilité de l'économie mondiale. Elle avait à présent une occasion historique de rééquilibrer sa structure économique pour soutenir son dynamisme par une connectivité renforcée et un développement régional équilibré afin que le vingt et unième siècle soit véritablement le siècle de l'Asie et du Pacifique. La CESAP était prête à accompagner les États membres au long de parcours passionnant qui les mènerait vers un avenir inclusif et durable pour tous.

Résumé des messages émanant du Groupe de haut niveau sur le thème « Soutenir le dynamisme et le développement inclusif: connectivité dans la région et capacités productives dans les pays les moins avancés »

307. Le Groupe de haut niveau réuni sur le thème « Soutenir le dynamisme et le développement inclusif: connectivité dans la région et capacités productives dans les pays les moins avancés » s'est penché sur les nouveaux défis posés à la région à la suite de la forte reprise qui a suivi la crise financière mondiale de 2010. Le discours liminaire a été prononcé par M. José Antonio Ocampo, Professeur de pratique professionnelle des affaires publiques et internationales, à l'Université Columbia, et

³⁷ A/CONF.191/13, chap. II.

ancien Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. La Secrétaire exécutive de la CESAP a présenté des observations liminaires mettant en lumière les principales préoccupations économiques à court et à moyen terme, et a présidé les débats. Les experts invités étaient:

- M. Lee Si-hyung, Vice-Ministre, Ministère des affaires étrangères et du commerce, République de Corée
- M. Sarath Amunugama, Ministre d'État et Ministre de la Coopération monétaire internationale, Sri Lanka
- M. Surin Pitsuwan, Secrétaire général de l'ASEAN
- M. Jackson R. Ngiraingas, Ministre de l'infrastructure public, de l'industrie et du commerce, Palau
- M. Abdul Hadi Arghandehwal, Ministre de l'économie, Afghanistan
- M. Timur Suleimenov, Vice-Ministre, Ministère du développement économique et du commerce, Kazakhstan

308. La Secrétaire exécutive a rappelé le principal message de la *Survey 2011*, qui était que la région, malgré une forte reprise après la crise financière mondiale, devait faire face à certain nombre de risques nouveaux. Il s'agissait notamment de l'augmentation des prix, des produits alimentaires et du pétrole notamment; des catastrophes naturelles, comme la récente catastrophe survenue au Japon; d'un déluge de capitaux à court terme; la lenteur de la reprise dans les économies avancées. En particulier, le retour de la crise des produits alimentaires et des combustibles avait de graves conséquences pour les efforts menés dans la région pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement; elle exigeait la prise de mesures immédiates aux niveaux national, régional et international. En plus des risques à court terme, les décideurs devaient relever le défi que représentait le rééquilibrage des économies de la région en faveur des investissements et de la consommation intérieures et régionaux. Si la pauvreté et les amples écarts de développement dans la région laissaient une large marge pour l'expansion de la demande locale, le renforcement de la coopération économique régionale était aussi d'une importance capitale pour soutenir le dynamisme dans les années à venir. Des mesures s'imposaient dans différents domaines telles que: l'amélioration de la connectivité entre les marchés et les populations grâce à de meilleures liaisons de transport, la création d'institutions régionales, la rationalisation des transports et la facilitation du commerce, ainsi que la progression vers la création d'un cadre énergétique régional. Enfin, dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue en mai à Istanbul (Turquie), la *Survey* traitait largement des problèmes rencontrés par les pays les moins avancés de la région, notamment leur incapacité de profiter de l'élargissement des marchés et du renforcement de la connectivité à cause de leur manque de capacités de production.

309. M. Ocampo, dans sa déclaration liminaire, a marqué son accord avec un grand nombre des messages contenus dans la *Survey 2011* et s'est concentré sur deux questions particulièrement importantes: tout d'abord, les perspectives économiques de la région, compte tenu notamment des déséquilibres mondiaux et du système commercial mondial; ensuite, les questions liées aux flux de capitaux. Sur le premier point, le monde se trouvait dans une situation sans précédent, dans la mesure où le monde en développement était à la pointe de la croissance mondiale et devrait y rester encore longtemps. La croissance des échanges avec le monde développé ne devant pas retrouver ses niveaux précédents, il était de plus en plus important de créer une demande et des échanges régionaux. La politique chinoise consistant à réduire les déséquilibres globaux en augmentant les salaires était une bonne chose, car elle contribuerait à stimuler la consommation nationale et à stimuler ainsi la demande régionale. Quant au deuxième point, les flux de capitaux dans la région continueraient à exercer une pression à moyen terme à cause des écarts de taux

d'intérêt avec les pays développés dus aux différences de perspectives de croissance. Il fallait réglementer les balances des capitaux pour répondre à cette pression. Il convenait de se féliciter que le FMI ait récemment apporté son appui à une telle réglementation, mais le Fonds devait chercher à davantage soutenir la coopération internationale en la matière en encourageant les pays exportateurs de capitaux à prendre des mesures complémentaires pour réguler les flux de capitaux. Quant à la réforme du système monétaire mondial, il fallait promouvoir la diversité des monnaies internationales fortes et renforcer le rôle des droits de tirage spéciaux en tant que monnaie mondiale. Pour compléter les efforts de réforme au niveau mondial, la région devrait promouvoir davantage sa propre architecture financière, en élargissant, par exemple, le champ d'initiatives comme l'Initiative de multilatéralisation de Chiang Mai que constituait l'ASEAN+3. Il conviendrait, en particulier, de supprimer les liens entre cette initiative et le Fonds monétaire international afin d'accroître l'indépendance de ses conditionnalités, et étendre sa portée à un plus grand nombre de pays de la région.

310. M. Lee Si-Hyung a décrit à grands traits les initiatives prises par le G20 à la suite de la crise financière mondiale de 2008-2009. Lors de Sommet du G20 à Séoul, en novembre 2010, un accord a été conclu pour définir des lignes directrices indicatives pour l'évaluation des grands déséquilibres mondiaux persistants. En outre, des filets mondiaux de sécurité financière et des dispositifs de contrôle des capitaux ont été mis en place pour faire face aux conséquences négatives des inversions subites des flux de capitaux. Qui plus est, les questions de développement ont été, pour la première fois, introduites et intégrées dans l'ordre du jour du G20, d'où le consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée et le Plan d'action pluriannuel sur le développement qui s'y rattache.³⁸ En 2011, sous la présidence française, le G20 s'efforçait d'appliquer et de développer encore ces différents accords. Par ailleurs, figurait en bonne place à l'ordre du jour l'atténuation des conséquences de l'instabilité excessive des prix des matières premières et les progrès en matière de sécurité alimentaire. M. Lee Si-Hyung a enfin réitéré le ferme engagement du G20 de consulter les pays non membres et de s'assurer la coopération de l'ensemble de la communauté internationale.

311. M. Sarath Amunugama a fait part de ses vues sur la réforme du système financier international et partagé ses réflexions sur le programme actuel d'emprunt de son pays auprès du FMI. Le rôle croissant des marchés émergents dans l'économie mondiale avait nécessité un réexamen des questions de la représentation et des quotes-parts dans les institutions issues de Bretton Woods. Les fonctions du FMI étaient également réexaminées dans le contexte du nouvel environnement mondial. Ainsi, les contrôles des capitaux avaient été acceptés par l'organisation en tant qu'éléments légitimes des politiques pouvant être appliquées par les pays. Le FMI avait aussi revu ses politiques concernant les pays les moins avancés, à propos notamment de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), la représentation conjointe des pays asiatiques ayant permis d'obtenir que cette Initiative s'étende aux pays d'Asie. L'orateur estimait que le succès de tout programme du FMI nécessitait l'adhésion populaire qu'on ne pouvait obtenir que si le pays pouvait exercer la maîtrise des réformes nécessaires.

312. M. Surin Pitsuwan a fait un tour d'horizon des priorités actuelles de l'ASEAN en matière de promotion de l'intégration. L'ASEAN employait deux grandes méthodes pour poursuivre cet objectif : premièrement, la politique de centralité et deuxièmement, la politique de connectivité. Concernant la centralité, l'ASEAN jouait un rôle de premier plan en servant de centre pour l'intégration de l'ensemble de la région grâce à la coopération avec ses partenaires à travers ASEAN + 1, ASEAN + 3 et d'ASEAN + 6. D'importantes initiatives avaient été prises en coopération avec ces pays partenaires, notamment l'Initiative de multilatéralisation de Chiang Mai et le Bureau de recherches macroéconomiques d'ASEAN + 3.

³⁸ Document du Sommet de Séoul, annexes I et II. Disponible à l'adresse : http://www.g20.org/Documents2010/11/seoulsummit_annexes.pdf

La région devait appliquer ces différentes initiatives de façon progressive. Ainsi, l'ASEAN ne devrait pas éliminer à ce stade, les liens entre l'Initiative de multilatéralisation de Chiang Mai et le FMI, car ces liens inspiraient la confiance dans la mesure où ils témoignaient du soutien accordé par les institutions financières mondiales. Quant à la connectivité, elle était une condition nécessaire à une centralité effective, car l'ASEAN ne pouvait pas jouer un rôle de centralité pour la région si elle n'était pas correctement connectée avec ses pays membres. La connectivité recouvrait trois grands domaines : connectivité physique, connectivité institutionnelle et connectivité entre les personnes. Il restait du travail à accomplir, car la région de l'ASEAN était encore moins intégrée que les nombreuses autres régions du monde. L'ASEAN avait collaboré étroitement avec la CESAP et d'autres organisations internationales pour la formulation de ses politiques de connectivité et entendait poursuivre cette coopération.

313. M. Jackson Ngiraingas a expliqué que les difficultés économiques rencontrées par les pays insulaires en développement du Pacifique étaient tout à fait uniques. Leur isolement, leur dispersion, leur petite taille et les coûts élevés de transport qui y en résultaient, deux à trois fois plus élevés que dans les Caraïbes, en faisaient des économies «enclavées dans l'océan». Ces problèmes pouvaient toutefois être perçus comme la clef d'une plus grande connectivité dans un certain nombre de secteurs. L'orateur a observé que les technologies de l'information et de la communication pouvaient largement aider les économies insulaires à surmonter leur isolement en ouvrant des possibilités en matière de commerce électronique et de commerce des services. En outre, compte tenu de l'extrême vulnérabilité de ces îles aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, il s'est félicité des diverses initiatives de la CESAP sur la réduction des risques de catastrophe, telles que la formation à l'évaluation des dégâts des catastrophes dispensée à Vanuatu et l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour la gestion des risques de catastrophe. Il fallait accorder une plus grande attention à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables dans les systèmes de transports maritimes interîles. En outre, le transfert de technologies plus efficaces en matière d'énergies renouvelables était important pour le développement des îles du Pacifique et ces technologies commençaient à arriver dans le Pacifique grâce à des activités comme le projet pilote de croissance verte par l'énergie renouvelable lancé par la CESAP et le gouvernement de la République de Corée.

314. M. Abdul Hai Arghandehwal a noté que les pays les moins avancés étaient confrontés à de nombreux problèmes et a souligné l'importance de l'augmentation de leurs capacités de production en vue d'un développement inclusif et durable. Pour surmonter les contraintes particulières à un pays moins avancé sans littoral et en conflit, l'Afghanistan avait donné la priorité aux investissements destinés à renforcer sa base agricole, à développer ses ressources humaines, à reconstruire son infrastructure et à engager le pays dans la coopération économique régionale. La connectivité régionale, notamment dans le secteur de l'énergie, était extrêmement importante pour l'Afghanistan, et c'est pourquoi le gouvernement avait lancé d'importants projets énergétiques régionaux. Les échanges avaient décuplé et les nouvelles infrastructures, une fois achevées, devraient faire du pays un centre de transport reliant l'Asie centrale, l'Asie du Sud et le Moyen-Orient. Les dépôts de minerais d'Afghanistan, qui incluaient d'importantes réserves de cuivre, de cobalt, d'or et la production industrielle de métaux comme le lithium, représentaient, selon les estimations, une valeur de 3 billions de dollars.

315. M. Timur Suleimenov a rendu compte des résultats du Forum économique d'Astana de 2011, qui avait eu lieu dans la capitale du Kazakhstan pendant la première semaine de mai. Dans une lettre ouverte aux dirigeants du G20, les participants au Forum, parmi lesquels six lauréats du prix Nobel, avaient fait valoir que les négociateurs des pays en développement n'étaient pas à même de tirer le meilleur parti des négociations commerciales internationales du cycle de Doha, préconisé l'élimination des restrictions quant à la nationalité des chefs de secrétariat du FMI et de la Banque mondiale, et exprimé l'opinion que les réglementations

financières nationales et internationales étaient dépassées par le rythme de la mondialisation et devraient être révisées.

Alinéa b)

Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

316. La Commission était saisie du résumé de l'Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/67/19).

317. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole : Afghanistan ; Australie ; Bangladesh ; Bhoutan ; Cambodge ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Fédération de Russie ; Fidji ; Îles Salomon ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kiribati ; Kirghizistan ; Malaisie ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Philippines ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Singapour ; Sri Lanka ; Thaïlande ; Turquie ; Tuvalu ; Viet Nam ; Hong Kong (Chine).

318. La Commission a félicité le secrétariat pour la qualité de la documentation complète qu'il avait établie au sujet des difficultés traversées par la région, exposées dans le document *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011*.¹⁵

319. La Commission a noté que, malgré la forte reprise de la région à la suite de la crise financière mondiale, l'Asie et le Pacifique rencontraient de nouvelles difficultés, analysées dans l'Étude. Il s'agissait notamment de la réapparition de prix élevés pour les produits alimentaires et les combustibles, de la lenteur du redressement dans les pays développés et des entrées perturbatrices de capitaux à court terme, provoquées par les politiques d'argent facile de nombreux pays développés. Ces difficultés nuisaient aux efforts faits par les pays en développement de la région pour réduire la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, les pays les plus pauvres et les plus vulnérables étant les plus touchés.

320. La réapparition de prix élevés des produits alimentaires donnait une importance sans cesse plus grande à la question de la sécurité alimentaire. Un moyen décisif de réduire l'impact des prix des produits alimentaires serait de renforcer la sécurité alimentaire en augmentant la productivité agricole. D'autres mesures, comme la coopération Sud-Sud, étaient non moins importantes.

321. La Commission a noté que, malgré ces difficultés, les bons résultats de la région pour sortir de la crise financière mondiale avaient fait d'elle un ancrage de la croissance et de la stabilité mondiales. La présence des principaux centres de croissance en Asie et dans le Pacifique avait mis en évidence le besoin, pour la région, de faire progresser encore son intégration pour soutenir la poursuite de son développement. De plus, le caractère transnational d'un bon nombre des difficultés nécessitait une coordination des décisions de politique générale à l'échelle de la région pour qu'elles soient efficaces. La coopération Sud-Sud devrait être un élément majeur au service de l'intégration régionale. On a souligné aussi le besoin d'une banque asiatique d'investissements pour soutenir le développement de la région.

322. La Commission a relevé que l'interdépendance des politiques mondiales et régionales exigeait que la région intègre effectivement ses politiques aux niveaux mondial et régional. Il était souhaitable que les pays de la région utilisent efficacement les mécanismes mondiaux comme le G20 pour adopter des mesures, notamment pour réduire les déséquilibres mondiaux qui avaient été l'une des causes de la récente crise financière mondiale et pour établir un filet de sécurité financière mondial.

323. La Commission a estimé que le secrétariat devait persévérer dans son rôle important de fournisseur d'avis de politique générale pour aider les gouvernements à surmonter les difficultés de la croissance inclusive et durable dans la région. Le secrétariat devait prendre des mesures pour soutenir activement le processus d'intégration régionale et pour servir de cadre à la prise des grandes décisions par la région. Il fallait aussi que le secrétariat procure des analyses des grands problèmes économiques mondiaux qui avaient une incidence sur la région, notamment la gouvernance économique mondiale et les prix des produits de base. La Commission a demandé au secrétariat de fournir un cadre analytique supplémentaire afin de faire entendre la voix de la région dans les réunions internationales, particulièrement celles du G20, comme ç'avait été le cas au sommet du G20 à Séoul, et d'aider ainsi à traduire les initiatives mondiales en mesures régionales de politique générale.

324. La Commission a considéré que le renforcement de la connectivité était important pour le développement économique et social de la région car il faciliterait l'expansion du commerce régional et donnerait accès aux services sociaux de base aux communautés vulnérables, comme l'Étude le montrait. La Commission a noté que le renforcement de la connectivité régionale profiterait à tous les membres de la CESAP et que le partage des données d'expérience dans ce domaine était important. Elle a exprimé son appui au développement des transports et des autres moyens de connectivité dans la région, insistant particulièrement sur l'importance des investissements du secteur privé dans le renforcement de la connectivité. Elle a souligné que le secrétariat devait jouer un rôle important pour promouvoir le développement de l'infrastructure non matérielle, notamment dans les domaines de la facilitation du commerce et de la diversification des capacités de production.

325. La délégation mongole a indiqué que l'aide fournie à la Mongolie par la CESAP dans les domaines de la facilitation du commerce et de l'accession à l'Accord commercial Asie-Pacifique avait eu des résultats tangibles et constituait un exemple concret de coopération intensifiée entre la Mongolie et la CESAP. La délégation souhaitait que l'assistance technique dans ces domaines se poursuive.

326. La Commission a relevé l'importance de l'expansion du commerce et des investissements pour le développement économique et social et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a noté aussi l'importance des investissements pour le transfert de technologie. À cet égard, il fallait que les pays poursuivent leur action pour diversifier les échanges commerciaux, faciliter le commerce intrarégional et créer un environnement favorable aux investissements. Soulignant l'importance vitale de l'expansion de la demande régionale et du principe d'inclusivité, une délégation a suggéré que le secrétariat entreprenne une étude de faisabilité d'une zone de libre-échange englobant la région Asie-Pacifique dans ses plus larges limites.

327. La Commission a noté que les échanges commerciaux étaient essentiels pour le développement de la région. Elle a estimé qu'il fallait exploiter pleinement le potentiel du commerce intrarégional et du commerce Sud-Sud pour soutenir la croissance de la région. L'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce était nécessaire pour susciter de nouvelles sources de demande à l'intérieur de la région. La Commission a appelé à un renforcement de la coopération régionale dans ce domaine en raison de son importance pour le développement des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, en particulier.

328. La Commission a relevé qu'il était important de conclure les négociations commerciales multilatérales de Doha et de réduire les subventions agricoles pour assurer la sécurité alimentaire des pays moins développés et des pays les moins avancés, étant entendu que les pays les moins avancés devaient bénéficier de termes de l'échange plus avantageux pour pouvoir supporter les hausses des prix des importations de produits alimentaires. À ce propos, une délégation a rappelé l'importance du huitième objectif du Millénaire, portant sur un partenariat mondial pour le développement, qui était souvent laissé de côté dans les évaluations des

progrès vers la réalisation des objectifs, alors que la réalisation de cet objectif aiderait à permettre celle des autres. Une délégation a souligné qu'il fallait faciliter le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce pour les économies en développement et les économies émergentes, notamment en tenant compte de leurs besoins de développement lors des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.

329. La Commission a constaté que le choix du thème pour sa soixante-septième session était à la fois opportun et clairvoyant car la protection sociale était une question prioritaire pour les pays d'Asie et du Pacifique. Elle a noté que les mesures de protection sociale prises en réaction aux crises récentes avaient contribué à atténuer les risques et les vulnérabilités, spécialement pour les catégories pauvres et les plus vulnérables. Elle a relevé particulièrement l'importance de la protection sociale comme un investissement pour le développement économique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné à ce propos que la protection sociale est un élément intégrant fondamental de la réalisation du développement inclusif et durable.

330. La Commission a noté l'importance de la protection sociale pour la réalisation de la justice sociale et de l'équité, notamment par la répartition équitable de la richesse nationale. Des délégations ont rappelé que la protection sociale assurait la jouissance des droits fondamentaux de la population. On a souligné que l'application réussie des programmes de protection sociale devait incorporer une approche fondée sur les droits.

331. Plusieurs délégations ont déclaré qu'il fallait s'orienter vers des systèmes de protection sociale complets qui assurent l'accès universel, particulièrement aux soins de santé. Plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur gouvernement au sujet de l'élargissement de la couverture existante, par exemple aux travailleurs du secteur informel.

332. La Commission a constaté l'intérêt des méthodes ciblées de protection sociale, spécialement pour réduire la pauvreté et atténuer les conséquences négatives des chocs extérieurs. Plusieurs délégations ont informé la Commission des bonnes pratiques nationales dans leur pays au sujet de la fourniture d'une aide ciblée aux groupes vulnérables comme les pauvres, les personnes handicapées, les personnes qui vivent avec le VIH et le sida, les femmes enceintes, les enfants qui vivent dans les rues et les personnes âgées. Une délégation a précisé que, pour fonctionner correctement, les programmes de protection sociale ciblée devaient reposer sur un mécanisme de ciblage fiable, objectif et transparent, comportant un élément de suivi et d'évaluation. Une autre délégation a relevé que les systèmes de protection sociale devraient être durables, comprendre des programmes à base communautaire et reconnaître le rôle de la famille.

333. La Commission a pris note des approches et des programmes divers appliqués par les États membres pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, spécialement en matière d'éducation. Certaines délégations ont souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient un pilier du développement économique et social. Elles ont rappelé, à ce propos, qu'il fallait poursuivre l'application des mesures tendant à éliminer la violence motivée par le genre.

334. Plusieurs délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays en faveur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.¹² Une délégation a salué le rôle déterminant du secrétariat dans l'application du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique²⁹ et de Biwako+5: Une action renouvelée en faveur d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique.³⁰ La Commission a noté que certaines délégations accordaient la priorité à la réunion de haut niveau sur l'examen final de l'application de la

Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui se tiendrait à Incheon (République de Corée) en 2012, et préconisaient la proclamation d'une troisième décennie pour les handicapés.

335. La Commission a été informée en outre de l'importance des envois de fonds pour les économies de plusieurs pays de la région, en particulier lors des crises récentes. Une délégation a souligné la nécessité de protéger les droits des travailleurs migrants.

336. La Commission a noté que le vieillissement de la population était un problème dans plusieurs pays de la région. Plusieurs délégations ont informé la Commission que le gouvernement de leur pays cherchait en priorité à protéger les droits des personnes âgées et à leur accorder une protection sociale. Certaines délégations ont également réaffirmé l'engagement de leur pays en faveur de l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.³¹

337. La Commission a insisté sur l'importance de la coopération régionale pour faciliter la fourniture d'une protection sociale. Elle a mis en lumière le rôle important du secrétariat en tant que cadre d'échange des bonnes pratiques à cet égard ainsi que son rôle dans le domaine du renforcement des capacités et de l'octroi d'un soutien politique en faveur de la conception de programme de protection sociale. Le secrétariat a été appelé à jouer un rôle accru dans la recherche et la diffusion de méthodes novatrices pour la fourniture d'une protection sociale.

338. La Commission a relevé les efforts des États membres pour améliorer les infrastructures de transport, y compris les grandes routes, les chemins de fer, les ports maritimes et les routes rurales. Elle a également relevé que leurs initiatives en vue de développer la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique contribuaient notablement à la mise en place d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré pour la région.

339. La Commission a pris note avec satisfaction des diverses initiatives prises pour améliorer le transport de transit grâce à la négociation d'accords bilatéraux et sous-régionaux sur le transport de transit. Elle a pris note en outre de la création de couloirs de transport, comme le couloir transsibérien et le couloir entre l'Europe occidentale et la Chine occidentale, qui permettraient d'améliorer les liaisons de transport de transit entre l'Asie et l'Europe. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par le secrétariat d'examiner les questions liées aux services de transport maritime interinsulaire dans le cadre de son programme de travail.

340. La connectivité était une question hautement prioritaire pour les délégations des pays insulaires du Pacifique et le secrétariat a été encouragé à fournir un appui supplémentaire dans le domaine du transport maritime interinsulaire pour faciliter le commerce et l'activité économiques. Des délégations de pays insulaires du Pacifique ont noté avec reconnaissance et fermement appuyé le travail réalisé par le secrétariat dans le Pacifique par l'intermédiaire du Bureau de la CESAP pour le Pacifique pour trouver des solutions aux problèmes de développement spécifiques des petits États insulaires en développement du Pacifique. Le secrétariat a été encouragé à utiliser la tribune inclusive que constituait la Commission pour appeler l'attention sur les besoins particuliers et spécifiques des petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment en appuyant les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

341. Mettant en lumière le besoin croissant d'investissements dans les infrastructures, la Commission a souligné que le secteur privé et les partenariats public-privé devraient élargir leur rôle dans le développement des infrastructures et remplacer les modes de financement traditionnels comme l'aide publique au développement. La Commission a été informée que la République islamique d'Iran était disposée à accueillir et à organiser la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en 2012.

342. La Commission a insisté sur le fait que la durabilité environnementale était l'élément clef de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'un programme de développement plus vaste. Elle a également noté que l'on pouvait résoudre les problèmes posés par la croissance rapide, l'urbanisation, les contraintes environnementales et le manque de ressources en choisissant des stratégies favorables à l'économie verte, la croissance verte, l'utilisation durable des ressources et les mesures de protection environnementale. Elle a mis en relief l'importance de la restructuration économique pour faciliter les changements systémiques à l'appui de ces stratégies. La Commission a salué le travail du secrétariat dans ces domaines, y compris l'organisation de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Certaines délégations se sont félicitées du renforcement des capacités pour une croissance verte et de l'établissement d'une feuille de route régionale pour parvenir à un développement à faible intensité de carbone parallèlement à la croissance, au moyen de projets de coopération technique.³⁹

343. La Commission a été informée par le Gouvernement kazakh que l'initiative d'Astana pour une « passerelle verte », ⁴⁰ qui était l'un des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, offrait un moyen essentiel de coopération régionale dans le domaine de l'environnement et du développement durable en renforçant les partenariats entre les pays intéressés dans les régions de l'Europe et de l'Asie et du Pacifique. Les États membres ont été invités à participer au programme de partenariat créé dans le cadre de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte ». ⁴¹

344. La Commission a souligné les possibilités de nouveaux investissements, en particulier par le secteur privé, dans les domaines liés à la promotion de la durabilité environnementale, notamment le reboisement, la gestion des ressources en eau, l'exploitation de sources d'énergie nouvelle et renouvelable, l'amélioration de l'efficacité énergétique, les technologies propres et l'adaptation au changement climatique. La Commission a pris note de la possibilité d'utiliser les incitations fiscales pour orienter ces investissements.

345. La Commission a mis en lumière les difficultés spécifiques résultant des changements climatiques pour le programme de développement de la région. Une délégation a fait observer qu'il faudrait accélérer l'action internationale en réponse aux changements climatiques sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées; elle a demandé que des progrès concrets soient accomplis dans l'examen des mesures d'atténuation et d'adaptation lors de la dix-septième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui devait se tenir en décembre 2011. Une autre délégation a souligné le rôle des organismes internationaux de financement dans la solution des problèmes créés par les changements climatiques par la mise en place de mécanismes efficaces d'atténuation et d'adaptation.

346. La Commission a pris note avec satisfaction du travail qui avait été accompli par le secrétariat dans les domaines liés à l'environnement et au développement, notamment de l'examen quinquennal de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.¹⁰

³⁹ Les projets de coopération technique sur a) le renforcement des capacités et des institutions pour le développement durable des pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique et b) la formulation d'une feuille de route pour la croissance verte à faible intensité de carbone pour l'Asie de l'Est et l'organisation du deuxième Forum de l'Asie de l'Est sur le climat.

⁴⁰ E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C

⁴¹ Voir ECE/CEP/S/2011/L.5.

347. La Commission a souligné la nécessité de garantir la satisfaction des besoins énergétiques en renforçant la sécurité énergétique et en augmentant les investissements dans ce secteur. Elle a encouragé le secrétariat à poursuivre ses efforts pour promouvoir la coopération régionale dans cet important domaine. Plusieurs délégations ont réaffirmé la détermination de leurs pays à appuyer l'élaboration de politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le commerce de l'énergie aux fins d'un développement inclusif et durable.

348. La Commission a mis en relief l'importance de la gestion des ressources en eau, d'un développement écologiquement durable et des initiatives et programmes des États membres visant à préserver et à restaurer les ressources naturelles, par exemple dans les domaines de l'approvisionnement en eau, l'irrigation et l'énergie hydroélectrique, par des incitations et d'autres outils de développement durable. La Commission a pris note des activités du secrétariat dans le Bassin du Mékong et a soutenu ses efforts pour élargir sa coopération avec la Commission du Mékong.

349. La Commission a constaté les difficultés soulevées par l'urbanisation rapide et le besoin de procurer les services de base, particulièrement pour l'éducation, la santé et le logement, à des niveaux de prix raisonnables, à la fois aux pauvres en milieu urbain et en milieu rural et aux groupes défavorisés. Elle a noté que les pouvoirs publics jouaient un rôle important dans la fourniture de logements à prix modérés.

350. La Commission a noté que, malgré les progrès faits par les pays les moins avancés dans leur développement socioéconomique au cours des dix années écoulées, les revenus par habitant restaient encore bas et la capacité de production restait limitée, leurs économies continuaient d'être vulnérables et la plupart de ces pays n'atteindraient probablement pas certains des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015. Tout en reconnaissant que la responsabilité primordiale du développement des pays les moins avancés incombait aux pays eux-mêmes, certaines délégations ont souligné que les partenaires de développement devraient continuer à leur apporter une aide.

351. La Commission a observé que, si les objectifs du Millénaire pour le développement avaient constitué un cadre puissant dans lequel les pays développés et les pays en développement avaient pu travailler ensemble à faire avancer le développement humain et à tirer de la pauvreté des millions de personnes parmi les plus vulnérables, le niveau des progrès accomplis parmi l'ensemble des sous-régions de la CESAP vers la réalisation des objectifs était inégal et continuait de poser des problèmes, particulièrement pour l'Objectif 1 qui concernait la réduction de la pauvreté. Pour atteindre les objectifs à l'échéance de 2015, les pays de la région devraient consolider et renforcer le partenariat et la coopération internationaux, raffermir les engagements politiques et redoubler d'efforts à l'échelon national. La Commission s'est déclarée résolue à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a pris note d'une demande tendant à ce que le secrétariat joue un rôle d'appui approprié dans le renforcement des capacités et dans la mobilisation des ressources pour combler les écarts dans la réalisation des objectifs.

352. La Commission a noté que la coopération Sud-Sud, en complément de la coopération Nord-Sud, pouvait être un important adjuvant pour permettre aux pays les moins avancés de renforcer leurs capacités de production de manière à intégrer leurs économies aux marchés régionaux et mondiaux et à réaliser le développement socioéconomique, comme le montraient l'Étude et le Document final de Dacca⁴ qui avaient contribué à la formulation du Programme d'action d'Istanbul.⁷ À ce propos, la délégation turque a souligné que le renforcement et la diversification des capacités de production dans les économies d'Asie et du Pacifique était l'un des domaines prioritaires sur lesquels le secrétariat devrait se concentrer pour favoriser la transformation structurelle, la création d'emplois et la croissance économique afin de réduire la vulnérabilité de ces pays aux chocs externes. La Commission s'est félicitée

de l'appui procuré par le secrétariat pour donner aux pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique la possibilité de jouer un rôle actif dans la définition du Programme d'action d'Istanbul.

353. La Commission a relevé que la fréquence et l'ampleur des catastrophes naturelles augmentaient dans la région. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par les conséquences des changements climatiques qui entraînaient une élévation du niveau des océans, particulièrement dans les zones du Pacifique à bas relief. Elles ont observé que beaucoup de pays de l'Himalaya et du Pacifique, qui n'avaient guère contribué au réchauffement planétaire, en étaient cependant les premières victimes. En raison de l'incidence plus forte des catastrophes naturelles dans la région, la Commission a estimé qu'il fallait renforcer le rôle du secrétariat dans la réduction et la gestion des risques de catastrophe.

354. La Commission a observé que les réactions aux différentes grandes catastrophes naturelles qui avaient frappé la région de l'Asie du Pacifique dans les années récentes avaient manifesté la volonté et la capacité des nations, des institutions et des individus de s'unir et de s'engager dans l'aide humanitaire, la reconstruction et le développement de multiples manières sans précédent. La Commission a exprimé sa profonde sympathie aux populations et aux autorités du Japon et du Pakistan pour les pertes humaines et les dommages économiques causés par les grandes catastrophes naturelles récentes survenues dans ces pays.

355. En réponse, la délégation pakistanaise a exprimé la reconnaissance de son pays pour les nombreux moyens par lesquels le secrétariat avait cherché à aider le Pakistan à la suite des inondations catastrophiques de 2010 qui avaient touché 20 millions de personnes et ruiné des années de gains de développement, provoquant des pertes estimées à 10 milliards de dollars qui ont ravagé les logements, les entreprises, les récoltes, le bétail et l'infrastructure physique.

356. Le représentant du Japon a exprimé la profonde reconnaissance de son pays envers les membres et les membres associés et envers la communauté internationale pour leur solidarité et pour l'aide morale, matérielle et financière apportée au Japon à la suite du tremblement de terre et du tsunami de mars 2011 qui avaient causé le décès de plus de 24 000 personnes. La délégation a donné des renseignements détaillés sur les mesures de relèvement appliquées dans la région touchée, notamment le plan d'action pour le contrôle et la prévention de l'émission de matières radioactives dans l'environnement à partir de la centrale nucléaire endommagée. Il a assuré à la Commission que des informations continueraient d'être communiquées à la communauté internationale en toute transparence. La délégation a assuré également à la Commission que la grande majorité du pays était accessible comme d'habitude pour les voyages, les études et les affaires et que les produits alimentaires disponibles dans le pays pouvaient être consommés sans risque pour la santé.

357. La Commission a pris note de plusieurs propositions destinées à améliorer l'état de préparation aux catastrophes dans la région. Notamment, le Gouvernement thaïlandais a proposé d'utiliser la base aéronavale d'U-Tapao comme centre d'intervention rapide pour la gestion des catastrophes et d'offrir à partir de là une aide aux autres pays de la région. La délégation indienne a informé la Commission que l'Inde et quelques autres pays de la région procureraient aux pays exposés à la sécheresse des services techniques basés sur les informations recueillies par satellite, par l'intermédiaire du Mécanisme coopératif de la CESAP pour la surveillance et l'alerte rapide en matière de sécheresse. L'Inde était aussi devenue membre du Système régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, auquel elle apporterait ses capacités en matière d'alerte rapide.

358. Une délégation a noté que les échanges de données d'expérience et le transfert de technologie entre pays en développement à travers les institutions régionales de la CESAP, dont le CAPTT, le CRPAD et l'ONUCGMAP, pourraient être d'importantes formes de coopération Sud-Sud.

Point 8 de l'ordre du jour

Thème de la soixante-septième session : « Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique »

359. La table ronde ministérielle était présidée par M. Sarath Amunugama, Ministre d'État et Ministre de la Coopération monétaire internationale (Sri Lanka) et Président de la Commission.

360. Les personnalités suivantes sont intervenues durant la table ronde:

Invité spécial:

- S.E. M. Jigme Thinley, Premier Ministre du Gouvernement bhoutanais

Participants:

- Mme Margaret Wilson, ex-Présidente de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande, et Ministre du travail et en charge d'autres portefeuilles au sein du gouvernement néo-zélandais
- M. Mongkol Na Songkhla, ex-Ministre de la santé publique du gouvernement thaïlandais

Animatrice:

- Mme Nisha Pillai, journaliste internationale primée

361. Les représentants des membres suivants de la Commission ont fait des déclarations et ont fait part des expériences et des bonnes pratiques concernant les politiques et programmes de protection sociale de leur gouvernement: Bangladesh; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Kazakhstan; Pakistan; Philippines.

362. La Secrétaire exécutive, dans ses observations liminaires, a déclaré que la présente session était la première où la Commission avait inscrit expressément la protection sociale à son programme. C'était la preuve de la priorité donnée par les États membres à la dimension sociale du développement, notamment aux efforts à entreprendre pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les crises qui avaient frappé récemment la région de l'Asie et du Pacifique avaient offert l'occasion d'une transformation systémique permettant de se concentrer sur les causes sous-jacentes de la pauvreté et des inégalités persistantes. La Secrétaire exécutive a souligné que la protection sociale était un moyen de réduire l'insécurité et les risques sociaux croissants auxquels des millions de personnes étaient exposés dans l'ensemble de la région. Les gouvernements examinaient les moyens d'intégrer la protection sociale dans des stratégies économiques et sociales élargies. La table ronde ministérielle était un lieu d'échanges régional d'importance essentielle, permettant aux États membres de partager les enseignements tirés de l'expérience et de réfléchir à des mesures de politique générale pour renforcer les systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique.

363. Le Premier Ministre bhoutanais a informé la Commission que son gouvernement était déterminé à œuvrer en faveur de l'équité et de la justice par la promotion de l'autonomisation sociale, économique et politique. Le gouvernement récemment élu s'était engagé à assurer la protection sociale et l'inclusion sociale par l'application d'un ensemble de programmes, comprenant des investissements dans les infrastructures matérielles et sociales et la prestation de certains services, en particulier aux populations des zones rurales et isolées. Ces programmes prévoyaient le renforcement des services essentiels d'ici à 2013 dans les zones concernées, notamment l'accès universel à l'éducation et à la santé et l'approvisionnement en eau potable et en électricité. Des mesures publiques s'appliquaient aussi pour assurer la sécurité alimentaire universelle et l'adéquation nutritionnelle, ainsi que l'accès au téléphone portable. La Commission a été également informée que le gouvernement

avait achevé un examen à mi-parcours de ces programmes et qu'il était bien en voie de réaliser la couverture universelle par les services. À l'échéance de 2013, le Bhoutan devrait aussi avoir atteint son objectif consistant à ce que tous les ménages disposent à proximité immédiate d'un centre de soins de santé de base. La Commission a été informée que ces programmes et mesures politiques contribuaient à la concrétisation de l'engagement pris par le gouvernement de réaliser le « bonheur national brut ».

364. Mme Wilson, se fondant sur sa vaste expérience de la réforme des politiques sociales, a attiré l'attention sur le développement de l'infrastructure économique et sociale au cours du siècle, qui constituait un facteur essentiel de la réussite du développement de la Nouvelle-Zélande, pays insulaire du Pacifique disposant d'une base de ressources matérielles relativement étroite. De plus, la protection sociale et l'investissement dans les personnes, sous la forme d'un "contrat social" entre le gouvernement et les citoyens, avaient permis de garantir la sécurité nécessaire en matière d'innovation et de prise de risques ainsi que l'attachement des communautés à la cause du développement national. L'attention de la Commission a été attirée sur l'importance, pour la région, du concept de protection sociale minimale, axée sur une solution globale couvrant tous les domaines de la prestation sociale qui, entre autres choses, garantissait un certain niveau minimum de revenu et l'accès aux services essentiels pour tous. Sa mise en œuvre efficace nécessitait la mise au point d'un cadre cohérent applicable aux politiques et programmes de protection sociale et une coordination interministérielle. Mme Wilson a souligné l'importance de l'emploi comme composante essentielle de cette approche.

365. Traitant de l'expérience acquise par la Thaïlande, pays à revenu moyen qui avait réalisé la couverture universelle des soins de santé, M. Mongkol Na Songkhla a souligné l'importance de l'engagement à long terme pris par les pouvoirs publics à tous les niveaux. En Thaïlande, cet engagement avait été poursuivi systématiquement par les nombreux gouvernements qui s'étaient succédé au fil de 40 années. Durant cette période, le Ministère thaïlandais de la santé publique avait fait de la couverture universelle par les soins de santé son objectif à long terme, moyennant une approche progressive. Accordant d'abord la gratuité des soins de santé aux pauvres, le Ministère avait fini par étendre la couverture à l'ensemble de la population. M. Mongkol Na Songkhla a indiqué qu'en Thaïlande, l'accès aux soins de santé était un droit de tous, consacré par la législation nationale, y compris la Constitution de 2001. La couverture sanitaire thaïlandaise assurait des services complets pour tout un ensemble de traitements, y compris le traitement rénal, les transplantations cardiaques et hépatiques et le traitement des cancers, ainsi que la prévention, le traitement, les soins et l'appui en matière de VIH/sida. De plus, la thérapie antirétrovirale était incluse dans l'ensemble des services de santé que la Thaïlande offrait depuis 2003. Il convenait aussi de noter que, dès le départ, le Ministère avait géré son budget de manière à permettre la fourniture d'une couverture universelle par les soins de santé.

366. La Commission a pris note de l'expérience solide acquise par l'Asie et le Pacifique en matière de protection sociale, notamment les bonnes pratiques des membres et membres associés, telle qu'elle était mise en évidence dans l'étude thématique du secrétariat intitulée, *The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific*.¹¹ Elle a noté avec satisfaction que les pays s'orientaient vers des systèmes de protection sociale plus globaux qui garantissaient à tous un niveau minimal de sécurité. Ces bonnes pratiques étaient la preuve que les gouvernements étaient attachés à mettre au point des systèmes de protection sociale, perçus comme un investissement en faveur de la croissance inclusive et de l'égalité sociale en Asie et dans le Pacifique.

367. La Commission a noté que plusieurs pays avaient adopté une approche de la protection sociale fondée sur les droits, lesquels découlaient des cadres constitutionnels, juridiques et de planification du développement. La Commission a été informée que la Chine avait adopté une loi sur l'assurance sociale et élaboré des

mesures d'ensemble destinées à étendre la couverture de ses programmes d'assurance sociale. Jusqu'à présent, ces programmes de base d'assurance maladie avaient couvert 1,26 milliard de personnes – soit plus de 90 % de la population. La Commission a aussi été informée de la priorité accordée par plusieurs pays au développement de l'infrastructure en tant que moyen essentiel de réaliser l'accès universel à la protection sociale et de réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales.

368. La Commission a été informée qu'il était particulièrement difficile pour les territoires et pays insulaires du Pacifique d'améliorer l'accès à la protection sociale dans des zones souvent peu peuplées et disposant de ressources limitées. L'une des difficultés rencontrées par ces pays était l'absence d'une base économique suffisante pour fournir des prestations publiques de protection sociale, en particulier en matière de santé, d'éducation et d'aide aux personnes âgées. Un autre problème venait de la pression croissante qui s'exerçait sur les filets de sécurité sociaux et culturels. La Commission a été informée également des efforts faits par les Fidji pour surmonter ces difficultés grâce au développement des infrastructures et de l'économie, ainsi que par le renforcement des services, notamment dans les domaines de l'éducation et des transports, dans le cadre du Plan quinquennal de développement 2007-2012 appliqué par ce pays.

369. La délégation iranienne a informé la Commission des politiques et des programmes introduits par son gouvernement pour réduire la pauvreté et améliorer la protection sociale et le bien-être de la population. Ces politiques et ces programmes étaient fondés sur les principes de la justice, des droits et de la dignité des personnes; ils avaient été intégrés dans le cinquième Plan quinquennal de développement du gouvernement. La délégation a insisté sur le fait que la sécurité sociale était essentielle pour le développement de la région.

370. La Commission a pris note de l'expérience des pays dans le domaine des programmes de protection des groupes vulnérables comme les pauvres des zones rurales et les « plus pauvres parmi les pauvres », les handicapés, les personnes âgées et les travailleurs migrants. Nombre de gouvernements avaient élargi la couverture de leurs programmes et le niveau des prestations, et introduit une protection sociale minimale pour les groupes vulnérables. À ce propos, la Commission a été informée que la Chine avait pris des dispositions spéciales pour permettre aux travailleurs migrants de participer aux régimes de sécurité sociale et notamment de bénéficier de l'assurance médicale et de l'assurance contre les accidents du travail.

371. Au sujet des crises alimentaire, énergétique et financière et des catastrophes environnementales qui avaient touché la région, la Commission a pris note des différentes initiatives entreprises par les pays pour atténuer les risques et les vulnérabilités liés à ces événements. La délégation russe a mentionné une série de mesures adoptées par son pays pour lutter contre les situations de crise, notamment dans les domaines de l'emploi et de la santé. Un programme de soutien aux mères prévoyait des allocations indexées et une aide spéciale pour les mères célibataires. Des programmes fédéraux visaient à améliorer l'accessibilité pour les handicapés et à aider les enfants dont les parents étaient handicapés. La Fédération de Russie avait augmenté sensiblement les prestations de retraite. De plus, des programmes de formation et de recyclage avaient contribué à stabiliser le marché du travail et le revenu des ménages. La Commission a également été informée des initiatives de la Chine, dont l'introduction de cotisations plus basses, avec possibilité de paiement différé, afin d'élargir l'accès à la protection sociale.

372. La Commission a été informée que le Gouvernement pakistanais avait étendu ses programmes de prestations en espèces à certaines catégories de ménages, ainsi que l'accès à son programme de soins de santé primaires destiné à la population rurale. En outre, à la suite des inondations de 2010, il avait lancé un système de cartes de débit prépayées appelées cartes *Watan*, qui offrait aux familles une certaine autonomie pour protéger leurs biens et reconstruire leur vie, notamment dans le cadre du Benazir Income Support Programme et du Lady Health Workers Scheme.

373. Au sujet de l'accès des femmes et des fillettes à la protection sociale, la Commission a pris note de programmes nationaux en faveur de la santé maternelle et de la santé de la reproduction, de programmes de soins de santé culturellement adaptés aux femmes, de mécanismes de prestations en espèces soumises à condition et d'initiatives visant à accroître la scolarisation des filles. La délégation kazakhe a attiré l'attention sur un programme d'aide sociale ciblée appliqué par son gouvernement et sur l'élargissement de la couverture des soins médicaux et le versement d'allocations pour les mères dans le cadre de la protection sociale.

374. La Commission a constaté que, grâce à des programmes de prestations en espèces soumises à condition, plusieurs pays avaient amélioré l'accès des pauvres à l'éducation et aux soins de santé primaires. La délégation indonésienne a indiqué que son gouvernement avait mis en place un programme appelé *Keluarga Harapan* («Espoir des familles»), qui consistait à verser des allocations aux ménages très pauvres sous certaines conditions : par exemple, que les enfants soient scolarisés et que les femmes enceintes se rendent régulièrement au dispensaire.

375. La délégation philippine a informé la Commission que son gouvernement, dans le cadre de son programme dit des «4 P» (*Pantawid Pamilyang Pilipino Program*), et au moyen d'un système de ciblage, avait recensé quelque 4,6 millions de ménages pauvres qui avaient besoin d'assistance. Un million de familles participaient déjà au programme et l'objectif était d'atteindre à trois millions de bénéficiaires d'ici à 2012. Le mécanisme de prestations soumises à condition permettait d'apporter une aide en espèces aux «plus pauvres parmi les pauvres». La Commission a relevé que, grâce au programme dit des «4 P», les enfants avaient davantage accès à l'instruction primaire, la santé maternelle avait été améliorée et la mortalité infantile chez les pauvres avait baissé.

376. La Commission a constaté que les gouvernements de la région renforçaient et étendaient leurs systèmes de santé en vue de parvenir à la couverture universelle, notamment en améliorant les programmes de soins de santé primaires, en élargissant la couverture des régimes d'assurance maladie et en introduisant des cartes électroniques pour faciliter l'accès aux services médicaux. Elle a noté également que le Gouvernement bangladais, dans le cadre des régimes de protection sociale, était en train d'élargir la couverture des soins dispensés dans les centres médicaux communautaires en vue de la rendre universelle.

377. La Commission a souligné l'importance de l'emploi comme élément clé de la protection sociale, de la sécurité de revenu et de la lutte contre la pauvreté. La délégation indienne l'a informée du Programme national de garantie de l'emploi rural « Mahatma Gandhi », qui garantissait 100 jours de travail, avec salaire indexé, à tous les habitants des zones rurales. Ce programme avait permis d'assurer une sécurité de revenu minimale aux ruraux pauvres, tout en contribuant à l'amélioration de l'infrastructure socioéconomique locale.

378. La Commission a pris note des différentes formes de financement de la protection sociale dans la région, avec ou sans système de cotisations. Elle a relevé également que les régimes de protection sociale avaient un coût supportable et constituaient un investissement durable dans le développement à long terme. Elle a été informée que le coût annuel d'une protection sociale minimale universelle pouvait représenter de 1 à 3 % du revenu national brut d'un pays.

379. Les mesures de protection sociale ciblées ont été examinées dans la perspective de leur extension au profit d'un plus grand nombre de bénéficiaires. La Commission a relevé que les réseaux familiaux et socioculturels au niveau des communautés étaient considérés comme offrant une forme utile et inclusive de protection sociale, même s'ils avaient besoin d'être davantage reconnus et soutenus. Elle a souligné qu'il était nécessaire de concevoir des régimes de protection sociale qui répondent aux besoins changeants de la population. Une autre difficulté était de maintenir la valeur réelle de la protection sociale au fil du temps, par exemple en indexant les prestations afin d'atténuer les effets de l'inflation.

380. Pour conclure, M. Mongkol Na Songkhla a souligné que la mise en place d'une protection sociale à couverture universelle et son mode de financement relevaient d'un choix politique autant qu'économique. Il a souligné qu'une vision à long terme, une volonté politique et la mobilisation d'un grand nombre de parties prenantes, y compris la société civile et les milieux universitaires, avaient été les principaux facteurs de réussite qui avaient permis à la Thaïlande d'offrir une couverture médicale universelle à sa population.

381. M^{me} Wilson a souligné elle aussi l'importance d'une vision à long terme, de la participation active de tous les acteurs clés, de la recherche factuelle et d'un service public professionnel et indépendant. Ces éléments étaient essentiels pour garantir que les programmes et les politiques de protection sociale restent adaptés à une situation économique et sociale en évolution constante.

382. La Secrétaire exécutive, dans ses observations finales, a remercié toutes les délégations d'avoir participé activement au débat ministériel et d'avoir partagé l'expérience de leur pays, offrant ainsi une base solide sur laquelle s'appuyer pour renforcer la coopération régionale en vue d'améliorer les systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique. Elle a souligné que la protection sociale était un fondement essentiel de l'égalité et de la réduction de la pauvreté et s'est félicitée que les gouvernements soient de plus en plus nombreux à reconnaître qu'elle représentait un investissement dans le renforcement des capacités humaines, susceptible de rapporter de grands bénéfices sur le plan économique et social. Les acteurs autres que l'État, notamment le secteur privé et la société civile, jouaient également un rôle essentiel dans la promotion de programmes et de politiques de protection sociale efficaces. La mise en place d'un système de protection sociale qui soit fondé sur les droits et qui constitue un contrat social entre le gouvernement et la population était fondamentale pour parvenir au développement inclusif et durable.

383. Pour conclure le débat, le président a remercié tous les intervenants et les gouvernements participants pour leur contribution et leurs précieux apports qui avaient permis à tous d'avoir un riche échange de vues sur les politiques possibles, les expériences nationales et les bonnes pratiques en matière de protection sociale dans la région de l'Asie et du Pacifique.⁴² Il a également remercié la modératrice d'avoir brillamment animé le débat.

Point 9 de l'ordre du jour

Questions diverses

384. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Commission

385. Le rapport de la Commission sur sa soixante-septième session a été adopté à l'unanimité à la cinquième séance plénière, le 25 mai 2011.

⁴² Voir ci-dessus le paragraphe 209 au sujet de l'adaptation de la résolution pertinente.

Chapitre IV

Résolution et autres décisions adoptées par la Commission à sa soixante-septième session

Résolution 67/1

Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral⁴³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit,⁴⁴ que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 58/201 adoptée le 23 décembre 2003,

Rappelant aussi ses résolutions 63/9 sur l'application de la Déclaration de Busan sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase I (2007-2011); 64/4 sur l'application de la Déclaration de Séoul sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique; 65/6 sur l'appui à la création d'un groupe international de réflexion des pays en développement sans littoral; 66/4 sur l'application de la Déclaration de Bangkok sur le développement des transports en Asie et 66/5 sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant en outre le document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 63/2 adoptée le 3 octobre 2008,

Consciente des contributions importantes de l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie⁴⁵ et de l'Accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique⁴⁶ à la promotion du développement des infrastructures de transport, notamment dans les pays en développement sans littoral,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 64/214, adoptée le 21 décembre 2009, par laquelle l'Assemblée a salué l'établissement du groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral, et 65/172, adoptée le 20 décembre 2010, par laquelle l'Assemblée a salué les progrès réalisés depuis la création du groupe international de réflexion,

Rappelant aussi le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue du 20 au 22 septembre 2010,⁴⁷

⁴³ Voir les paragraphes 61 à 82 ci-dessus

⁴⁴ *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

⁴⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, numéro 41607.

⁴⁶ Nations Unies, *Recueil des traités*, numéro 46171.

⁴⁷ Voir la résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

Préoccupée par les écarts subis par les pays en développement sans littoral dans le processus menant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et *reconnaissant* que la tâche la plus exigeante pour les pays en développement sans littoral est de promouvoir la croissance inclusive et durable pour réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie de la population,

Préoccupée aussi par la réapparition des hausses des prix des produits alimentaires et de l'énergie et par les vulnérabilités particulières des pays en développement sans littoral à ces mouvements de hausse,

Soulignant les énormes besoins de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et du transport dans les pays en développement sans littoral,

Relevant le besoin d'un appui international continu en faveur de la réalisation, par les pays en développement sans littoral, des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Relevant de nouveau que les intérêts et les préoccupations des pays en développement sans littoral et de transit devraient être pris pleinement en compte dans la création de systèmes de transport de transit et *invitant instamment* les partenaires de développement à adopter une attitude constructive et inclusive dans l'application des projets régionaux pour le transit,

Rappelant que l'examen final du Programme d'action d'Almaty est prévu pour 2013,

Notant favorablement la convocation de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral, organisée conjointement par le Gouvernement mongol et le secrétariat de la Commission, tenue à Oulan-Bator du 12 au 14 avril 2011 et ouverte par le Premier Ministre de la République de Mongolie,

Prenant note de la Déclaration d'Oulan-Bator,⁴⁸ document final de la Concertation de haut niveau, qui englobe les questions concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres problèmes de développement, l'accès aux marchés et les possibilités de commerce ainsi que la connectivité du transport de transit et la coopération Sud-Sud et triangulaire parmi les questions importantes pour les pays en développement sans littoral,

1. *Félicite* la Secrétaire exécutive d'avoir fait progresser l'application et l'examen du Programme d'action d'Almaty⁵² en Asie et dans le Pacifique ;

2. *Se félicite* de la Déclaration d'Oulan-Bator⁵⁶ en tant que document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral ;

3. *Note* la conception du développement mesuré par le bonheur national brut proposée par le Bhoutan, conception qui offre un cadre pour un développement holistique et durable, et *note favorablement* la proposition d'inclure le bonheur comme le « neuvième objectif optionnel du Millénaire pour le développement » faite par le Bhoutan à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement ;

⁴⁸ E/ESCAP/67/22, annexe.

4. *Invite* les membres et membres associés à envisager d'appliquer comme il convient les recommandations figurant dans la Déclaration d'Oulan-Bator, y compris la fourniture d'une aide aux pays en développement sans littoral d'Asie et du Pacifique ;

5. *Invite instamment* les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique à signer et à ratifier dès que possible l'Accord multilatéral sur l'établissement du groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral en date du 24 septembre 2010, afin de rendre pleinement opérationnel le groupe de réflexion qui a été établi à Oulan-Bator le 27 juillet 2009 ;

6. *Invite* les partenaires de développement à aider les pays en développement sans littoral à favoriser la coopération avec les pays de transit ;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'aider les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique, en coopération avec les autres entités internationales pertinentes, à appliquer les recommandations de la Déclaration d'Oulan-Bator ;

b) De continuer à aider les pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique, en coopération avec les autres entités internationales pertinentes, dans leurs efforts pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ;

c) De fournir, en collaboration avec les organisations internationales pertinentes, l'aide nécessaire aux pays en développement sans littoral de la région Asie-Pacifique durant l'examen final du Programme d'action d'Almaty⁵² prévu pour 2013 ;

d) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/2

Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique⁴⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable,⁵⁰ en particulier les parties concernant l'énergie, et la résolution 65/151 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé de proclamer 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous,

Rappelant également ses résolutions 63/6 sur la mise en œuvre de la coopération énergétique interpayes pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et 64/3 sur la promotion des énergies renouvelables pour la sécurité énergétique et le développement durable en Asie et dans le Pacifique,

⁴⁹ Voir les paragraphes 129 à 145, ci-dessus

⁵⁰ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*, publication des Nations Unies, n° de vente: E.03.II.A.1 et rectificatif), chap I, résolution 2, annexe.

Prenant note de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010),⁵¹ adoptée le 2 octobre 2010 par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant que la sécurité énergétique représente une question de développement essentielle pour tous les pays de la région Asie-Pacifique, en particulier pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement,

Reconnaissant également que près de un milliard d'habitants de la région Asie-Pacifique n'ont pas accès aujourd'hui à des services énergétiques modernes et d'un coût abordable,

Soulignant la nécessité d'améliorer l'accès à des ressources énergétiques fiables, d'un coût abordable et écologiquement rationnelles pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Reconnaissant que la demande d'énergie dans la région Asie-Pacifique augmente plus rapidement que dans les autres régions et qu'elle devrait presque doubler d'ici à 2030, et que les combustibles fossiles devraient demeurer la principale source d'énergie pour répondre à cette demande,

Constatant avec inquiétude que l'instabilité des prix du pétrole pourrait compromettre le début de redressement que connaît la région après la crise économique mondiale ainsi que ses perspectives de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

Reconnaissant le potentiel offert par différentes techniques d'exploitation des énergies nouvelles et renouvelables face aux défis posés par la demande d'énergie non satisfaite,

Constatant avec satisfaction l'action menée par le secrétariat de la CESAP pour promouvoir de la coopération énergétique sous-régionale visant à renforcer la sécurité énergétique et le développement durable,

Se félicitant des efforts faits par les gouvernements pour promouvoir la coopération régionale et interrégionale en faveur d'une meilleure sécurité énergétique et de l'utilisation durable des ressources énergétiques,

1. *Appelle* tous les membres et membres associés à promouvoir davantage la coopération régionale pour relever les défis posés par la sécurité énergétique et à formuler et mettre en œuvre des politiques énergétiques cohérentes fondées sur l'évaluation détaillée de leur impact environnemental et social ;

2. *Engage* les membres et membres associés, selon les besoins, à prêter l'attention qui convient aux contraintes liées à l'offre, à la gestion de la demande d'énergie et aux conséquences de l'instabilité des prix et des perturbations éventuelles de l'approvisionnement énergétique ;

3. *Appelle* les membres et membres associés à coopérer activement à la mise au point et à l'application de technologies rentables dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, et à promouvoir la coopération pour accroître l'efficacité énergétique, en particulier, dans le contexte de la coopération Sud-Sud ;

⁵¹ E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. A.

4. *Encourage* tous les membres et membres associés à mettre en place et à renforcer, aux niveaux national et local, les dispositifs politiques et réglementaires efficaces qui encourageraient les investissements du secteur privé dans les produits énergétiques ;

5. *Encourage également* les membres et membres associés à mobiliser activement le secteur privé pour augmenter les investissements, créer des innovations et en faire le premier partenaire dans la création d'un avenir énergétique durable ;

6. *Invite* les gouvernements, les pays donateurs, les organes et institutions des Nations Unies, les organisations internationales et sous-régionales, les institutions financières internationales et régionales concernées, ainsi que le secteur privé et la société civile, à envisager activement de contribuer à l'application de la présente résolution ;

7. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De renforcer le rôle et les capacités du secrétariat de la CESAP dans le domaine de la sécurité énergétique ;

b) D'assurer une coordination efficace avec les autres organes et organismes des Nations Unies, notamment à travers ONU-Énergie, ainsi qu'avec les institutions multilatérales et les organisations sous-régionales, en vue de renforcer les capacités des États membres de la CESAP ;

c) De collaborer efficacement avec les partenaires de développement pour mobiliser le soutien financier et technique nécessaire à la promotion de la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique ;

d) D'aider les membres et membres associés à résoudre leurs problèmes de sécurité énergétique grâce à : i) l'élaboration conjointe de scénarios concernant la sécurité énergétique ; ii) l'organisation de réunions et de réseaux régionaux visant à promouvoir l'échange des expériences et des informations ;

e) D'organiser en 2013 le Forum Asie-Pacifique de l'énergie au niveau ministériel, afin de discuter des progrès accomplis dans la région Asie-Pacifique dans le règlement des problèmes de sécurité énergétique, aux niveaux de la région, des pays et des ménages, et de faciliter un dialogue permanent entre les États membres pour accroître la sécurité énergétique et œuvrer en faveur d'un développement durable ;

f) De faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-dixième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/3

Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique⁵²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Consciente que tous les objectifs du Millénaire pour le développement sont intimement liés et se renforcent mutuellement et font par conséquent ressortir la nécessité de chercher à réaliser ces objectifs suivant une approche globale et intégrée, ainsi que la nécessité, pour les membres de la Commission, de poursuivre

⁵² Voir les paragraphes 129 à 145, ci-dessus

une croissance économique rapide afin de sortir des millions de personnes de la pauvreté et d'atteindre le premier des objectifs du Millénaire pour le développement tout en constituant à inscrire la durabilité environnementale au nombre des priorités, conformément au septième de ces objectif et en maintenant la cadence de la croissance et la vigilance environnementale,

Notant avec satisfaction que la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique s'est tenue avec succès à Astana, du 27 septembre au 2 octobre 2010, et qu'elle a adopté la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) et le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015), et a accueilli avec satisfaction et approuvé l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » : partenariat d'Europe-Asie-Pacifique pour l'application du concept de « croissance verte », ⁵³ en tant que documents finaux de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement,

Notant que l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » devrait servir de cadre au dialogue entre les pays d'Europe, d'Asie et du Pacifique et peut ainsi contribuer au processus préparatoire de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », qui doit se tenir en 2011,

Prenant note avec satisfaction de l'engagement constant du Gouvernement kazakh, qui a fourni un appui financier et logistique et sous forme de services d'expert pour la mise en place de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » et de son projet de programme de partenariat, et pour la création d'un secrétariat (Bureau « passerelle verte ») et la réunion préparatoire de la septième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » visant à examiner le programme de partenariat d'Europe-Asie-Pacifique pour une croissance verte de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte », tenue à Astana le 5 mai 2011.

Réaffirmant sa détermination à favoriser les activités de coopération régionale et intrarégionale qui visent à faire progresser plus avant sur la voie du développement durable,

1. *Accueille avec satisfaction et apprécie* les documents issus de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique ;⁵⁴

2. *Souligne* que la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010), qui donne un aperçu des perspectives de réalisation du développement durable et des approches à suivre à cet effet en Asie et dans le Pacifique, peut servir de contribution régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ;

3. *Encourage* tous les membres et membres associés de la Commission :

a) À participer activement, selon qu'il convient, à l'application des trois documents finaux⁶² de la Conférence ministérielle ;

b) À formuler des programmes et des stratégies, selon qu'il convient, en vue de mettre en œuvre le Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) aux niveaux national, régional et sous-régional ;

⁵³ Voir E/ESCAP/67/8.

⁵⁴ E/ESCAP/67/8, Chap. I.

c) À inciter le secteur privé et la société civile à participer aux activités liées à l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » ;

d) À faciliter les recherches conjointes sur l'élaboration et l'application de politiques et d'outils, notamment de technologies écologiquement rationnelles, et à prendre toutes les mesures pratiques voulues pour promouvoir et faciliter, selon qu'il convient, le transfert de technologies écologiquement rationnelles ou l'accès à ces technologies;

e) À promouvoir les réseaux de partage des connaissances pour servir à l'échange des expériences et des analyses ainsi que des enseignements tirés des projets pilotes de développement durable privilégiant une croissance profitable aux pauvres et à l'environnement ;

f) À appuyer la diffusion de nouvelles technologies et le transfert du savoir-faire et des technologies nécessaires au renforcement des capacités dans les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique ;

4. *Invite* tous les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies concernés, les institutions financières multilatérales et les donateurs ainsi que les organisations non gouvernementales à apporter une contribution et à participer au programme de partenariat de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » ;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'aider les membres et membres associés qui en feront la demande à appliquer les dispositions de la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010) ;

b) D'aider les pays de la région à leur demande en leur apportant une assistance technique pour l'exécution du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015) et des stratégies et mesures nationales pertinentes ;

c) D'organiser des dialogues et des débats de politique générale sur les questions relevant des six domaines d'activité prévus par le Plan régional d'application ;

d) D'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative d'Astana pour une « passerelle verte » et du programme de partenariat entre l'Europe et l'Asie et le Pacifique qu'elle propose, par diverses activités, dont la participation aux réunions et aux conférences organisées par le Gouvernement kazakh et la Commission économique pour l'Europe ;

e) D'encourager vivement une coordination efficace et l'exécution conjointe des activités régionales des organes, organismes et institutions spécialisées compétents des Nations Unies pour faciliter l'application des recommandations de la Conférence ministérielle ;

f) De rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional d'application sur la base des informations fournies par les membres et les membres associés, à titre volontaire, à la session de 2013 du Comité de l'environnement et du développement et à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en 2015 ;

g) De convoquer la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique en 2015.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/4 Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes⁵⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Exprimant sa profonde préoccupation devant le nombre de plus en plus grand et l'ampleur croissante des catastrophes résultant de risques naturels ces dernières années et leurs conséquences sociales, économiques et environnementales pour des populations et des sociétés vulnérables, en particulier dans les pays en développement,

Rappelant les résultats issus de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes de 2005⁵⁶ et l'adoption du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁵⁷ et de ses objectifs stratégiques et domaines d'action prioritaires ainsi que ses recommandations, notamment la recommandation tendant à créer des centres de collaboration régionale spécialisée ou à renforcer ceux qui existent déjà, selon qu'il convient, afin d'entreprendre des activités de recherche, de formation, d'éducation et de renforcement des capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe,⁵⁸

Rappelant également sa résolution 63/10 du 23 mai 2007 sur l'examen des modalités de coopération régionale pour la gestion des catastrophes naturelles, en particulier l'établissement d'un centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace dans laquelle elle a, notamment, reconnu le rôle important de la gestion des catastrophes naturelles pour la réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté et l'importance de la gestion de l'information sur les catastrophes naturelles,

Rappelant en outre le paragraphe 1 de sa résolution 66/8 du 19 mai 2010 sur l'examen de la proposition d'établir le Centre Asie-Pacifique pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace en République islamique d'Iran, dans laquelle elle a pris note avec gratitude de l'offre généreuse du Gouvernement de la République islamique d'Iran d'accueillir le centre proposé et a invité le Gouvernement de la République islamique d'Iran à fournir à la Commission les renseignements complémentaires demandés au paragraphe 1 de la résolution 64/10 et à envisager de réviser son projet de résolution afin de tenir compte des résultats de l'examen demandé au paragraphe 1 de la résolution 64/10, en consultation avec le secrétariat, en vue de le soumettre à la Commission pour examen à sa soixante-septième session,

*Consciente de la demande de services d'information sur les catastrophes dans la région de l'Asie et du Pacifique exprimée dans plusieurs résolutions et rapports de la Commission publiés par le secrétariat, y compris le rapport intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2010*,⁵⁹ ainsi que de la demande, formulée par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa première session, tendant, entre autres, à ce que le secrétariat continue de promouvoir les mécanismes de coopération régionale et les dispositifs de partage des connaissances pour la*

⁵⁵ Voir les paragraphes 165 à 182, ci-dessus

⁵⁶ Voir A/CONF.206/6, chap I..

⁵⁷ Ibid., résolution 2

⁵⁸ Ibid., para. 31 d)

⁵⁹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies, *Protecting Development Gains: Asia Pacific Disaster Report 2010*. Disponible à www.unescap.org/idd/pubs/Asia-Pacific-Disaster-Report%20-2010.pdf.

réduction des risques de catastrophe, notamment les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, de façon à améliorer différents aspects de la gestion des risques de catastrophe, tels que l'évaluation des risques multiples, la préparation, l'alerte rapide et l'intervention face aux risques de catastrophe,⁶⁰

Consciente également de l'importance de la coopération régionale et sous-régionale en Asie et dans le Pacifique pour renforcer les mesures de prévention des catastrophes et de réaction face aux catastrophes, en particulier dans les sous-régions particulièrement sujettes aux risques de catastrophe et disposant de faibles capacités en matière de mécanismes de collaboration sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe,

Consciente en outre de l'importance du développement des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la gestion de l'information sur les catastrophes dans les pays et les organisations de la région pour atteindre les objectifs fixés et obtenir les résultats escomptés en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe de manière plus efficace,

Notant avec satisfaction le résultat des efforts faits par le Gouvernement iranien pour développer plus avant la proposition de création du centre et pour procéder aux ajustements nécessaires conformément à la résolution 66/8 en consultation et coordination avec le secrétariat,⁶¹

Exprimant sa profonde gratitude au Gouvernement iranien qui a généreusement offert d'appuyer la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en tant qu'établissement régional au service de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans les domaines liés à cette question et de prendre à sa charge le coût de la création et celui du fonctionnement du centre et de ses programmes pendant cinq ans à hauteur de 50 millions de dollars des États Unis,

Notant que le principal objectif du centre serait de réduire les pertes et les dommages résultant des catastrophes naturelles en développant les capacités et les moyens des pays et des organisations de la région et en renforçant la coopération régionale sur le partage et la gestion de l'information pour la réduction des risques de catastrophe et que le Centre commencerait par axer ses activités et ses programmes sur les sous-régions les plus vulnérables de l'Asie et du Pacifique,

1. *Décide* d'engager le processus de création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, (le Centre) en République islamique d'Iran, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 5 :

2. *Invite* tous les membres et membres associés à participer activement au processus d'élaboration des programmes du Centre et à appuyer ses activités, selon les besoins, sur tous les plans ;

3. *Encourage* l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations et organismes internationaux et régionaux ainsi que les organisations non-gouvernementales à appuyer activement le processus de création du Centre ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive d'apporter un appui au processus de création du Centre, notamment à l'établissement des modalités et des arrangements nécessaires à sa mise en place effective par :

⁶⁰ Voir E/ESCAP/65/9, para. 3.

⁶¹ E/ESCAP/67/21.

a) Un engagement accru au titre du sous-programme 5 de la CESAP, Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe, auprès des pays et sous-régions les plus vulnérables dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion de l'information sur les catastrophes ;

b) Un engagement accru dans le cadre des bureaux sous-régionaux de la CESAP dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et la gestion de l'information sur les catastrophes ;

c) La coopération avec les organismes des Nations Unies, en particulier avec le Bureau Asie-Pacifique du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et avec d'autres entités internationales, régionales et non gouvernementales ;

d) L'inclusion d'informations détaillées sur les activités envisagées aux alinéas a), b) et c) ci-dessus dans les rapports annuels du secrétariat de la Commission ;

5. *Prie également* la Secrétaire exécutive d'inclure dans le plan d'évaluation du secrétariat pour 2013 une évaluation des activités entreprises au titre du paragraphe 4 et une analyse sur la nécessité et l'intérêt de faire du Centre un organe subsidiaire de la Commission pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et de soumettre les résultats de cette évaluation à la Commission à sa soixante-dixième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/5

Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique⁶²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 57/167, adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2002, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration politique⁶³ et le plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002,⁶⁴

Rappelant aussi la résolution 65/182, adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2010, sur la suite donnée à la deuxième Assemblée sur le vieillissement, dans laquelle l'Assemblée a encouragé tous les États membres à continuer d'appliquer le Plan d'action de Madrid dans le cadre de leurs plans de développement nationaux et de leurs stratégies d'élimination de la pauvreté, et a recommandé d'élargir le rôle des commissions régionales en matière de vieillissement,

Rappelant en outre la résolution 2010/14, adoptée par le Conseil économique et social le 22 juillet 2010, sur l'application future du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002, dans laquelle le Conseil a décidé que le deuxième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid aurait lieu en 2013 lors de la cinquante et unième session de la Commission du développement social et a reconnu que les commissions régionales

⁶² Voir les paragraphes 184 à 209 ci-dessus

⁶³ *Rapport de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, Madrid, 8-12 avril 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.02.IV.4, annexe I).

⁶⁴ Ibid., annexe II.

des Nations Unies ont apporté un concours essentiel à l'application du Plan d'action de Madrid ainsi qu'à son examen et à son évaluation, y compris en organisant des réunions régionales prévues à cet effet et en établissant les documents finals,

Constatant le rythme sans précédent de la transition démographique vers une société vieillissante dans la région Asie-Pacifique et ses vastes et profondes conséquences sociales, économiques et politiques,

Notant la demande énorme de services de soins aux personnes âgées et les manques de ressources humaines pour répondre aux besoins des personnes âgées dans la région,

Notant aussi la proportion dominante des femmes parmi les personnes âgées,

Préoccupée par la vulnérabilité des personnes âgées, en particulier des femmes âgées, à la pauvreté, à l'isolement social et à la violence,

Se félicitant de la tenue du Séminaire régional sur la promotion de la santé et le vieillissement actif en Asie et dans le Pacifique, réuni à Bangkok les 15 et 16 novembre 2010, et du Forum régional sur les services de soins aux personnes âgées en Asie et dans le Pacifique, réuni à Nanjing (Chine) les 21 et 22 janvier 2011, qui ont contribué à l'examen de l'application du Plan d'action de Madrid, en particulier au sujet de la santé et des soins aux personnes âgées,

Relevant favorablement l'appui apporté par le Gouvernement chinois au programme de la Commission sur le vieillissement, notamment les contributions au renforcement des capacités fournies par le Centre de formation des ressources humaines pour les services de soins aux personnes âgées, créé récemment et installé au Zhongshan College, à Nanjing (Chine),

1. *Décide* de convoquer la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique sur le deuxième Examen et évaluation régionaux du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement au début de 2012 pour fournir une contribution régionale à l'examen mondial ;

2. *Encourage* tous les membres et membres associés ;

a) À accélérer l'application du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ;²

b) À procéder à un examen et une évaluation nationaux du Plan d'action de Madrid en appliquant notamment une méthode participative de bas en haut ;

c) À désigner une représentation de haut niveau à la Réunion intergouvernementale de haut niveau Asie-Pacifique ;

d) À apporter un appui financier et autre à la coopération régionale visant à promouvoir l'application du Plan d'action de Madrid dans la région Asie-Pacifique ;

e) À incorporer le souci de l'égalité des sexes dans toutes les décisions de politique du vieillissement et à renforcer l'autonomisation et la protection juridique des personnes âgées, en particulier des femmes âgées ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'intensifier encore le rôle de la Commission pour appuyer les membres et membres associés dans l'application du Plan d'action de Madrid ;

b) De fournir aux membres et membres associés une assistance technique à la demande pour renforcer leur capacité d'appliquer efficacement le Plan d'action de Madrid, notamment pour son examen et évaluation ;

c) De faciliter le partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de vieillissement, y compris le suivi et l'évaluation du Plan d'action de Madrid ;

d) D'apporter aux membres et membres associés un appui à la demande pour développer leurs capacités nationales de fournir les services de soins aux personnes âgées en coopération avec les établissements de formation existants spécialisés dans les questions du vieillissement dans la région ;

e) D'encourager la participation de toutes les parties prenantes essentielles, dont les organisations associatives et le secteur privé, au processus préparatoire des deuxièmes examen et évaluation mondiaux du Plan d'action de Madrid ;

4. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-dixième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/6

Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP⁶⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Saluant l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁶⁶ le 3 mai 2008,

Rappelant que l'Assemblée générale, dans ses résolutions 61/106 adoptée le 13 décembre 2006 et 62/170 adoptée le 18 décembre 2007, a demandé aux organismes des Nations Unies de faire des efforts concertés pour améliorer l'accessibilité de leurs installations et de leurs services pour les personnes handicapées,

Rappelant aussi que l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/186, adoptée le 21 décembre 2010, a demandé instamment aux organismes des Nations Unies de tâcher, par une action concertée, d'intégrer le handicap dans leurs activités,

Réaffirmant l'attachement de la région aux principes de la création de sociétés intégrées sans obstacles, conformément au Cadre d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique⁶⁷ et à Biwako plus cinq: pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique,⁶⁸

Rappelant sa résolution 64/8 adoptée le 30 avril 2008, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive d'améliorer, en collaboration avec les institutions et les organismes du système des Nations Unies et avec les organisations de personnes

⁶⁵ Voir les paragraphes 184 à 209 ci-dessus

⁶⁶ Résolution de l'Assemblée générale 61/106, annexe I.

⁶⁷ E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1 (voir aussi la résolution 59/3 de la Commission).

⁶⁸ E/ESCAP/APDD(2)/2 (voir aussi la résolution 64/8 de la Commission).

handicapées, l'accessibilité des locaux et des services de la CESAP pour les personnes handicapées,

Notant les progrès accomplis par le secrétariat pour améliorer l'accessibilité de ses locaux et services pour les personnes handicapées et reconnaissant la nécessité de poursuivre ces efforts conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées,

Consciente de la nécessité de mettre en commun les bonnes pratiques pour l'amélioration de l'accessibilité dans la région ainsi que dans le système des Nations Unies,

1. *Prend note* du rapport du Comité du développement social sur sa deuxième session ;⁶⁹

2. *Prie* la Secrétaire exécutive de poursuivre et de renforcer comme il convient ses efforts en vue d'améliorer l'accessibilité à la CESAP pour les personnes handicapées, notamment pour :

a) Élaborer et mettre en œuvre des mesures supplémentaires, en consultation avec le Siège de l'ONU, pour améliorer l'accessibilité de l'environnement physique, des systèmes d'information et de communication et des locaux et services du secrétariat, et soutenir le développement des technologies d'assistance pour les personnes handicapées en tenant compte comme il convient des principes et articles pertinents de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

b) Œuvrer avec le Siège de l'ONU pour créer un groupe consultatif interinstitutions comprenant les entités des Nations Unies concernées et tenir un dialogue ouvert avec les principales parties prenantes, notamment les organisations de personnes handicapées d'Asie et du Pacifique, pour examiner l'accessibilité des locaux et services du complexe des Nations Unies à Bangkok et faire des recommandations à la Secrétaire exécutive pour son amélioration ;

c) Établir un mécanisme au sein du secrétariat pour promouvoir l'entière inclusion et les droits des personnes handicapées au travail, dans des conditions d'égalité avec les autres, eu égard aux politiques de l'ensemble du système des Nations Unies et aux principes et articles pertinents de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

d) Intégrer la problématique du handicap dans le programme de travail du secrétariat, notamment ses activités relatives à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique ;

e) Encourager parmi le personnel du secrétariat une sensibilisation plus grande aux droits des personnes handicapées et une plus grande connaissance de ces droits, notamment en étudiant avec le Siège de l'ONU la possibilité de donner à l'ensemble du personnel une formation de sensibilisation au handicap ;

f) Poursuivre l'application progressive, en consultation avec le Siège de l'ONU, de normes et de directives pour l'accessibilité des locaux et des services des Nations Unies ;

3. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive de faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-dixième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

⁶⁹ E/ESCAP/67/11.

Résolution 67/7

Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique⁷⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 64/136 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2009, dans laquelle l'Assemblée proclamait l'année 2012 Année internationale des coopératives,

Rappelant également la résolution 65/184 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2010, sur le rôle des coopératives dans le développement social, dans laquelle l'Assemblée invitait les États membres à envisager de prendre des mesures en vue de mettre en place des mécanismes nationaux, tels que des comités nationaux, pour la préparation, la célébration et le suivi de l'Année internationale des coopératives,

Reconnaissant le rôle croissant et l'importante contribution des coopératives dans la lutte contre la pauvreté, la réduction du chômage, l'amélioration des moyens de subsistance des populations et la promotion du développement économique et social dans la région Asie-Pacifique,

Soulignant l'importance de la mise en place et du renforcement des coopératives pour les pays de la région Asie-Pacifique en vue de la réalisation des objectifs de développement fixés par les grandes conférences des Nations Unies et autres conférences mondiales, y compris le Sommet du Millénaire,⁷¹

Réaffirmant la nécessité d'agir davantage au niveau régional pour sensibiliser le public aux activités des coopératives en vue de créer un environnement propice à leur croissance et à leur durabilité,

Se félicitant de l'organisation de la Réunion du groupe d'experts des Nations Unies sur le rôle des coopératives dans le développement social: au-delà de 2012, du 3 au 6 mai 2011 à Oulan-Bator, avant le lancement officiel de l'Année internationale des coopératives,

1. *Invite* tous les membres et membres associés à envisager de prendre des mesures en vue d'établir des mécanismes nationaux, tels que des comités nationaux, pour préparer et observer l'Année internationale des coopératives et en assurer le suivi, en particulier afin de planifier, stimuler et harmoniser les activités des institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales appelées à s'occuper des préparatifs et de l'observation de l'Année internationale des coopératives ;

2. *Encourage* les gouvernements à prendre des mesures propres à créer et promouvoir un environnement favorable et propice à la mise en place et au développement de coopératives grâce à un étroit partenariat avec le mouvement coopératif, une meilleure législation, une plus large promotion du rôle et de la contribution des coopératives au développement socioéconomique de leur pays, et des activités de sensibilisation ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) *D'aider* les membres et membres associés qui en font la demande à préparer et observer l'Année internationale des coopératives ;

⁷⁰ Voir les paragraphes 184 à 209 ci-dessus

⁷¹ Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

b) De faciliter le partage de l'expérience et des bonnes pratiques des coopératives au niveau régional ;

c) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/8

Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique⁷²

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 65/1 de l'Assemblée générale en date du 22 septembre 2010, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés notamment à promouvoir des systèmes complets de protection sociale qui donnent un accès universel aux services sociaux essentiels, conformément aux priorités et aux situations nationales, en établissant un niveau minimum de sécurité sociale et de soins de santé pour tous,

Rappelant aussi la résolution 2010/12 du Conseil économique et social en date du 22 juillet 2010, dans laquelle le Conseil, notamment, a reconnu que la protection sociale est un investissement dans l'être humain et dans le développement social et économique à long terme, tandis que les systèmes de protection sociale contribuent de manière essentielle à la réalisation des objectifs de développement relatifs à l'éradication de la pauvreté et exercent un effet positif sur la croissance économique, la cohésion sociale et le développement social,

Rappelant en outre que la Commission, à sa soixante-sixième session, a choisi comme thème pour sa soixante-septième session : « Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique »,

Notant que l'étude sur le thème de la soixante-septième session de la Commission⁷³ constitue, par l'analyse et les recommandations qu'elle contient, une riche contribution au débat de politique générale sur l'orientation de la protection sociale en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant que la protection sociale doit être intégrée aux stratégies économiques et sociales plus vastes pour garantir à tous les citoyens un niveau minimum de sécurité,

Soulignant les relations réciproques mutuellement roboratives entre les objectifs du Millénaire pour le développement, et le fait que, sans la prise en considération raisonnable des risques associés au processus de développement et la présence de mécanismes appropriés de gestion du risque social, y compris la protection sociale, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints,

Reconnaissant que la volonté politique au plus haut niveau et la participation de multiples acteurs, dont les bénéficiaires eux-mêmes, sont essentielles pour formuler et appliquer des politiques de protection sociale qui répondent effectivement aux besoins de tous dans la société,

⁷² Voir les paragraphes 184 à 209 et les paragraphes 359 à 383 ci-dessus

⁷³ *The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific*, (publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.5).

Consciente en outre des divers programmes de protection sociale dans la région d'Asie et du Pacifique qui visent à corriger l'inégalité, la vulnérabilité et l'exclusion sociale,

Notant avec préoccupation que la couverture des programmes de protection sociale en place tend à être étroite et inégale, les catégories sociales les plus exclues, en particulier les populations pauvres et vulnérables, ayant les niveaux de protection les plus bas alors qu'elles sont les plus nécessiteuses,

1. *Invite* tous les membres et membres associés :

a) À donner un rang de priorité supérieur aux politiques et programmes de protection sociale fondés sur des principes universels en tant qu'élément central de la politique et de la planification du développement à l'échelon national et en tant que base pour parvenir à l'égalité, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ;

b) À renforcer davantage et à construire des systèmes efficaces de protection sociale afin de mieux garantir les personnes contre de nombreux risques de la vie quotidienne comme la mauvaise santé et l'incapacité, le chômage et la pauvreté au temps de la vieillesse ;

c) À assurer la formulation d'approches intégrées de la protection sociale enracinées dans l'universalisme et dans un régime de droits qui corrigent effectivement les processus de discrimination et d'exclusion suivant la capacité nationale ;

d) À investir dans la constitution de systèmes de protection sociale qui pourraient former la base d'un « plancher de protection sociale » offrant un niveau minimum d'accès aux services essentiels et à la sécurité du revenu pour tous, et ensuite accroître la capacité d'élargissement suivant les aspirations et la situation nationale ;

e) À encourager la participation active de tous les secteurs de la société, y compris les populations pauvres et défavorisées, aux processus de développement, d'application, de suivi et d'évaluation des programmes de protection sociale ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive, en coopération avec les organes des Nations Unies concernés et les parties prenantes pertinentes :

a) De soutenir les membres et membres associés dans le renforcement de leurs capacités par l'intégration des préoccupations de protection sociale dans divers secteurs du développement pour contribuer à la réalisation, dans la région, des objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement ;

b) D'offrir un cadre régional pour le partage et la diffusion des connaissances relatives à la protection sociale ;

c) D'entreprendre des études analytiques et de documenter pleinement les bonnes pratiques en matière de protection sociale afin de constituer un assortiment de choix applicables à la politique générale et aux programmes en matière de protection sociale utilisables par les États membres selon qu'il convient et adaptables à la situation spécifique de chaque pays, comprenant des outils pour le rassemblement des données, le suivi et l'évaluation, et de soutenir la coopération régionale pour susciter des initiatives à l'échelon des pays ;

d) De promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire, en complément de la coopération Nord-Sud, ainsi que des partenariats public-privé efficaces pour rendre la protection sociale moins onéreuse, plus vaste et plus complète ;

e) D'engager une action de communication au sujet des investissements dans la protection sociale afin de créer des environnements favorables aux programmes fondés sur des principes universels et relevant d'un régime de droits ;

f) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session;

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/9

Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida⁷⁴

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 60/262 de l'Assemblée générale en date du 2 juin 2006, par laquelle l'Assemblée a adopté la Déclaration politique sur le VIH/sida⁷⁵,

Rappelant aussi les résolutions 57/1 et 59/1 de la Commission, en date du 25 avril 2001 et du 4 septembre 2003 respectivement, dans lesquelles la Commission a demandé aux membres et membres associés d'agir à l'échelon régional pour combattre le VIH/sida en Asie et dans le Pacifique, et la résolution 66/10 de la Commission en date du 19 mai 2010, dans laquelle elle a noté avec une inquiétude particulière l'augmentation constante de la prévalence du VIH parmi les principales populations touchées, notamment les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables et les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes, ainsi que l'importance des obstacles politiques et juridiques qui freinent les progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures permettant de lutter efficacement contre le VIH,

Se félicitant de l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida⁷⁶ et de la Déclaration politique sur le VIH/sida en 2011, devant être entrepris par la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale a décidé de convoquer dans sa résolution 65/180 en date du 20 décembre 2010, qui coïncidera avec l'examen décennal de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et l'examen quinquennal de la Déclaration politique sur le VIH/sida dont l'objectif est l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH d'ici à 2010, et de l'occasion importante offerte aux pays par la réunion de haut niveau, qui doit se tenir du 8 au 10 juin 2011, d'examiner les progrès, les obstacles, les lacunes, les problèmes, les possibilités et les enseignements tirés,

Prenant note de la résolution 16/28 du Conseil des droits de l'homme en date du 25 mars 2011 sur la protection des droits de l'homme dans le contexte du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et du syndrome de l'immunodéficience acquise (sida), dans laquelle le Conseil a eu à l'esprit l'idéal de « zéro nouvelle infection », « zéro décès lié au sida », et « zéro discrimination » dans l'action menée

⁷⁴ Voir les paragraphes 184 à 209 ci-dessus

⁷⁵ Résolution 60/262 de l'Assemblée générale, annexe.

⁷⁶ Résolution S-26/2 de l'Assemblée générale, annexe.

à l'échelle mondiale face au VIH/sida, consacré dans la Stratégie 2011-2015 du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, et a réaffirmé la nécessité urgente d'intensifier notablement les efforts pour atteindre l'objectif de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH,

Reconnaissant les progrès accomplis par les gouvernements en Asie et dans le Pacifique durant la dernière décennie pour faire face à l'épidémie de VIH, qui ont provoqué une baisse de 20 % du nombre des nouvelles infections et une stabilisation du taux de mortalité liée au sida,

Se félicitant des efforts accomplis par certains pays de la région afin d'accroître la prise en charge nationale en augmentant sensiblement l'aide et le financement consacrés aux mesures de lutte contre le VIH par le biais des crédits budgétaires, ainsi que par l'intégration des services de soins, de soutien et de traitement dans les systèmes nationaux d'assurance-maladie et de protection sociale,

Affirmant le rôle important joué par la région dans la production et la disponibilité de médicaments génériques de haute qualité et peu coûteux qui ont fourni des traitements vitaux à des millions de personnes vivant avec le VIH dans le monde et qui jouent un rôle décisif pour parvenir à l'accès universel,

Prenant note avec inquiétude des obstacles à l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant trait au VIH auxquels les principales populations touchées continuent de se heurter, notamment les travailleurs du sexe, les consommateurs de drogues injectables, les hommes qui ont des relations sexuelles avec des hommes et les populations transsexuelles,

Ayant examiné les progrès nationaux accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida,

Notant que l'étude thématique pour la soixante-septième session de la Commission⁷⁷ recense les groupes sociaux les plus exclus, notamment ceux qui vivent avec le VIH, ainsi que ceux qui ont le plus grand besoin d'une protection sociale,

1. *Invite* les membres et membres associés à intensifier encore tout l'ensemble des mesures tendant à atteindre les buts et objectifs non réalisés de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida de la manière suivante :

a) En élaborant des plans stratégiques nationaux et en établissant des partenariats stratégiques et opérationnels au niveau national et au niveau des communautés entre les représentants de la santé publique, de la police et de la justice, de la société civile et des principales populations touchées afin d'intensifier les efforts de prévention, de traitement, de soins et de soutien ayant un impact puissant dans le domaine du VIH pour aboutir à une couverture de 80 % pour les principales populations touchées et parvenir à l'objectif de l'accès universel ;

b) En renforçant la viabilité financière, la prise en charge et les capacités nationales, et en affectant une plus grande part des ressources nationales conformément aux priorités nationales, pour améliorer l'efficacité programmatique des mesures de lutte contre le VIH ;

⁷⁷ *The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.F.5).

c) En envisageant des processus qui favorisent la consultation des parties prenantes concernant la promotion de l'accès aux médicaments, diagnostics et vaccins d'un prix abordable, compte tenu des dispositions pertinentes figurant dans la résolution 60/262 de l'Assemblée générale (la Déclaration politique sur le VIH/sida) ;

d) En lançant, selon qu'il convient, conformément aux priorités nationales, un examen des lois, des politiques et des pratiques nationales pour favoriser la pleine réalisation des objectifs de l'accès universel en vue d'éliminer toutes les formes de discrimination contre les personnes menacées par l'infection ou vivant avec le VIH, en particulier les principales populations touchées ;

e) En augmentant l'efficacité des mesures nationales en donnant la priorité aux interventions ayant un impact puissant sur les principales populations touchées, en réduisant le coût de la prestation des services, en améliorant les mécanismes de responsabilité, et en veillant à ce que les cadres de suivi, d'évaluation et de présentation des rapports soient axés sur l'impact, les résultats, la rentabilité et l'efficacité et à ce qu'ils soient également bien intégrés dans les processus de planification pertinents, liés tant à la planification propre au VIH qu'à la planification du développement en général ;

f) En continuant d'élaborer leurs stratégies nationales pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le genre, y compris les actes de violence sexuelle, en particulier contre les femmes et les filles ;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De porter la présente résolution à l'attention de la réunion de haut niveau sur le sida qui sera convoquée par l'Assemblée générale du 8 au 10 juin 2011, pour offrir une base pour la réduction d'un projet de déclaration qui pourrait servir de document final de cette réunion ;

b) De travailler en coordination avec les autres organismes pertinents des Nations Unies pour établir une présentation générale des progrès accomplis dans la réalisation de l'accès universel ;

c) De faire rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/10

Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique⁷⁸

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Soulignant combien il est important et nécessaire de disposer de statistiques économiques officielles qui soient actuelles, fiables et comparables, afin de suivre les tendances financières et économiques et d'évaluer les politiques économiques connexes et leurs effets,

Rappelant que, pour faire suite à la constatation par les États membres de la nécessité d'améliorer les statistiques économiques dans les économies en développement de la région de l'Asie et du Pacifique, le Comité de statistique de la Commission, à sa première session tenue à Bangkok du 4 au 6 février 2009, a décidé notamment:

⁷⁸ Voir les paragraphes 210 à 223 ci-dessus

a) De se doter d'une structure directrice de coordination qui présiderait à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un plan d'action pour le développement des statistiques économiques dans la région de l'Asie et du Pacifique ;

b) De constituer un groupe consultatif technique pour conseiller son bureau et pour définir un ensemble minimum de statistiques économiques de base que chaque pays de la région serait en mesure de produire ;⁷⁹

Ayant examiné et pris note du rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session ;⁸⁰

1. *Fait sienne* la recommandation du Comité de statistique d'utiliser l'ensemble de statistiques économiques de base⁸¹ comme cadre régional pour focaliser les efforts régionaux, coordonner la formation et mobiliser l'appui des donateurs pour le renforcement des capacités ;⁸²

2. *Recommande* aux membres et membres associés d'utiliser, selon les besoins, l'ensemble de statistiques économiques de base comme cadre de référence pour guider le développement de leurs systèmes statistiques nationaux.

Cinquième séance plénière
25 mai 2011

Résolution 67/11

Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique⁸³

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies⁸⁴,

Rappelant aussi le Document final du Sommet mondial de 2005⁸⁵, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais prescrits, des buts et objectifs de développement convenus à l'occasion des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, notamment ceux arrêtés au Sommet du Millénaire,

Rappelant en outre les principes fondamentaux de la statistique officielle, tels qu'adoptés par la Commission de statistique en 1994⁸⁶,

Rappelant sa résolution 62/10 sur le renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique,

Rappelant également sa résolution 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, dans laquelle elle a rétabli le Comité de statistique en tant qu'organe intergouvernemental du plus haut niveau dans le domaine de la statistique en Asie et dans le Pacifique pour examiner toutes les questions concernant le développement statistique et assurer la coordination dans ce domaine,

⁷⁹ Voir E/ESCAP/65/13, chap. I, décision 1/2.

⁸⁰ E/ESCAP/67/12.

⁸¹ E/ESCAP/CST(2)/4.

⁸² Voir E/ESCAP/67/12, chap. I.

⁸³ Voir les paragraphes 210 à 223 ci-dessus.

⁸⁴ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale en date du 8 septembre 2000.

⁸⁵ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

⁸⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément n° 9* (E/1994/29), chap. V, par. 59.

Rappelant en outre sa résolution 65/2 sur la coopération technique régionale et le renforcement des capacités pour le développement statistique, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive de continuer à aider les membres et, selon qu'il convient, les membres associés à renforcer leurs capacités statistiques, conformément à la résolution 62/10 de la Commission,

Ayant examiné le rapport sur l'application des résolutions 62/10 et 65/2⁸⁷,

Ayant également examiné le rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session⁸⁸, notamment sa recommandation sur l'orientation stratégique du développement statistique en Asie et dans le Pacifique à l'horizon 2020 et les décisions concernant la coordination et la coopération entre les systèmes statistiques nationaux et les partenaires de développement,

Consciente des difficultés auxquelles beaucoup de pays en développement sont confrontés pour répondre aux besoins de statistiques officielles à l'appui du développement économique et social, notamment pour l'introduction de certaines des grandes normes statistiques internationales,

Encouragée par les initiatives de renforcement des capacités et autres initiatives qui sont prises aux niveaux national et international en réponse aux plans et programmes internationaux pertinents,

1. *Approuve* l'orientation stratégique du Comité de statistique, telle que proposée par le Comité à sa deuxième session, y compris ses deux objectifs généraux : a) donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici à 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux de statistique nationaux grâce à une collaboration plus étroite ;⁸⁹

2. *Demande* aux membres et, selon qu'il convient, aux membres associés, de donner la priorité au renforcement de leurs systèmes statistiques nationaux et de prévoir les ressources et les arrangements institutionnels correspondants pour favoriser la réalisation des deux objectifs énoncés au paragraphe 1 ci-dessus aux fins du développement statistique en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2020 ;

3. *Encourage* les membres et, selon qu'il convient, les membres associés qui disposent de systèmes statistiques avancés, ainsi que les organisations et institutions internationales compétentes, à partager le savoir-faire et l'information sur leurs pratiques méthodologiques, technologiques et en matière de gestion au profit des autres pays de la région, compte tenu notamment des difficultés rencontrées par les pays ayant des besoins particuliers ;

4. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) D'aider les membres et, selon qu'il convient, les membres associés, à leur demande, à développer leurs systèmes statistiques et à renforcer leurs capacités en vue de la réalisation des deux objectifs de développement statistique en Asie et dans le Pacifique mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, d'ici à 2020 ;

b) De promouvoir l'importance que revêt le renforcement des capacités non seulement des bureaux de statistique nationaux mais également, s'il y a lieu, d'autres éléments des systèmes statistiques nationaux dans l'ensemble de la région ;

⁸⁷ Voir E/ESCAP/67/3, chap. IV.

⁸⁸ E/ESCAP/67/12.

⁸⁹ Voir E/ESCAP/67/12, chap. I, recommandation 2/1.

c) D'apporter une assistance aux membres et, selon qu'il convient, aux membres associés pour renforcer leur capacité de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international ;

d) De faciliter la coordination des activités internationales de renforcement des capacités liées au développement des statistiques officielles dans la région, notamment la coopération entre les bureaux de statistique nationaux des pays en développement ;

e) De faire prendre conscience de l'intérêt que présente l'utilisation des données administratives comme moyen d'accroître l'efficacité de la production de statistiques officielles ;

f) De faire rapport sur l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-douzième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/12

Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique⁹⁰

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire⁹¹ et la Déclaration sur le droit au développement adoptées par les Nations Unies,⁹²

Notant l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour améliorer les résultats du développement, permettre le suivi des progrès des pays dans la réalisation des objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant le rôle significatif que joue l'enregistrement des faits d'état civil dans le système juridique d'un pays pour la reconnaissance des droits et privilèges des personnes et leur réalisation progressive,

Constatant que les systèmes d'enregistrement de l'état civil qui permettent d'établir des statistiques fiables et actuelles de l'état civil contribuent sensiblement à une meilleure planification, fondée sur des informations factuelles, et à une plus grande efficacité dans l'affectation des ressources,

Constatant également l'importance de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour rendre plus visibles les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes vivant dans la pauvreté, les migrants et les autres groupes marginalisés, pour améliorer le ciblage des politiques sur ces personnes et pour servir de base à la conception des programmes de protection sociale tendant à réduire les risques et les vulnérabilités,

Insistant sur la responsabilité fondamentale des membres et membres associés dans l'établissement, le fonctionnement et le maintien de systèmes fiables d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil,

⁹⁰ Voir les paragraphes 210 à 223 ci-dessus

⁹¹ Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

⁹² Résolution 41/128 de l'Assemblée générale, annexe.

Reconnaissant le rôle de la création de connaissances, de la recherche stratégique et des activités d'analyse à l'appui du développement sanitaire et social, notamment pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies, le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, et la coopération Sud-Sud,

Soulignant la nécessité d'investissements soutenus dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil,

Faisant observer la nécessité de faire mieux comprendre et apprécier les avantages de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil par les autorités nationales et les partenaires de développement,

Soulignant le rôle important des organismes de la société civile et des collectivités dans la sensibilisation et la mobilisation communautaires en faveur de l'état civil,

Reconnaissant les vastes différences qui existent entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique quant au niveau de développement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil,

Notant avec une profonde préoccupation que :

a) Les pays de la région continuent à se heurter à de nombreuses difficultés pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux qui concernent la santé et la réduction de la mortalité infantile et maternelle ;

b) Si la région a connu une croissance économique rapide et si les indicateurs de développement font apparaître des améliorations au niveau national, les inégalités entre groupes de population et entre régions géographiques se sont accrues dans de nombreux pays et de nombreux systèmes statistiques nationaux sont insuffisamment équipés à ce jour pour constater et évaluer ces inégalités ;

c) L'engagement politique de haut niveau et les ressources soutenues qui permettraient d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil font défaut, ce qui entraîne un sous-investissement et une situation de négligence dans cette responsabilité fondamentale de l'exercice du pouvoir;

d) Les familles et les communautés n'ont pas conscience des avantages potentiels de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'importance, pour le développement, de statistiques de l'état civil fiables et actuelles ;

e) Dans de nombreux pays de la région, la coordination et la collaboration entre les intervenants dans l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil laissent à désirer, ce qui entraîne une redondance des efforts et une utilisation inefficace des ressources ;

f) Dans de nombreux pays de la région, les systèmes d'information sanitaire et les systèmes statistiques souffrent d'un déficit de capacité institutionnelle, ce qui se traduit par une couverture et une qualité insuffisantes de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;

g) Le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'efficacité de la collecte, de la compilation, du partage, de la diffusion et de l'analyse des données relatives aux faits d'état civil, notamment les naissances, les décès et les causes de décès, n'est pas encore exploité ;

1. *Prend note* du rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session⁹³ ;
2. *Prend note également* de la Déclaration finale du Forum régional sur l'amélioration des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil en Asie et dans le Pacifique⁹⁴, tenu à Bangkok du 23 au 25 juin 2010, à l'occasion duquel des responsables d'organismes nationaux de statistique et de services nationaux de l'état civil et des ministres de la santé, ainsi que des partenaires internationaux du développement, se sont réunis afin d'établir un programme régional pour l'amélioration des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des faits d'état civil ;
3. *Encourage* tous les membres et membres associés à passer en revue et à évaluer le fonctionnement actuel du système d'enregistrement des faits d'état civil et la qualité des statistiques de l'état civil de chaque pays ;
4. *Recommande* que les résultats de ces évaluations par pays soient utilisés par les membres et les membres associés et par les autres parties prenantes pour élaborer et appliquer des stratégies et des plans nationaux complets et chiffrés qui permettent de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;
5. *Engage* les membres et les membres associés à renforcer les capacités de leurs institutions compétentes pour améliorer leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;
6. *Engage* les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les autres partenaires et institutions de développement, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé aux niveaux mondial, régional et sous-régional à accroître leur appui aux pays pour le développement et le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;
7. *Prie* la Secrétaire exécutive, autant qu'il est faisable et sans préjudice des législations et politiques nationales des pays concernés :
 - a) D'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les responsables des organismes nationaux de statistique et des services nationaux de l'état civil, les représentants des ministères de la santé et des autres parties intéressées, en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;
 - b) De faciliter la création d'un forum régional qui aurait pour mission d'encourager l'échange de données d'expérience et d'informations sur les stratégies et les plans visant à renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et qui, par l'intermédiaire du secrétariat, rendrait compte des résultats obtenus, recueillerait les enseignements tirés de l'expérience et encouragerait la coopération Sud-Sud et entre homologues pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;
 - c) D'agir comme chef de file au niveau régional, en partenariat avec les centres régionaux de connaissances et les institutions techniques, notamment l'Organisation mondiale de la santé, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en vue d'élaborer et de diffuser des normes, des éléments d'information, des outils et des directives pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ;

⁹³ E/ESCAP/67/12.

⁹⁴ Voir E/ESCAP/CST(2)/3/Add.1.

d) De faciliter l'assistance technique, en étroite collaboration avec les partenaires techniques et les institutions des Nations Unies, y compris les activités de formation et les services consultatifs, pour renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;

e) D'intégrer la question de l'enregistrement des faits d'état civil dans le sous-programme sur le développement social et dans les activités sous-régionales de développement du programme de travail de la CESAP, selon qu'il convient, et de collaborer avec les parties prenantes concernées pour encourager et renforcer l'engagement en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ;

f) D'envisager de collaborer étroitement avec les institutions partenaires concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé, le Réseau de métrologie sanitaire, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en vue de coordonner et d'harmoniser l'aide fournie et de mobiliser des ressources mondiales, régionales et nationales pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ;

g) D'accroître les moyens et la capacité du secrétariat pour répondre aux demandes d'assistance technique des membres et les aider dans leurs efforts d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

h) D'aider les membres et les membres associés de la région qui en font la demande, en partenariat avec les pays et en utilisant les ressources régionales, à suivre les progrès accomplis dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;

i) De rendre compte des progrès accomplis dans l'application de la présente résolution à la Commission à sa soixante-neuvième session.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/13

Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique⁹⁵

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 61/2 sur les statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique,

Notant la suggestion faite par les membres de la CESAP à la sixième session du Conseil d'administration de l'Institut,⁹⁶

Reconnaissant le fait que tant les membres que les non-membres du Conseil d'administration ont pris part aux débats sur les activités de l'Institut,

Reconnaissant également l'opportunité d'accroître la fréquence des élections au Conseil d'administration pour donner aux pays de la région une plus large influence sur la composition du Conseil et l'orientation des activités de l'Institut,

⁹⁵ Voir les paragraphes 210 à 223 ci-dessus

⁹⁶ Voir E/ESCAP/67/13, annexe III, par. 54 à 58.

1. *Décide*, à cet égard, d'adopter les statuts révisés de l'Institut dont le texte est annexé à la présente résolution, à l'effet de réduire à trois ans la durée du mandat des membres du Conseil d'administration, au lieu de cinq jusqu'à présent,

2. *Décide également* que les statuts révisés s'appliqueront au mandat en cours des membres du Conseil d'administration qui passe donc de cinq ans à trois ans, la modification prenant effet à la date de son adoption par la Commission.

Annexe

Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Établissement

1. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommé l'«Institut»), établi en mai 1970 sous le nom d'Institut asiatique de statistique et devenu juridiquement organisme subsidiaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommée la «CESAP» ou «la Commission») en vertu des résolutions 50/5 et 51/1 de la Commission, en date du 13 avril 1994 et du 1^{er} mai 1995, est maintenu sous la même appellation et est régi par les présents Statuts.

2. Tous les membres et membres associés de la Commission peuvent participer aux activités de formation et autres activités de l'Institut.

3. L'Institut a le statut d'organe subsidiaire de la CESAP.

Objectifs

4. L'Institut a pour objectifs de renforcer, en assurant des formations pratiques à l'intention des statisticiens officiels, la capacité des membres et membres associés en développement et des économies en transition défavorisées de la région à collecter, analyser et diffuser les statistiques et à produire dans les délais des statistiques de haute qualité utilisables pour la planification du développement économique et social, et d'aider ces membres et membres associés et ces économies à mettre en place ou renforcer leurs moyens de formation statistique et à exécuter les activités connexes.

Fonctions

5. L'Institut atteint les objectifs précités en exerçant notamment les fonctions suivantes:

a) Formation de statisticiens officiels, au moyen des centres et institutions de formation déjà disponibles dans les États membres;

b) Établissement de réseaux et de partenariats avec d'autres organisations internationales et des parties prenantes essentielles;

c) Diffusion de l'information.

Statut et organisation

6. L'Institut a un conseil d'administration (ci-après dénommé «le Conseil»), un directeur et son personnel. La CESAP tient une comptabilité distincte pour l'Institut.

7. L'Institut a son siège dans la Zone métropolitaine de Tokyo, au Japon.

8. Les activités de l'Institut sont conformes aux grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission.

L'Institut est soumis au Règlement financier et Règles de gestion financière et aux Statut et Règlement du personnel de l'ONU ainsi qu'aux instructions administratives applicables.

Conseil d'administration

9. L'Institut est doté d'un conseil d'administration composé d'un représentant désigné par le Gouvernement japonais et de huit représentants désignés par les autres membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Les membres et membres associés élus par la Commission le sont pour une période de trois ans, étant entendu qu'ils sont rééligibles. Le Secrétaire exécutif de la CESAP ou son représentant assiste aux réunions du Conseil.

10. Le Directeur de l'Institut exerce les fonctions de secrétaire du Conseil.

11. Des représentants a) des États qui ne sont pas membres du Conseil, b) d'organismes et d'institutions spécialisées ou apparentées des Nations Unies et c) de toute autre organisation que le Conseil jugera appropriée, ainsi que des experts dans des domaines intéressant le Conseil, peuvent assister aux réunions du Conseil, à l'invitation du Secrétaire exécutif de la CESAP.

12. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et adopte son règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP, qui peut proposer la tenue de sessions extraordinaires de sa propre initiative et convoque de telles sessions extraordinaires à la demande d'une majorité des membres du Conseil.

13. Le quorum des réunions du Conseil est constitué par la majorité de ses membres.

14. Les neuf représentants composant le Conseil en application du paragraphe 9 des présents statuts disposent chacun d'une voix. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, à défaut, à la majorité des membres présents et votants.

15. À chaque session ordinaire, le Conseil élit un président et un vice-président, qui exercent leurs fonctions jusqu'à la session ordinaire suivante du Conseil. Le Président ou, en son absence, le Vice-Président préside les réunions du Conseil. Si le Président est dans l'incapacité d'accomplir l'intégralité du mandat pour lequel il a été élu, le Vice-Président le remplace jusqu'au terme de ce mandat.

16. Le Conseil examine l'administration et la situation financière de l'Institut et l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif de la CESAP soumet un rapport annuel, tel qu'adopté par le Conseil, à la Commission à sa session annuelle.

17. Le Conseil examine et adopte des plans de travail annuels et à long terme conformes au programme de travail.

Directeur et personnel

18. L'Institut a un directeur et un personnel propre, qui sont des fonctionnaires de la CESAP nommés suivant les règlements, règles et instructions administratives appropriés de l'ONU. Le Conseil est invité à présenter des candidats au poste de directeur une fois que la vacance du poste est annoncée et, s'il y a lieu, à formuler un avis. Les autres membres et membres associés de la Commission peuvent aussi présenter des candidats. Le directeur et les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs sont en principe nommés pour une durée totale ne dépassant pas cinq ans. Tous les engagements sont accordés pour une durée déterminée et sont limités au service de l'Institut.

19. Le directeur rend compte au Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration de l'Institut, de l'établissement des plans de travail annuels et à long terme et de l'exécution du programme de travail.

Ressources de l'Institut

20. Tous les membres et membres associés de la CESAP devraient être encouragés à verser régulièrement une contribution annuelle aux activités de l'Institut. Comme voulu au paragraphe 6, l'ONU gère un fonds commun d'affectation spéciale pour l'Institut, auquel ces contributions sont versées; celles-ci ne peuvent être utilisées qu'aux seules fins des activités de l'Institut, sous réserve des dispositions du paragraphe 22 des présents statuts.

21. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et autres entités devraient être aussi encouragés à verser une contribution volontaire aux activités de l'Institut. L'ONU maintient des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires destinées aux projets de coopération technique ou autres contributions volontaires extraordinaires destinées aux activités de l'Institut.

22. Les ressources financières de l'Institut sont administrées conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Modifications

23. La Commission adopte les modifications des présents statuts par voie de résolution.

Questions non couvertes par les présents statuts

24. Au cas où se poserait une question de procédure non couverte par les présents statuts ou le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration au titre du paragraphe 12 desdits statuts, les dispositions pertinentes du règlement intérieur de la CESAP s'appliquent.

Entrée en vigueur

25. Les présents statuts entrent en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/14

Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique⁹⁷

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant la résolution 1998/46 du Conseil économique et social sur les mesures supplémentaires pour la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

Rappelant aussi la résolution 32/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

⁹⁷ Voir les paragraphes 246 à 255 ci-dessus

Rappelant en outre les résolutions de la Commission 64/1 sur la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission et 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission,

Reconnaissant le travail utile des Nations Unies, spécialement du secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, et de leurs partenaires dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Réaffirmant son rôle de principal centre d'échanges sur le développement économique et social en Asie et dans le Pacifique au sein du système des Nations Unies pour : a) promouvoir le développement économique et social par la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales ; b) continuer de contribuer à la formulation et à la promotion des activités et des projets d'aide au développement correspondant aux besoins et aux priorités de la région ; c) contribuer aux processus décisionnels mondiaux ; d) participer à l'application des décisions pertinentes sur la politique générale et les programmes prises par les organismes des Nations Unies,

Consciente de l'environnement économique actuel qui affecte la plupart de l'Asie et du Pacifique et rappelant le document final du Sommet mondial de 2005⁹⁸ qui déclare que les organes des Nations Unies devraient établir une bonne coopération et une bonne coordination dans leur effort commun pour renforcer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies,

Notant l'importance d'un système multilatéral ouvert, transparent et efficace, affirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/94 sur les Nations Unies et la gouvernance mondiale,

Consciente qu'il est essentiel que les ressources existantes limitées de la Commission soient ciblées suivant le critère du plus grand besoin et en droite ligne avec les buts et priorités du destinataire, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échéance de 2015, en veillant à ce que le système des Nations Unies soit aussi efficace que possible,

Prenant note des efforts accomplis dans le sens de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, décrits dans la résolution 62/277 de l'Assemblée générale, y compris les initiatives visant à améliorer l'efficacité du système de développement des Nations Unies,

Rappelant la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, en particulier son paragraphe 22 où l'Assemblée a pris acte des efforts faits par les pays développés pour consacrer davantage de ressources au développement, y compris les engagements pris par certains d'entre eux d'augmenter l'aide publique au développement, et a demandé que toutes les promesses faites dans ce domaine soient honorées, notamment l'engagement pris par beaucoup de pays développés de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2015, dont au moins 0,5 pour cent d'ici à 2010, et d'affecter une part de 0,15 à 0,20 pour cent de ce même revenu aux pays les moins avancés,

1. *Encourage* les États membres qui n'ont pas encore agi dans ce sens à faire des efforts concrets conformément à leurs engagements consignés au paragraphe 22 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale ;

2. *Invite* les États membres à fournir des contributions extrabudgétaires si des ressources supplémentaires sont nécessaires pour appliquer la présente résolution ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive :

⁹⁸ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

a) D'évaluer la manière dont le secrétariat exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique et de décrire le fonctionnement, le processus de décision et les résultats du mécanisme régional de coordination, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination ;

b) De tenir des consultations avec les États membres, notamment avec le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, et de présenter les résultats à la Commission dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat, à compter de la soixante-huitième session de la Commission et dans les rapports biennaux ultérieurs.

*Cinquième séance plénière
25 mai 2011*

Résolution 67/15

Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission⁹⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant sa résolution 64/1 relative à la restructuration de son appareil de conférence,

Rappelant également le rôle unique qu'elle joue comme l'organe le plus représentatif de la région de l'Asie et du Pacifique et son mandat global en tant que principal centre du système des Nations Unies pour le développement économique et social dans la région de l'Asie et du Pacifique,

Notant qu'il importe qu'elle continue de coopérer avec les institutions internationales, régionales et sous-régionales œuvrant en Asie et dans le Pacifique afin de créer des synergies, de former des partenariats efficaces et de contribuer à renforcer la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies,

Se félicitant que la Secrétaire exécutive ait aidé les États membres à cerner les questions clés nécessitant un examen approfondi, et éventuellement des mesures, de la part de la Commission,

1. *Prend note* du rapport du secrétariat sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission ;¹⁰⁰

2. *Félicite* la Secrétaire exécutive d'avoir facilité la révision de l'appareil de conférence afin d'en améliorer l'efficacité et d'attirer une représentation plus large et de plus haut niveau de la part des membres et membres associés, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre dans cette voie ;

3. *Réaffirme* que les activités de fond de la Commission, notamment les réunions et les études, doivent être menées conformément aux mandats pertinents de la Commission;

4. *Se félicite* que la Secrétaire exécutive sollicite la participation des chefs d'État et de gouvernement aux sessions de la Commission et aux manifestations connexes, comme ce fut le cas à la soixante-sixième session, et encourage la Secrétaire exécutive à poursuivre cette initiative ;

⁹⁹ Voir les paragraphes 246 à 255 ci-dessus
¹⁰⁰ E/ESCAP/67/15.

5. *Réaffirme* qu'il est souhaitable que la Commission tienne une session annuelle car le rythme annuel assure la continuité dans un contexte économique mondial qui évolue rapidement, et présente aussi l'avantage de donner aux ministres l'occasion d'échanges bilatéraux avec leurs homologues, tout en faisant avancer les travaux de la Commission ;

6. *Souligne* que les débats tenus à la session de la Commission doivent être centrés sur le thème de la session, sur les autres grandes questions d'actualité pour le développement économique et social de la région et sur les problèmes de politique générale signalés dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*, et doivent avoir également pour objet l'examen et l'approbation des projets de cadre stratégique et de programme de travail ;

7. *Réaffirme* que les exposés nationaux sont utiles en ce qu'ils permettent de connaître la perspective des pays et sont l'occasion pour les États membres de mettre en avant les mesures qu'ils prennent pour traiter les questions inscrites à l'ordre du jour de la session de la Commission, et *invite* le président en fonction à chercher, avec l'aide du secrétariat, les moyens de mieux gérer le temps afin de tirer le meilleur parti possible de la durée limitée de chaque session ;

8. *Décide* de s'acheminer vers des sessions de la Commission sans documents imprimés, avec la possibilité de distribuer à l'avance et sous forme électronique l'ensemble des communications et des documents de pré-session, et de publier des documents moins nombreux mais de plus grande qualité, et, à cet égard, *prie* la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, à sa 339^e session, un rapport sur lequel la Commission pourrait se fonder pour prendre une décision à sa soixante-huitième session, décision qui prendrait effet à partir de la soixante-neuvième session et qui s'appliquerait aux préparatifs de cette session ;

9. *Souligne* qu'il importe de soumettre les projets de résolution à la Commission en temps voulu et encourage de nouveau vivement les membres qui souhaitent soumettre des projets de résolution à la Commission à les soumettre à la Secrétaire exécutive au moins un mois avant le début de la session afin que les membres et membres associés de la Commission disposent d'un délai suffisant pour les examiner ;

10. *Prie* la Secrétaire exécutive de chercher des moyens pratiques et économiques de convoquer le Forum Asie-Pacifique des entreprises en même temps que la session de la Commission, afin que le point de vue des entreprises puisse enrichir le débat, tout en veillant à ce que l'attention due aux délibérations de la Commission, notamment celles qui portent sur le thème de la session, ne soit pas déviée vers les manifestations parallèles ;

11. *Décide* de maintenir la formule actuelle de l'appareil subsidiaire de la Commission, suivant laquelle les huit comités se réunissent tous les deux ans à raison de quatre par an, jusqu'à ce que la Commission procède à l'examen final de son appareil de conférence, y compris l'appareil subsidiaire, à sa soixante-neuvième session ;

12. *Décide également* de modifier la liste des questions portées à son attention par le Comité des technologies de l'information et de la communication, et de confier que la question des technologies de l'information et de la communication au service de la réduction des risques de catastrophe au Comité de la réduction des risques de catastrophe ;

13. *Prie* la Secrétaire exécutive de veiller à ce que les sessions des comités soient échelonnées régulièrement au long de l'année, afin de ménager un délai suffisant pour leur préparation et éviter tout chevauchement avec d'autres

réunions intergouvernementales importantes, dans le cadre du projet de calendrier des réunions de la CESAP ;

14. *Salue* le rôle important joué par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission dans le traitement des questions relatives à la planification, à l'administration et au budget, y compris le financement extrabudgétaire, et encourage la Secrétaire exécutive à continuer de travailler en étroite consultation avec le Comité consultatif ;

15. *Décide* de chercher des moyens de renforcer le rôle du Comité consultatif et confie cette tâche au Comité lui-même ;

16. *Décide également* de charger le Comité consultatif d'entreprendre un examen de son mandat et d'en soumettre les conclusions à la Commission à sa soixante-huitième session;

17. *Décide en outre* d'établir un règlement intérieur clair pour le Comité consultatif et pour le Groupe de travail informel sur les projets de résolution et prie la Secrétaire exécutive de soumettre au Comité consultatif à ses 337^e et 338^e sessions respectivement, une proposition pour chaque organe qui puisse servir de base à une décision applicable aux sessions ultérieures ;

18. *Réaffirme* qu'il est utile de communiquer aux États membres les conclusions des réunions d'experts en attendant l'examen final de l'appareil de conférence ;

19. *Prie* la Secrétaire exécutive de procéder à de nouvelles études et analyses et de rédiger un nouveau questionnaire exhaustif afin de faciliter l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission, et de soumettre à la Commission, à sa soixante-neuvième session, les conclusions, y compris les réponses au questionnaire, et les recommandations issues de ces travaux, particulièrement en ce qui concerne :

a) La durée de la session de la Commission, en vue d'utiliser plus efficacement le temps et les dépenses ;

b) La structure de contrôle des institutions régionales, notamment les rôles respectifs et les mandats pertinents de la Commission, des comités et des conseils d'administration ;

c) Dans la perspective d'une plus grande intégration des institutions régionales dans les activités des sous-programmes pertinents, la pertinence des institutions régionales par rapport à chaque sous-programme et chaque comité, et la révision des attributions de crédits budgétaires afin d'améliorer l'appui fourni aux institutions régionales par des mécanismes comme les échanges de personnel et les projets communs pour soutenir leurs activités ;

d) La possibilité de promouvoir et d'étendre le rôle du Comité consultatif afin qu'il aide la Commission à mener et à coordonner ses travaux dans l'intervalle des sessions ;

20. *Prie également* la Secrétaire exécutive, dans le cadre de l'examen final du fonctionnement de l'appareil de conférence, d'étudier plus avant les propositions d'améliorer l'utilisation des réunions d'experts et autres et la participation à ces réunions, et la possibilité de diffuser leurs conclusions afin d'engager un dialogue plus approfondi et plus constructif avec les États membres et de contribuer de manière plus évidente au processus intergouvernemental, tant en renforçant davantage l'exécution des programmes.

Cinquième séance plénière
25 mai 2011

Annexe I

État des incidences sur le budget-programme des décisions et propositions de la Commission

1. Les demandes énoncées dans les résolutions énumérées ci-après n'auront pas d'incidences sur le budget-programme approuvé pour la période biennal 2010-2011 :^a

a) Résolution 67/1 : Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral;

b) Résolution 67/2 : Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique;

c) Résolution 67/3 : Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique;

d) Résolution 67/4 : Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes;

e) Résolution 67/5 : Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique;

f) Résolution 67/6 : Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP;

g) Résolution 67/7 : Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique;

h) Résolution 67/8: Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique;

i) Résolution 67/9 : Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida;

j) Résolution 67/10: Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique;

k) Résolution 67/11: Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique;

l) Résolution 67/12: Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique;

m) Résolution 67/13: Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;

n) Résolution 67/14: Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique ;

^a Voir la résolution 65/260 de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 2011.

o) Résolution 67/15: Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission.

2. Des ressources extrabudgétaires seront recherchées, si besoin est, pour exécuter les activités prévues dans les résolutions susmentionnées.

3. En ce qui concerne le paragraphe 7 e) de la résolution 64/2, un produit supplémentaire ainsi que les ressources nécessaires (50 000 dollars des États-Unis environ) devraient être ajoutés dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2012-2013 afin de tenir compte du Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

4. En ce qui concerne le paragraphe 7 a) de la résolution 67/2, la question des ressources nécessaires au-delà de la période 2012-2013 sera traitée dans le contexte de la proposition de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Annexe II

Réunions d'organes subsidiaires tenues depuis la soixante-sixième session de la Commission

Organe subsidiaire et membres du bureau	Session	Cote du rapport
<i>Réunions des comités</i>		
I. Comité du développement social	Deuxième session, Bangkok, 19 - 21 octobre 2010	E/ESCAP/67/11
Président : M. Prince Abbas Khan (Pakistan)		
Vice- Présidente : M ^{me} Fatemeh Rakhshani (République islamique d'Iran)		
Rapporteur : M. Wai Keung Sui (Hong Kong, Chine)		
II. Comité des transports	Deuxième session, Bangkok, 1 ^{er} - 3 novembre 2010	E/ESCAP/67/7
Président : M. Erdem Direkler (Turquie)		
Vice- Présidents : M. Temir Niiazbekov (Kirghizistan)		
M. T.L. Gunaruwan (Sri Lanka)		
M. Nguyen Van Thach (Viet Nam)		
Rapporteur : M. Onon Rentsendorj (Mongolie)		
II. Comité des technologies de l'information et de la communication	Deuxième session, Bangkok, 24 - 26 novembre 2010	E/ESCAP/67/9
Président : M. Lalith Chandrakumar Weeratura (Sri Lanka)		
Vice- Présidents : M. Meas Po (Cambodge)		
M. S. R. Rao (Inde)		
M. Henao Iduhu (Papouasie-Nouvelle-Guinée)		
Rapporteur : M. Manohar Bhattarai (Népal)		
IV. Comité de statistique	Deuxième session, Bangkok, 15 - 17 décembre 2010	E/ESCAP/67/12
Président : M. Brian Pink (Australie)		
Vice- Présidents : M. Jiantang Ma (Chine)		
M. T.C.A Anant (Inde)		
M. Gerelt-Od Ganbaatar (Mongolie)		
Membre: M. Sefuiva Reupena Muagututia (Samoa)		
Rapporteur : M. Romulo A. Virola (Philippines)		
<i>Conseils d'administration</i>		
I. Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC)	Cinquième session, Bali (Indonésie) 1 ^{er} -2 décembre 2010	E/ESCAP/67/10
Président : M. Udi Rusadi (Indonésie)		
Vice- Président : M. Shankar Aggarwal (Inde)		
Rapporteur : M. Amgalanbat Batsuren (Mongolie)		
II. Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT)	Sixième session, Bangkok, 13 décembre 2010	E/ESCAP/67/5
Président : M. J. B. Disanayaka (Sri Lanka)		
Vice- Président : M. Chen Linhao (Chine)		

Organe subsidiaire et membres du bureau		Session	Cote du rapport
III.	Conseil d'administration du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique Président : M. Madan Mohan Pandey (Inde) Vice-Président/Rapporteur : M. Mohd. Zainal bin Ismail (Malaisie)	Sixième session, Bangkok, 10 février 2011	E/ESCAP/67/6
IV.	Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) Président : M. Hasil Sembiring (Indonésie) Vice-Présidente : M ^{me} Rangsit Poosiripinyo (Thaïlande) Rapporteur : M. Abdullah Al-Masud Chowdhury (Bangladesh)	Septième session, Bangkok, 18 mars 2011	E/ESCAP/67/4
V.	Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) Président : M. Ismail bin Yusoff (Malaisie) Vice-Président : M. Shunsuke Kimura (Japon)	Sixième session, Bangkok 13 et 14 décembre 2010.	E/ESCAP/67/13
<i>Autres réunions intergouvernementales</i>			
I.	Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique Présidente : M ^{me} Eldana Sadvakassova (Kazakhstan) Vice-Présidents: M. Novruz Guliyev (Azerbaïdjan) M. Mohammed Hasan Mahmud (Bangladesh) M. Pema Gyamtsho (Bhoutan) M. Pehin Dato Suyoi Haji Osman (Brunéi Darussalam) M. Khong Sam Nuon (Cambodge) M. Ilyas Asaad (Indonésie) M. Muhammad Javad Mohammadi Zadeh (République islamique d'Iran) M. Reza Maknoon (République islamique d'Iran) M. Ghorban Seifi (République islamique d'Iran) M. Hikaru Kobayashi (Japon) M. Natan Teewe (Kiribati) M ^{me} Khempheng Pholsena (République démocratique populaire lao) M. Aslam Mohamed Shakir (Maldives) M. Akram Kamaludeen (Maldives) M. Mattlan Zackhras (Îles Marshall) M. Luvsandash Zorig (Mongolie) M. Luvsandoo Dashpurev (Mongolie) M. Min Thein (Myanmar) M. Riddel Akua (Nauru) M. Dominic Tabuna (Nauru) M. Dinesh Chandra Devkota (Népal) M. Hameed Ullah Jan Afridi (Pakistan) M ^{me} Margarita Songco (Philippines) M. Lee Maanee (République de Corée) M. Mikhail N. Bocharnikov (Fédération de Russie) M. Nickel Lee Hang (Samoa) M. Anura Priyadharshana Yapa Appuhamillage (Sri Lanka) M. Chalernpol Thanchitt (Thaïlande) M. Rui Manuel Hanjam (Timor-Leste) M. Abilio de Deus de Jesus Lima (Timor-Leste)	Sixième session, Astana, 27 septembre - 2 octobre 2010.	E/ESCAP/67/8

Organe subsidiaire et membres du bureau		Session	Cote du rapport
Rapporteur :	M. Francisco da Costa Soares (Timor-Leste)		
	M. Makhtumkuli Akmuradov (Turkménistan)		
	M. Aunese Makoi Simati (Tuvalu)		
	M. Paul Telukluk (Vanuatu)		
	M. Bui Cach Tuyen (Viet Nam)		
	M. Mohammed Shaheduzzaman (Bangladesh)		

Annexe III

Publications et documents de la Commission

A. Publications parues depuis la soixante-sixième session *

Direction exécutive et gestion

Economic Policies for Growth and Poverty Reduction: Lessons from the Region and Beyond. Outcome report. Government of Myanmar and ESCAP, 2010. ST/ESCAP/2578. (E.10.II.F.16)

ESCAP M&E SYSTEM: Monitoring & Evaluation System Overview and Evaluation Guidelines, May 2010. (E.10.II.F.11)

*ESCAP Meeting Documents 2010***

*What's Ahead @ ESCAP***

Subprogramme 1

Politiques macroéconomiques et développement inclusif

Asia-Pacific Development Journal

Vol. 17, № 1, June 2010. ST/ESCAP/2580. (E.10.II.F.14)

Vol. 17, № 2, December 2010. ST/ESCAP/2592. (E.10.II.F.21)

CAPSA Fact Sheet**

Rising food prices, February 2011

*CAPSA Flash***

Vol. 8, № 2, August 2010. Future IT Use for Small-scale Farmers in the Asia-Pacific Region

Vol. 8, № 3, December 2010. Diversification of Food Consumption: Its Current Conditions, Problems and Prospects in Indonesia

CAPSA Occasional Paper**

№ 1, June 2010. Community based responses to food insecurity

№ 2, June 2010. Food insecurities faced by women and girl children

№ 3, July 2010. Social access and social protection for food security in Asia Pacific

CAPSA Working Paper

№ 105, 2011. Forecasting food security under El Niño in Asia and the Pacific

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010: Year-end Update, Maintaining Growth Amid Global Uncertainty, December 2010. ST/ESCAP/2588

Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2011: Sustaining Dynamism and Inclusive Development: Connectivity in the Region and Productive Capacity in Least Developed Countries, May 2011. ST/ESCAP/2586. (E.11.II.F.2)

* Where applicable, the ESCAP document symbol and (in parentheses) United Nations publication sales number are noted. A double asterisk (**) denotes publications that are available online only.

Financing an Inclusive and Green Future: A Supportive Financial System and Green Growth for Achieving the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific, May 2010. . ST/ESCAP/2575. (E.10.II.F.4)

MPDD Policy Briefs**

- № 4, August 2010. The European debt crisis: Implications for Asia and the Pacific
- № 5, September 2010. Costing MDG gaps in the Asia-Pacific
- № 6, November 2010. Asia-Pacific perspectives on the G20 agenda
- № 7, March 2011. Rising food prices and inflation in the Asia-Pacific region: causes, impact and policy response

MPDD Working Papers**

- WP/10/07, October 2010. Towards inclusive financial development for achieving the MDGs in Asia and the Pacific
- WP/10/08, August 2010. G-20 agenda and reform of the international financial architecture: an Asia-Pacific perspective
- WP/10/09, October 2010. The real exchange rate, sectoral allocation and development in China and East Asia: a simple exposition
- WP/10/10, October 2010. Approaches to combat hunger in Asia and the Pacific
- WP/10/11, November 2010. Capital flows and development: lessons from South Asian experiences
- WP/10/12, November 2010. Global partnership for strong, sustainable and balanced growth: an agenda for the G20 Summits
- WP/11/14, January 2011. Inflationary pressures in South Asia
- WP/11/15, April 2011. Social and economic impact of disasters: Estimating the threshold between low and high levels of risk

Palawija News (CAPSA):

Vol. 27, № 2, August 2010

Vol. 27, № 3, December 2010

Paths to 2015: MDG Priorities in Asia and the Pacific. Asia-Pacific MDG Report 2010/11. ESCAP/ADB/ UNDP, October 2010 (E.10.II.F.20)

**Sous-programme 2
Commerce et investissement**

APTIAD Briefing Note: **

November 2010 - Regional Trade Agreements in Asia and the Pacific — What is in the number?

ARTNeT Alerts on Emerging Policy Challenges: **

- № 6, August 2010. Trade and climate change - development of the emission intensity indices
- № 7, November 2010. Can trade policies promote gender equality? Exploring the trade - growth - gender nexus

ARTNeT Newsletter: **

Vol. 6, № 2, February-June 2010

Vol. 6, № 3, July-October 2010

ARTNeT Policy Brief Series: **

- № 26, July 2010. Making climate change and trade mutually supportive

- № 27, September 2010. Climate change mitigation policies in the Asia-Pacific: a concern for trade policymakers?
- № 28, November 2010. Facilitating services trade in the Asia-Pacific
- № 29, November 2010. Carbon standards and carbon labelling: an emerging trade concern
- № 30, December 2010. Is China's export sophistication really special?

ARTNeT Working Paper Series: **

- № 80, May 2010. Behind-the-border determinants of bilateral trade flows in East Asia
- № 81, July 2010. Review of analytical tools for assessing trade and climate change linkages
- № 82, August 2010. Trade, infrastructure and income inequality in selected Asian countries: an empirical analysis
- № 83, September 2010. A Snapshot of contemporary protectionism: how important are the murkier forms of trade discrimination?
- № 84, September 2010. Integrating landlocked developing countries into international trading system through trade facilitation
- № 85, August 2010. Differential impacts of trade facilitation on homogeneous and differentiated products in East Asia
- № 86, November 2010. A comparative study of selected Asian countries on carbon emissions with respect to different trade and climate changes mitigation policy scenarios
- № 87, December 2010. Usable data for economic policymaking and research? the case of Lao PDR's trade statistics
- № 88, December 2010 (revision: Jan 11). An analysis of import-export procedures and processes in China
- № 89, December 2010. Improving regional trade procedures and processes: a business process analysis of export of vegetable ghee from Nepal to India and China and import of textile from India to Nepal
- № 90, December 2010. Trade and environmental sustainability in Cambodia: a case study of rice, cassava, and fish
- № 91, January 2011. Improving import-export procedures and processes In Sri Lanka
- № 92, January 2011. The Trade Related Intellectual Property Rights (TRIPS) Agreement and the agriculture sector in Sri Lanka
- № 93, January 2011. Facilitating trade through simplification of trade processes and procedures in Bangladesh
- № 94, January 2011. (Updated: February 2011). Trade facilitation in Asia and the Pacific: which policies and measures affect trade costs the most?
- № 95, February 2011. Trade facilitation in India: an analysis of trade processes and procedures

Asia-Pacific Trade and Investment Report 2010: Recent Trends and Developments, December 2010. ST/ESCAP/2590

Asia-Pacific Tech Monitor (APCTT):

- Vol. 27, № 3, May-Jun 2010. Decentralized Energy Systems and Services: Technologies, Policy and Regulatory Challenges
- Vol. 27, № 4, Jul-Aug 2010. SME Entrepreneurship: Creating Sustainable and High Performance SMEs
- Vol. 27, № 5, Sep-Oct 2010. Knowledge Management for Innovation: Best Practices
- Vol. 27, № 6, Nov-Dec 2010. Patent Commercialization
- Vol. 28, № 1, Jan-Feb 2011. Technologies for Social Protection

E-TISNET Monthly News and Information Sources (monthly), 2010 **

E-TISNET Quarterly News, January - March 2011 **

Feasibility Study: Rural Household Biogas & Conservation Tillage CDM Project Development. APCAEM, 2010

Improving Border Management to Facilitate Trade in SPECA: Challenges and Prospects, 2010. ST/ESCAP/2574

Rice harvesting & post-harvest technologies in Myanmar - A training manual. APCAEM, 2010

Rising Non-tariff Protectionism and Crisis Recovery. December 2010. ST/ESCAP/2587.

Studies in Trade and Investment:

№ 69, 2010. *The Development Impact of Information Technology in Trade Facilitation*. ST/ESCAP/2584. (E.10.II.F.19)

Trade and Investment Division staff working papers:

№ 03/09, 30 December 2009 (revised 1 June 2010). Achieving the trade targets of Millennium Development Goal 8: Status in the least developed countries of Asia and the Pacific

№ 01/10, 28 July 2010 (updated 20 January 2011). Intraregional trade costs in Asia: A primer

№ 02/10, 1 December 2010. Examining the potential for cross-South Pacific trade: ASEAN and Latin America

№ 01/11, 22 February 2011. Trade facilitation in Asia and the Pacific: Which policies and measures affect trade costs the most?

№ 02/11, 25 March 2011. Trade facilitation in regional trade agreements: Recent trends in Asia and the Pacific

UNNExT Brief: Towards a single window trading environment:

№ 3, May 2010. Case of Korea's national paperless trade platform - uTradeHub

№ 4, July 2010. Case of Malaysia's national single window

№ 5, January 2011. Senegal's transition from a paper-based system to a paperless trading system

VATIS Update: Biotechnology (APCTT):

Vol. 1, № 103, May-Jun 2010

Vol. 1, № 104, Jul-Aug 2010

Vol. 1, № 105, Sep-Oct 2010

Vol. 1, № 106, Nov-Dec 2010

Vol. 1, № 107, Jan - Feb 2011

VATIS Update: Food Processing (APCTT):

Vol. 3, № 101, May-Jun 2010

Vol. 3, № 102, Jul-Aug 2010

Vol. 3, № 103, Sep-Oct 2010

Vol. 3, № 104, Nov-Dec 2010

Vol. 3, № 105, Jan-Feb 2011

Vol. 3, № 106, Mar - Apr 2011

VATIS Update: Non-conventional Energy (APCTT):

Vol. 2, № 102, May - Jun 2010

Vol. 2, № 103, Jul - Aug 2010

Vol. 2, № 104, Sep - Oct 2010

Vol. 2, № 105, Nov - Dec 2010

Vol. 3, № 106, Jan - Feb 2011

VATIS Update: Ozone Layer Protection (APCTT):

Vol. 4, № 100, May-Jun 2010

Vol. 4, № 101, Jul-Aug 2010

Vol. 4, № 102, Sep-Oct 2010

Vol. 4, № 103, Nov-Dec 2010

Vol. 4, № 104, Jan - Feb 2011

VATIS Update: Waste Management (APCTT):

Vol. 5, № 98, May-Jun 2010

Vol. 5, № 99, Jul-Aug 2010

Vol. 5, № 100, Sep-Oct 2010

Vol. 5, № 101, Nov-Dec 2010

Sous-programme 3

Transports

Maritime Data: Pacific Island Developing Countries, 2010. ST/ESCAP/2577.

Policy Framework for the Development of Intermodal Interfaces as Part of an Integrated Transport Network in Asia. 2010. ST/ESCAP/2556.**

Priority Investment Needs for the Development of the Trans-Asian Railway Network, 2010. ST/ESCAP/2557.**

Sous-programme 4

Environnement et développement

Are we building competitive and liveable cities? Guidelines on developing eco-efficient and sustainable urban infrastructure in Asia and Latin America: Preview. ECLAC/ESCAP/Urban Design Lab, 2011

Environment and Development News.**

Vol. 10, № 2, June, 2010

Vol. 10, № 3, July-September, 2010

Vol. 10, № 4, October-December, 2010

Low Carbon Development Path for Asia and the Pacific: Challenges and Opportunities to the Energy Sector. ESCAP Energy Resources Development Series. ST/ESCAP/2589.

Policy Discussion Paper:

Assessment Report on Energy Efficiency Institutional Arrangements in Asia. ST/ESCAP/2581. (E.10.II.F.17)

Preview Green Growth, Resources and Resilience: Environmental sustainability in Asia and the Pacific. ESCAP/ADB/UNEP, 2010. ST/ESCAP/2582.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

Asia Pacific Disaster Report 2010 - Protecting Development Gains: Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific. ESCAP and UNISDR, 2010.

Early Warning Systems in the Indian Ocean and Southeast Asia: 2011 Report on Regional Unmet Needs, March 2011. ST/ESCAP/2594.

ICTD Briefing Note Series (APCICT):

№ 1, May 2010. The linkage between ICT applications and meaningful development

№ 2, May 2010. ICT for development policy, process and governance

№ 3, May 2010. e-Government applications

№ 4, May 2010. ICT trends for government leaders

№ 5, May 2010. Internet governance

№ 6, May 2010. Network and information security and privacy

№ 7, May 2010. ICT project management in theory and practice

№ 8, May 2010. Options for funding ICT for development

ICTD Case Study (APCICT):

Case Study 2, May 2010. ICT for disaster risk reduction

IDD Paper:

Practices in drought disaster monitoring and early warning, 2010

Water Resources Series: **

№ 86. *Developing Innovative Strategies for Flood-Resilient Cities: Policy Options for Effective Implementation of the Hyogo Framework for Action in Asia and the Pacific.* ST/ESCAP/2553. (E.10.II.F.5)

Sous-programme 6 Développement social

Asia-Pacific Population Journal

Vol. 25, № 1, June, 2010. ST/ESCAP/2579. (E.10.II.F.99)

Vol. 25, № 2, December, 2010. ST/ESCAP/2593

Bangkok Declaration on Beijing+15: Outcome document of the Asia-Pacific High-level Intergovernmental Meeting to Review Regional Implementation of the Beijing Platform for Action and its Regional and Global Outcomes (Russian Version)

Bangkok Statement on Migration and Development: Outcome document of the Asia-Pacific Regional Preparatory Meeting for the Global Forum on Migration and Development 2010, Bangkok, 22 to 24 September 2010

Disability at a Glance 2010: A Profile of 36 Countries and Areas in Asia and the Pacific, November 2010. ST/ESCAP/2583

The Promise of Protection: Social Protection and Development in Asia and the Pacific. ST/ESCAP/2591. (E.11.II.F.5)

Strengthening National Mechanisms for Gender Equality and the Empowerment of Women: Regional Study - Asia and the Pacific. May 2010 **

Women in Asia-Pacific: Challenges and Priorities Data Sheet, 2010

Sous-programme 7 Statistiques

Annual core indicators** (base de données en ligne)

Guidelines for Cognitive and Pilot Testing of Disability Questions for Use in Surveys.
December 2010**

*Statistical Newsletter:***

Deuxième trimestre, 30 juin 2010

Quatrième trimestre, 7 janvier 2011

Troisième trimestre, 1 octobre 2010

Premier trimestre, 18 avril 2011

Striving Together: ASEAN & the UN. October 2010. ST/ESCAP/2585

Technical notes to *Paths to 2015 MDG Priorities in Asia and the Pacific: Asia-Pacific MDG Report 2010/11*, 24 September 2010**

- MDG progress classification
- Estimating the impact of the global economic crisis on the progress in achieving the MDGs

Sous-programme 8

Activités sous-régionales pour le développement

ESCAP in the Pacific Newsletter (Bureau de la CESAP pour le Pacifique):

Nº 5, July 2010

Nº 7, February 2011

Nº 6, October 2010

B. Documents soumis à la Commission à sa soixante-sixième session

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/67/L.1	Ordre du jour provisoire	1 c)
E/ESCAP/67/L.2/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté (révisé)	1 c)
E/ESCAP/67/L.3 et Add.1 à 22 et Corr.1	Projet de rapport	-
E/ESCAP/67/L.4	Déclaration d'Oulan-Bator : Document final de la Concertation Asie-Pacifique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty et les écarts de développement dont souffrent les pays en développement sans littoral	2 a)
E/ESCAP/67/L.5	Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique	3 d)
E/ESCAP/67/L.6	Sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	3 d)
E/ESCAP/67/L.7	Création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	3 f)
E/ESCAP/67/L.8	Application intégrale et efficace du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement dans la région Asie-Pacifique	3 g)
E/ESCAP/67/L.9	Améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées à la CESAP	3 g)
E/ESCAP/67/L.10	Rôle des coopératives dans le développement social en Asie et dans le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/67/L.11	Renforcement des systèmes de protection sociale en Asie et dans le Pacifique	3 g)
E/ESCAP/67/L.12	Examen régional Asie-Pacifique des progrès accomplis dans la	3 g)

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
	réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida	
E/ESCAP/67/L.13	Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/67/L.14	Renforcer les capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/67/L.15	Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/67/L.16	Révision des statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/67/L.17	Coopération entre la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui desservent l'Asie et le Pacifique	4
E/ESCAP/67/L.18	Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission	4 c)
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/67/1	Réduction des écarts de développement, y compris la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty	2 a)
E/ESCAP/67/2	Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique	3
E/ESCAP/67/3 et Corr.1	Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission et Rectificatif	3
E/ESCAP/67/4	Rapport du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable	3 a)
E/ESCAP/67/5	Rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	3 b)
E/ESCAP/67/6	Rapport du Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique	3 b)
E/ESCAP/67/7	Rapport du Comité des transports sur sa deuxième session	3 c)
E/ESCAP/67/8	Rapport de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement sur sa sixième session	3 d)
E/ESCAP/67/9	Rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication sur sa deuxième session	3 e)
E/ESCAP/67/10	Rapport du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement	3 e)
E/ESCAP/67/11	Rapport du Comité du développement social sur sa deuxième session	3 (g)
E/ESCAP/67/12	Rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session	3 h)
E/ESCAP/67/13 et Corr.1 (Anglais, Chinois et Russe seulement)	Rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	3 h)
E/ESCAP/67/14	Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013	4 a)
E/ESCAP/67/15	Examen à mi-parcours du fonctionnement de l'appareil de conférence de la Commission	4 c)
E/ESCAP/67/16	Aperçu général des activités de coopération technique et des contributions extrabudgétaires	4 d)
E/ESCAP/67/17	Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission	5
E/ESCAP/67/18	Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012)	6

Cote	Titre	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/67/19	Résumé de l'Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique	7 b)
E/ESCAP/67/20	Au-delà des crises: les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique	8
E/ESCAP/67/21	Note verbale en date du 18 avril 2011 adressée à la Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la République islamique d'Iran en Thaïlande	3 f)
E/ESCAP/67/22	Note verbale en date du 25 avril 2011, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de Mongolie en Thaïlande	2 a)
<i>Séries d'information</i>		
E/ESCAP/67/INF/1 (Anglais seulement)	Information for participants	-
E/ESCAP/67/INF/2 (Anglais seulement)	List of participants	-
E/ESCAP/67/INF/3/Rev.1 (Anglais seulement)	Report on the activities of the Commission 2010-2011	3
E/ESCAP/67/INF/4 (Anglais seulement)	Report of the Coordinating Committee for Geoscience Programmes in East and Southeast Asia	3 d)
E/ESCAP/67/INF/5 (Anglais seulement)	Report of the Mekong River Commission	3 d)
E/ESCAP/67/INF/6 (Anglais seulement)	Report of the Typhoon Committee	3 f)
E/ESCAP/67/INF/7 (Anglais seulement)	Report of the Panel on Tropical Cyclones	3 f)

